



***Réactualisation de la bio-évaluation  
Faune – Flore – Milieux naturels  
Etat Initial***

pour le projet d'aménagement de la ZAC de Lamirault sur  
la commune de Croissy-Beaubourg (77)

Avril 2013

40 rue d'Epargnemailles - 02 100 SAINT-QUENTIN  
Tél : 03.23.57.28.45 Mobile : 06.83.23.50.01  
E-mail : [contact@le-cere.fr](mailto:contact@le-cere.fr)

CERE

## PRESENTATION DU DOSSIER

---

### Etude réalisée pour

---



#### **IngESPACES**

1 rue Albert Einstein  
Champs sur Marne  
77437 MARNE LA VALLEE CEDEX 2  
Tél : 01.64.61.86.24

*Etude Suivie par Monsieur Philippe GILBERT*

### Etude réalisée par

---



Le CERE  
40 rue d'Epargnemailles  
02100 SAINT-QUENTIN  
Tel : 03.23.67.28.45.

*Etude Suivie par Madame Mélanie BELLENGER*

### Auteurs

Mélanie BELLENGER

Contrôle qualité

Julie GOBLOT

Etude bibliographique  
Relevés Flore et Habitats 2012  
Expertise Flore et Habitats 2012  
Cartographie

Pierre CHEVEAU

Etude bibliographique  
Relevés Faune Vertébrée 2012  
Expertise Faune Vertébrée 2012  
Cartographie

Yann PATRIS

Relevés Faune Vertébrée 2012

Nicolas SECONDAT

Etude bibliographique  
Relevés Faune Invertébrée 2012  
Expertise Faune Invertébrée 2012  
Cartographie

# SOMMAIRE

TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	5
INTRODUCTION.....	7
<b>A. ETAT INITIAL.....</b>	<b>9</b>
I - CONTEXTE GENERAL.....	10
1.1 – ESPACES REMARQUABLES .....	10
1.2 – ZONES PROTEGEES.....	14
1.3 – ZONES D'INVENTAIRE .....	18
1.4 – ÉTUDE DU PERIMETRE ETENDU.....	19
II - CONTEXTE LOCAL .....	26
II.1 – LA FLORE ET LES HABITATS.....	26
II.2 – LA FAUNE VERTEBREE.....	58
II.3 – LA FAUNE INVERTEBREE .....	94
II.4 – LES CONTINUITES ECOLOGIQUES .....	118
II.5 – LES ZONES HUMIDES .....	125
<b>B. SYNTHÈSE DE L'INTERET ECOLOGIQUE ET HIERARCHISATION DES ENJEUX.....</b>	<b>133</b>
I - SYNTHÈSE DE L'INTERET ECOLOGIQUE .....	134
1.1 - SYNTHÈSE DE L'INTERET DES HABITATS .....	134
1.2 - SYNTHÈSE DE L'INTERET DE LA FLORE.....	136
1.3 - SYNTHÈSE DE L'INTERET DE LA FAUNE VERTEBREE.....	136
1.4 - SYNTHÈSE DE L'INTERET DE LA FAUNE INVERTEBREE .....	140
1.5 - SYNTHÈSE DE L'INTERET DES CONTINUITES ECOLOGIQUES.....	143
1.6 - SYNTHÈSE DE L'INTERET DES ZONES HUMIDES .....	143
II - HIERARCHISATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES .....	144
<b>C. EVALUATION DES IMPACTS .....</b>	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
I - PRESENTATION DU PROJET.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.1 – CHOIX DE LA VARIANTE .....	Erreur ! Signet non défini.
1.2 – PRISE EN COMPTE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE .....	Erreur ! Signet non défini.
II - IMPACTS SUR LES ESPACES .....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
II.1 – IMPACT SUR LES SITES NATURA 2000.....	Erreur ! Signet non défini.
II.2 – IMPACT SUR LES AUTRES ESPACES PROTEGES .....	Erreur ! Signet non défini.
II.3 – IMPACT SUR LES ZONES D'INVENTAIRE .....	Erreur ! Signet non défini.
III - IMPACTS SUR LES ESPECES ET LES HABITATS .....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
III.1 – LES IMPACTS DIRECTS .....	Erreur ! Signet non défini.
III.2 – LES IMPACTS INDIRECTS .....	Erreur ! Signet non défini.
III.3 – LES IMPACTS INDUITS .....	Erreur ! Signet non défini.
IV - IMPACTS SUR LES CONTINUITES ECOLOGIQUES .....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
IV. 1 – LES IMPACTS DIRECTS .....	Erreur ! Signet non défini.
IV. 2 – LES IMPACTS INDIRECTS .....	Erreur ! Signet non défini.
V - IMPACTS SUR LES ZONES HUMIDES.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
VI - IMPACTS CUMULATIFS.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
<b>D. PROPOSITION DE MESURES .....</b>	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
I - MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION DES IMPACTS .....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.1 - DETAIL DES MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION DES IMPACTS .....	Erreur ! Signet non défini.
1.2 - SYNTHÈSE DES PRINCIPALES MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION DES IMPACTS.....	Erreur ! Signet non défini.
II - MESURES DE COMPENSATION .....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
II.1 – RECREATION DE FRICHES.....	Erreur ! Signet non défini.
II.2 – AMENAGEMENT D'UNE LISIERE PROGRESSIVE.....	Erreur ! Signet non défini.
II.3 – ADAPTATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC AUX CHIROPTERES ET INSECTES.....	Erreur ! Signet non défini.
II.4 – INSTALLATION DE GITES A CHIROPTERES.....	Erreur ! Signet non défini.

II.5 – AMENAGEMENTS POUR LE LEZARD DES MURAILLES .....	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
II.6 – LA LIMITATION DES OBSTACLES POUR LA FAUNE .....	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
II.7 – RESTAURATION DES CONTINUITES ECOLOGIQUES .....	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
II.8 – PLANTATIONS ARBUSTIVES ET ARBOREES .....	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
II.9 – AMENAGEMENT DU BASSIN.....	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
II.10 – AMENAGEMENT DES NOUES.....	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
II.11 – GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS .....	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
II.12 – COMPENSATION DES ZONES HUMIDES .....	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
III - MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI DU PROJET .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
III.1 - ORGANISATION DU CHANTIER .....	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
III.2 – BALISAGE DES STATIONS D'ESPECES REMARQUABLES .....	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
III.3 – SUIVI DES ESPECES PROTEGEES.....	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
<b>REFERENTIELS.....</b>	<b>146</b>
<b>LEXIQUE .....</b>	<b>148</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>151</b>

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

---

### TABLEAUX

Tableau 1 : Espaces remarquables localisés à proximité du site d'étude .....	10
Tableau 2 : Liste des habitats identifiés sur le périmètre rapproché .....	31
Tableau 3 : Liste des espèces floristiques remarquables du site d'étude (périmètre rapproché et zone d'influence) .....	42
Tableau 4 : Espèces avifaunistiques remarquables inventoriées sur le site d'étude en période de reproduction .....	59
Tableau 5 : Espèces avifaunistiques remarquables inventoriées sur le site d'étude en période de migration postnuptiale .....	61
Tableau 6 : Nombre d'espèces recensées par groupes et par milieux .....	110
Tableau 7 : Identification du caractère humide de chaque habitat du périmètre d'étude ...	128
Tableau 8 : Enjeu écologique des zones caractérisées comme humides d'après les critères floristiques sur le périmètre rapproché .....	130
Tableau 9 : Liste et enjeu des habitats remarquables identifiés sur la zone d'étude .....	134
Tableau 10 : Liste et enjeu des espèces floristiques remarquables identifiées sur la zone d'étude .....	136
Tableau 11 : Liste et enjeu des espèces entomologiques remarquables identifiées sur la zone d'étude .....	140
Tableau 12 : Liste des espèces ayant motivé la désignation de l'APPB FR3800014 « Etang de Beaubourg » et présence sur le site étudié .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 13: Impacts occasionnés par le projet sur la faune et la flore remarquable du site d'étude .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 14 : Impacts occasionnés par le projet sur les continuités écologiques	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 15 : Impacts occasionnés par le projet sur les zones humides	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 16 : Mesures d'évitement et de réduction des impacts du projet sur la faune et la flore du site d'étude .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 17 : Mesures d'évitement et de réduction des impacts du projet sur les continuités écologiques.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 18 : Mesures d'évitement et de réduction des impacts du projet sur les zones humides.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 19 : Liste des essences à utiliser pour les plantations arbustives	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 20 : Liste des essences à utiliser pour les ensemencements d'espèces herbacées .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 21 : Liste des espèces végétales à utiliser pour la création de haies	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

### FIGURES

Figure 1 : Répartition des espèces floristiques du périmètre rapproché selon leur statut de rareté.....	40
---------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

Figure 2 : Nombre d'espèces floristiques identifiées pour chaque type de milieu du périmètre rapproché .....	41
Figure 3 : Nombre d'espèces d'insectes observés par milieu .....	111
Figure 4 : Répartition des espèces d'insectes par grand type de milieu .....	111
Figure 5 : Trame verte d'agglomération en Ile-de-France (Source : SDRIF, 2012) .....	119
Figure 6 : Projet d'aménagement de la ZAC de Lamirault – Variante n°1	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Figure 7 : Projet d'aménagement de la ZAC de Lamirault – Variante n°2	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Figure 8 : Projet d'aménagement de la ZAC de Lamirault – Variante n°3	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Figure 9 : Prise en compte de la trame verte et bleue au sein de la ZAC	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Figure 10 : Exemple de rotation de zones refuges fauchées tous les trois ans	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Figure 11 : Exemples de gîtes artificiels pour les chiroptères .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Figure 12 : Détail d'un andain favorable à la macrofaune .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Figure 13 : Exemple de colonisation possible par les plantes des bassins de rétention des eaux.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

## CARTES

Carte 1 : Localisation de la zone d'étude.....	8
Carte 2 : Localisation des espaces remarquables dans un rayon de 10 km autour de la zone d'étude .....	13
Carte 3 : Localisation des habitats sur le périmètre étendu .....	21
Carte 4 : Localisation des espèces floristiques remarquables sur le périmètre étendu .....	22
Carte 5 : Localisation de la faune vertébrée remarquable sur le périmètre étendu .....	23
Carte 6 : Localisation des espèces entomologiques remarquables sur le périmètre étendu ..	25
Carte 7 : Localisation de l'ensemble des habitats présents sur le périmètre rapproché .....	32
Carte 8 : Localisation des espèces floristiques et des habitats remarquables identifiés sur le périmètre rapproché .....	57
Carte 9 : Localisation des oiseaux remarquables sur la zone d'étude .....	77
Carte 10 : Localisation des autres vertébrés remarquables identifiés sur la zone d'étude ....	88
Carte 11 : Localisation des espèces d'insectes remarquables identifiées sur la zone d'étude .....	109
Carte 12 : Localisation des continuités écologiques à l'échelle régionale (Source : SDRIF, 2012) .....	121
Carte 13 : Localisation des biocorridors sur et à proximité de la zone d'étude .....	124
Carte 14 : Localisation des Zones à Dominante Humide à proximité du site d'étude .....	126
Carte 15 : Localisation des zones caractérisées comme humides d'après les critères floristiques sur le périmètre rapproché.....	131
Carte 16 : Hiérarchisation de la valeur écologique des zones caractérisées comme humides d'après les critères floristiques sur le périmètre rapproché .....	132
Carte 17 : Synthèse de l'ensemble des habitats et espèces remarquables inventoriés sur la zone d'étude.....	141
Carte 18 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le périmètre d'étude .....	145

Carte 19 : Localisation des aménagements à prévoir pour la mise en place des mesures compensatoires ..... **Erreur ! Signet non défini.**

## INTRODUCTION

Dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC de Lamirault sur la commune de Croissy-Beaubourg dans le département de Seine-et-Marne (77), les études d'impacts requièrent la nécessité d'une réactualisation de la bio-évaluation «Faune, Flore, Habitats naturels » afin de dégager l'aménagement le moins préjudiciable à l'environnement naturel.

L'objectif de cette étude est l'évaluation de la sensibilité éventuelle des milieux naturels présents sur le site retenu et ses abords. En effet, en plus du périmètre rapproché, une zone d'influence de 150 m autour du projet a été définie afin de prendre en compte les éventuels impacts indirects que cet aménagement de ZAC pourrait engendrer.

La mission consiste, dans un premier temps, à analyser l'état actuel des écosystèmes naturels concernés afin d'identifier leurs potentialités en terme de richesse écologique. Cette analyse se base à la fois sur les données issues de la bibliographie disponible et sur une expertise écologique de terrain menée sur un cycle biologique complet. Cette analyse permet de mettre en exergue les habitats et espèces remarquables<sup>1</sup> présents sur le site d'étude et pouvant présenter des contraintes au projet.

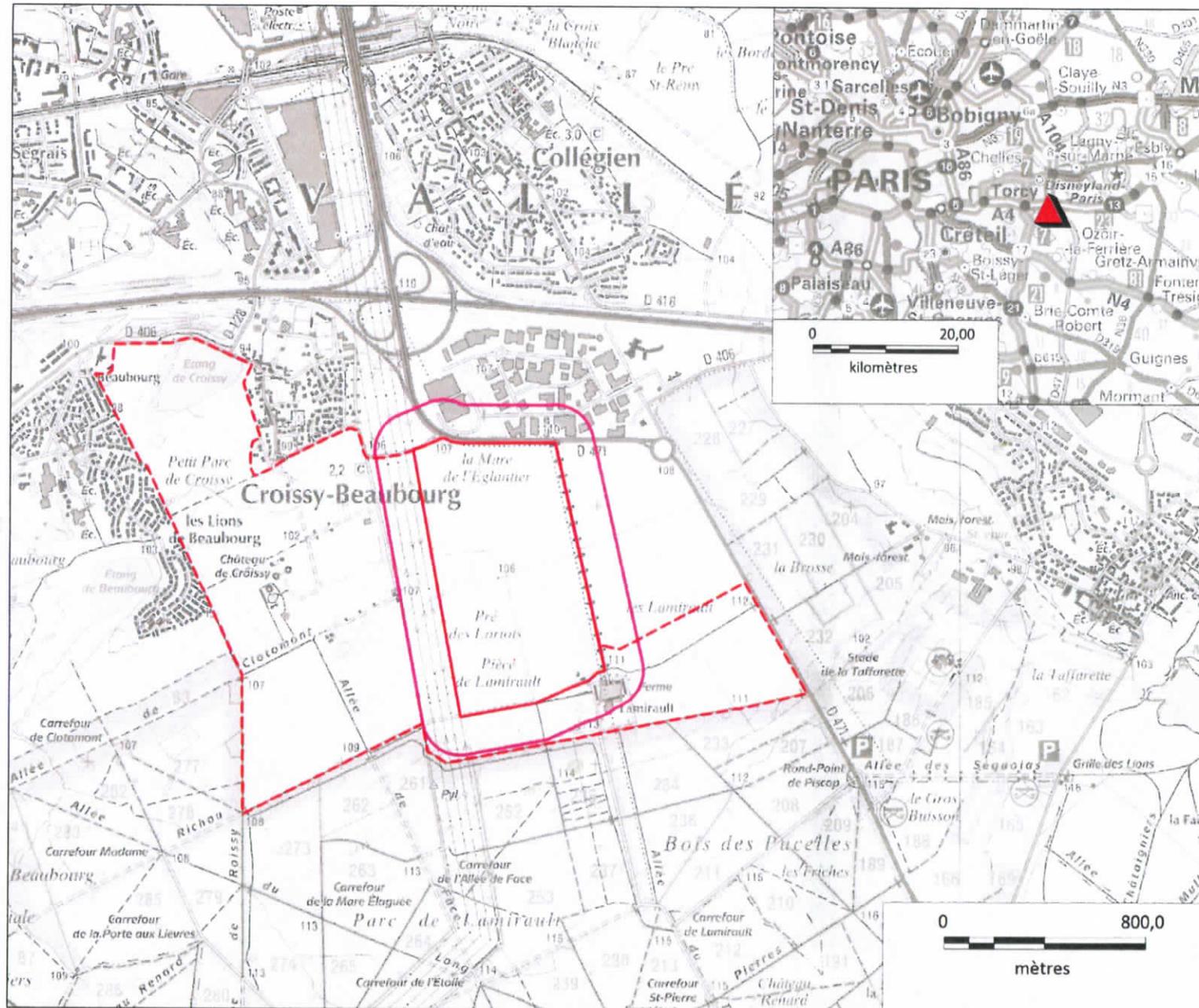
Dans un second temps, la mission consiste à vérifier, aux travers d'une analyse, les impacts prévisibles du projet sur les écosystèmes naturels mais également les zones protégées, les zones d'inventaires et les continuités écologiques. Enfin, la mission se termine par la proposition de mesures destinées en priorité à éviter les impacts du projet sur les éléments écologiques remarquables ou, à défaut, des mesures de réduction voire de compensation les plus adaptées à la sauvegarde des espèces animales et végétales identifiées en état initial.

Comme cité précédemment, cette présente étude intervient dans le cadre d'une réactualisation d'une bio-évaluation menée par le CERE en 2010 et vient donc en complément de ces inventaires. Les données remarquables mises en évidence lors de cette étude ont donc été prises en considération dans l'évaluation de la richesse écologique du site.

---

<sup>1</sup> Etant donné l'hétérogénéité des statuts de rareté et statuts de menace des espèces selon le groupe étudié, une grille spécifique à chaque groupe a été définie afin de déterminer le caractère remarquable de chaque espèce. Ces grilles sont présentées en annexe I. Notons qu'elles dépendent fortement des données disponibles à l'échelle régionale et sont donc susceptibles de varier d'une région à l'autre.

Carte 1 : Localisation de la zone d'étude



Légende

-  Site d'étude
-  Périmètre rapproché (Diagnostic 2012)
-  Zone d'influence (Diagnostic 2012)
-  Périmètre étendu (Diagnostic 2010)



Source : IGN Scan 25 et Scan 1000  
Réalisation : CERE - Janvier 2013

## A. ETAT INITIAL



## I - CONTEXTE GENERAL

### I.1 – ESPACES REMARQUABLES

La zone d'étude est incluse dans un ensemble de milieux dont la richesse écologique est indiquée par la présence d'espaces remarquables résumés dans le tableau suivant.

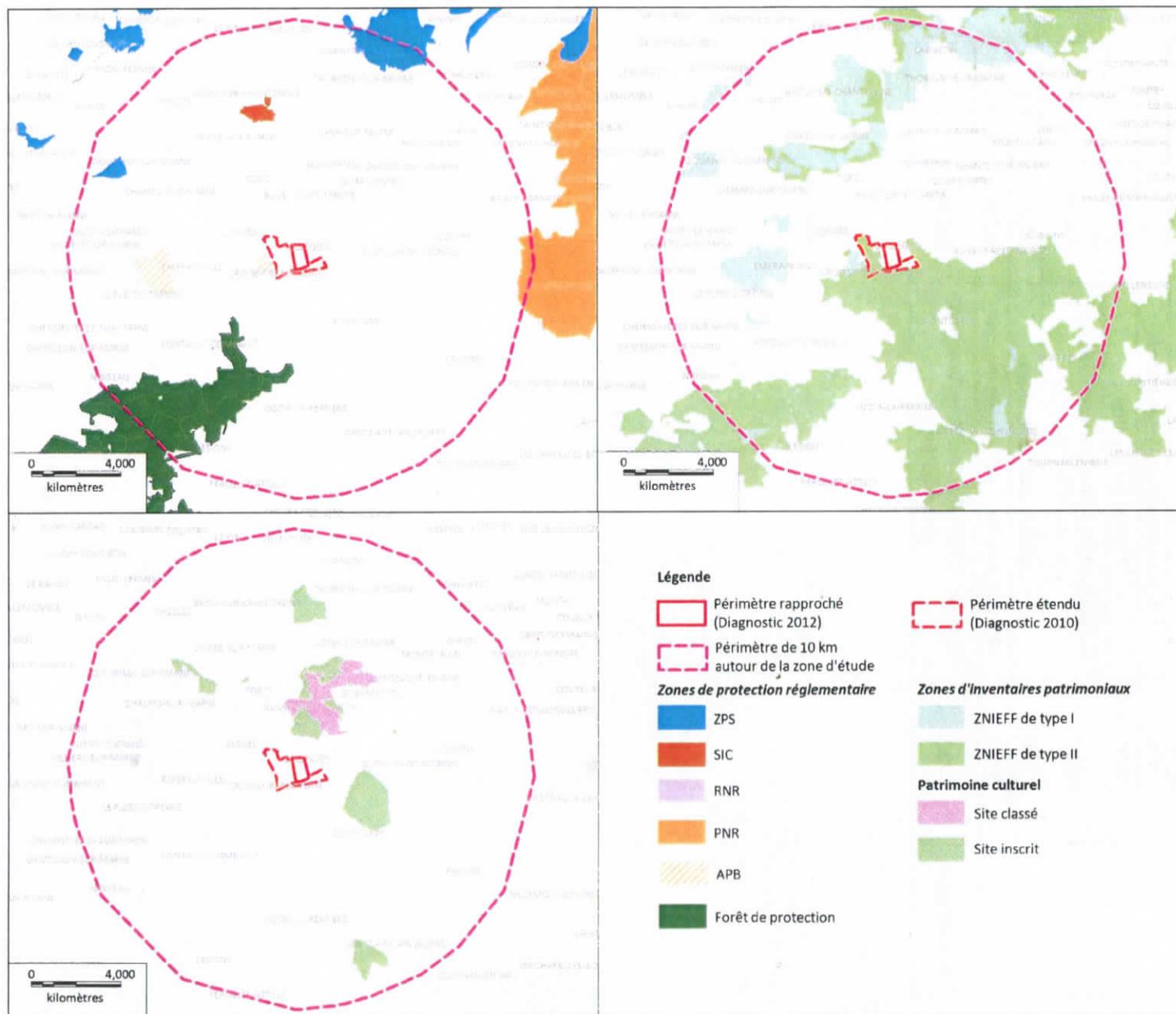
Tableau 1 : Espaces remarquables localisés à proximité du site d'étude

Type de protection	Identification	Dénomination	Surface (ha)	Proximité au site (km)
<b>Patrimoine naturel</b>				
<i>Zones de protection</i>				
ZPS	FR1112013	Sites de Seine-Saint-Denis	1153,00	7,9
	FR1112003	Boucles de la Marne	2641,00	8,5
SIC	FR1100819	Bois de Vaires-sur-Marne	96,22	5,6
RNR	FR9300023	Les Iles de Chelles	13,40	6,1
APB	FR3800014	Etang de Beaubourg	54,16	0,8
	FR3800681	Bois Saint-Martin	256,12	5,3
Forêt de protection		Arc Boisé	3770,00	3,4
<i>Zones d'inventaire</i>				
ZNIEFF de type 1	110001216	Etang de Croissy et étang de Beaubourg	60,47	0,7
	110020167	La Marne de Gournay-sur-Marne à Vaires-sur-Marne	89,64	3,8
	110020165	Plan d'eau et milieux associés à Torcy	137,93	3,8
	110020105	Bois de la Grange et Etang de Gibraltar	69,81	4,1
	110020167	Plan d'eau de Vaires-sur-Marne	182,38	4,1
	110020194	Parc de Malnoue et bois de Célie	163,76	4,2
	110001752	Mare 49	0,54	4,3
	110001752	Mare 48	0,89	4,4
	110001752	Mare 45	1,24	4,7
	110001750	Mare de la patrouille 47	0,85	4,7
	110001749	Mare 46	1,43	4,8
	110020164	Parc de Champs et Parc de Noisiel	68,42	4,8
	110020441	Mare aux Fougères	0,91	4,9
	110001166	Etang de Vaires-sur-Marne	7,76	5,1
	110020443	Mare de la Sablière	0,96	5,1
	110001146	Plans d'eau de la Boucle de Jablines	510,27	5,2
	110020447	Mares de la Garenne	1,97	5,3
	110020456	Boisements et friches du Plessis-Saint-Antoine	68,79	5,4
	110020420	Bois Saint-Martin	287,90	5,5

Type de protection	Identification	Dénomination	Surface (ha)	Proximité au site (km)
	110030023	Bois de Brou, Bois de Vaires et prairies associées	397,34	5,6
	110001212	Bois de Luzancy et de Chaalis	496,47	5,6
	2414036	Etang de Vincennes	29,46	5,7
	110020462	Mares et boisements de la Butte Verte	3,11	6,2
	110020434	Batterie des Grandes Fiches	3,29	6,5
	110001746	Mare 43	1,53	6,8
	110001747	Mares jumelles 44	1,22	6,9
	110001744	Mare 41	1,07	7,1
	110001742	Les mares vertes	2,02	7,2
	110001745	Mare blanche 42	0,29	7,4
	110001183	Etang d'Armainvilliers	88,25	7,5
	110001726	Les mares du Pendu	2,35	7,6
	110001733	Mare 30	0,82	7,6
	2415031	Mare Foret Notre Dame	1,09	7,7
	110020467	Plaine inondable de la "Haute-Île"	165,60	7,9
	110020173	Forêt des Vallières	292,95	8,5
	110001721	Les landes de Villedeuil	46,83	8,6
	110001732	Mare 29	0,91	8,6
	2414039	Carriere du moulin de Montfermeil	33,13	8,9
	110020450	Mares du Bois du Pendu	3,96	9
	110020168	Côte de Beauzet et carrière Saint-Pierre	92,15	9,6
	110001705	Les Soupirs	11,67	9,6
	110020466	Pelouses du Moulin de Montfermeil	1,67	9,6
	110020457	Boisements et pelouses de la Maison Blanche	16,49	9,7
	110030010	Friche de la Bonne Eau à Villiers-sur-Marne	5,38	9,8
ZNIEFF de type 2	<b>77374021 (identifiant régional)</b>	<b>Forêts d'Armainvilliers et de Ferrières</b>	<b>5682,73</b>	<b>0,12</b>
	110020197	Vallée de la Marne de Gournay-sur-Marne à Vaires-sur-Marne	1 336,1	3,7
	110020191	Vallée de la Marne de Coupvray à Pomponne	3609,13	5,8
	77114021	Forêt de la Lechelle et de Coubert	2063,55	6,9
	77508021	Forêt de Crécy	6876,58	7,7
	110001703	Bois Notre-Dame, Grosbois et de La Grange	3401,00	4700
<b>Patrimoine Culturel</b>				
Sites inscrits	5057	Abords du château de Guermantes et Vallée de la Gondoire	314,10	0,9

Type de protection	Identification	Dénomination	Surface (ha)	Proximité au site (km)
	5059	Château et parc de Rentilly	12,80	1,7
	5056	Château de Ferrières, son parc, la faisanderie, la ferme du parc et l'allée plantée dite du Génitoy	403,19	1,8
	5524	Moulin de Douves et ses abords	5,77	3,9
	5055	Ferme du Génitoy	3,62	4
	5399	Château de Noisiel, bâtiments annexes, parc et prairie du parc	83,75	4,3
	5076	Propriété dite La Sablière	24,01	6,2
	5220	Parc et château du domaine Pereire	162,83	7,1
<b>Sites classés</b>	7242	Site des vallées des rus de la Brosse et de la Gondoire	439,96	1,4

**Carte 2 : Localisation des espaces remarquables dans un rayon de 10 km autour de la zone d'étude**



**Légende**

Périimètre rapproché (Diagnostic 2012)

Périimètre étendu (Diagnostic 2010)

Périimètre de 10 km autour de la zone d'étude

**Zones de protection réglementaire**

ZPS

SIC

RNR

PNR

APB

Forêt de protection

**Zones d'inventaires patrimoniaux**

ZNIEFF de type I

ZNIEFF de type II

**Patrimoine culturel**

Site classé

Site inscrit



Source : DRIEE Ile-de-France - 2012  
Réalisation : CERE - Janvier 2013

## 1.2 – ZONES PROTEGEES

### 1.2.1 – Zones Natura 2000

La zone d'étude est située à environ 7,9 kilomètres de la **Zone de Protection Spéciale FR112013 dite des « Sites de Seine-Saint-Denis »**. Quelques précisions sont apportées concernant cet espace protégé :

*« Les zones fortement urbanisées qui parcourent le territoire européen sont rarement favorables à la biodiversité. Plusieurs facteurs réduisent en effet la richesse en oiseaux : forte fragmentation des habitats, nombreuses extinctions en chaîne des espèces... Ainsi, de nombreuses espèces migratrices évitent désormais les grandes agglomérations urbaines européennes lors de leurs déplacements saisonniers... »*

*Le département de Seine-Saint-Denis fait partie des trois départements de la " petite couronne parisienne " directement contigus à Paris. C'est sans doute le plus fortement urbanisé des trois à l'heure actuelle. Il existe pourtant au sein de ce département des îlots qui accueillent une avifaune d'une richesse exceptionnelle en milieu urbain et péri-urbain. Leur réunion en un seul site protégé, d'échelle départementale, est un vrai défi. Cette démarche correspond à la vocation des sites Natura 2000 d'être des sites expérimentaux. Onze espèces d'oiseaux citées dans l'annexe 1 de la directive " Oiseaux " fréquentent de façon plus ou moins régulière les espaces naturels du département, qu'elles soient sédentaires ou de passage. Quatre de ces espèces nichent régulièrement dans le département : le Blongios nain (nicheur très rare en Ile-de-France), le Martin-pêcheur d'Europe, la Bondrée apivore et le Pic noir (nicheurs assez rares en Ile-de-France). La Pie-grièche écorcheur et la Gorge-bleue à miroir y ont niché jusqu'à une époque récente. Le département accueille des espèces assez rares à rares dans la région Ile-de-France (Bergeronnette des ruisseaux, Buse variable, Epervier d'Europe, Fauvette babillarde, Grèbe castagneux, Héron cendré...). Quelques espèces présentes sont en déclin en France (Bécassine des marais, Cochevis huppé, Râle d'eau, Rougequeue à front blanc, Traquet tarier) ou, sans être en déclin, possèdent des effectifs limités en France (Bécasse des bois, Petit Gravelot, Rousserolle verderolle...). D'autres espèces ont un statut de menace préoccupant en Europe (Alouette des champs, Bécassine sourde, Faucon crécerelle, Gobe-mouche gris, Pic vert, Hirondelle de rivage, Hirondelle rustique, Traquet pâtre, Tourterelle des bois). Une grande part des espaces naturels du département de Seine-Saint-Denis ont été créés de toutes pièces, à l'emplacement d'espaces cultivés (terres maraîchères) ou de friches industrielles. Tel est le cas par exemple du parc de la Courneuve, le plus vaste du département avec 350 ha. Composé de reliefs, d'une vallée et de plusieurs lacs et étangs, il a été modelé à partir des déblais de la construction du Périphérique de Paris dans les années 1960. Il héberge actuellement une petite population de trois couples de Blongios nain. Par ailleurs, il subsiste des paysages ayant conservé un aspect plus naturel. Quelques boisements restent accueillants pour le Pic noir et la Bondrée apivore. Certaines îles de la Seine et de la Marne (Haute-Île, Île de Saint-Denis) permettent au Martin Pêcheur de nicher. La diversité des habitats disponibles est particulièrement attractive vis-à-vis d'oiseaux stationnant en halte migratoire ou en hivernage. Les zones de roselières sont fréquentées régulièrement par une petite population hivernante de Bécassine des marais (parc du Sausset). La Bécassine sourde et le Butor étoilé y font halte. Les grands plans d'eau attirent des concentrations d'Hirondelle de rivage. De grandes zones de friches sont le domaine de la Bécasse des bois, des Busards cendré et Saint-Martin, de la Gorge-bleue à miroir, du Hibou des marais, de la Pie-grièche écorcheur et du Traquet Tarier...*

*Le Département est le principal propriétaire et gestionnaire des espaces naturels de Seine-Saint-Denis. Doté d'un schéma vert départemental, il gère 654 hectares d'espaces verts et aménage les parcs en association avec le public par le biais de Comités des usagers. Ses actions menées pour le développement des espaces verts sont notamment centrées sur le thème " développement et mise en valeur du patrimoine naturel ". Un partenariat se développe avec des établissements scientifiques (Universités Paris 6 et 7 sur la biodiversité, Conservatoire botanique national du Bassin parisien) et avec le tissu associatif (LPO, CORIF, ANCA, Ecoute nature...). Ainsi, un Observatoire de la Biodiversité a été mis en place par le Conseil général, destiné à valoriser la richesse faunistique et floristique des parcs départementaux. »*

*(Source : INPN)*

Plusieurs espèces ayant motivé la désignation de cette zone ZPS, telles que le Blongios nain, relèvent essentiellement des zones humides, milieux absents de notre site d'étude. Toutefois, d'autres espèces fréquentent principalement les boisements, comme le Pic noir, les haies et les friches arbustives, comme la Pie-grièche écorcheur, ou encore les cultures comme les Busards cendré et Saint-Martin. Étant donné la présence de telles zones sur le périmètre rapproché, il est probable d'observer ces mêmes espèces sur le site d'étude. Des échanges entre le site d'étude et la ZPS FR112013 sont donc possibles.

La zone d'étude est située à environ 8,5 kilomètres de la **Zone de Protection Spéciale FR112003 dite des « Boucles de la Marne »**. Quelques précisions sont apportées concernant cet espace protégé :

*« Cette ZPS dite des " Boucles de la Marne " accueille au long de l'année tout un cortège d'espèces d'oiseaux, 252 à ce jour, qui y trouvent une diversité de milieux répondants à leurs exigences propres. Le réseau de zones humides notamment, offre de nombreux sites favorables, interdépendants du point de vue de leur utilisation par l'avifaune nicheuse, hivernante ou migratrice. C'est pourquoi la ZPS fonctionne comme un ensemble homogène et considéré comme tel lors des comptages "Wetlands International". Dix espèces nicheuses inscrites à l'Annexe I de la Directive européenne Oiseaux sont inventoriées : Blongios nain (*Ixobrychus minutus*), Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), Milan noir (*Milvus migrans*), Oedicnème criard (*Burhinus oediconemus*), Mouette mélanocéphale (*Larus melanocephalus*), Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*), Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), Pic noir (*Dryocopus martius*), Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*) et Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*). La majorité d'entre elles se caractérise par un statut de conservation défavorable au sein de leur aire de répartition. Le site des Boucles de la Marne constitue ainsi un lieu refuge pour une population d'Oedicnèmes criards d'importance régionale qui subsiste malgré la détérioration des milieux. Les secteurs forestiers possèdent encore les caractéristiques nécessaires à la présence d'espèces sensibles comme le Milan noir, la Bondrée apivore ou le Faucon hobereau. Les zones humides, bien qu'anthropisées, attirent le Blongios nain, le Martin-pêcheur d'Europe, la Mouette mélanocéphale ou le Râle d'eau. Une gestion adaptée augmenterait d'autant le potentiel d'accueil qui s'avère très fort. L'intérêt de la zone d'étude réside également dans son attractivité hivernale. En effet, les zones humides qui composent une grande part de l'espace, permettent à plusieurs espèces d'Anatidés et de Laridés notamment, d'hiverner d'octobre à mars. Ainsi, le périmètre proposé en ZPS est une zone d'hivernage d'importance nationale et répond à plusieurs critères issus de la Convention*

relative aux zones humides d'importance internationale dite de "Ramsar". Ces " Boucles de la Marne " ne font l'objet à l'heure actuelle d'aucune mesure de protection globale susceptible d'amener une politique de mise en valeur du patrimoine écologique et paysager. Il apparaît indispensable et urgent de mettre en place avec les différents partenaires concernés, un périmètre cohérent géré de manière durable dans le respect des équilibres écologiques. Un classement en Zone de Protection Spéciale permettrait une telle orientation. »

(Source : INPN)

Seules deux espèces ayant motivé la désignation de cette ZPS relèvent d'habitats présents sur la zone d'étude : le Milan noir fréquente les boisements tandis que le Busard des roseaux peut utiliser les cultures comme zone de chasse. Des échanges entre le site d'étude et la ZPS FR112003 sont donc possibles.

La zone d'étude est située à environ 5,6 kilomètres du **Site d'intérêt communautaire FR1100819 dit « Bois de Vaires-sur-Marne »**. Quelques précisions sont apportées concernant cet espace protégé :

« Le site est situé en grande partie dans le secteur aval du bassin versant du ruisseau du Gué de l'Aulnay à proximité de sa confluence avec la Marne. Ce dernier est à l'origine du développement d'une importante zone humide localisée dans un contexte péri-urbain. Le Bois de Vaires repose sur des alluvions anciennes de la vallée de la Marne. Le maintien de la population du Grand capricorne nécessite la conservation de vieux arbres âgés au minimum de deux à trois siècles. »

(Source : INPN)

Les espèces ayant motivé la désignation de ce SIC relèvent des vieilles chênaies pour le Grand Capricorne ou des zones humides (mares) pour le Triton crêté. Étant donné l'absence de tels habitats sur le périmètre rapproché, les probabilités d'observer ces deux espèces sur le site d'étude sont faibles. Les fourrés et boisements du périmètre rapproché pourraient constituer des zones d'hivernage pour cet amphibien mais ils sont très probablement trop éloignés de sa zone de reproduction connue.

### **I.2.2 – Arrêtés de Protection de Biotope**

La zone d'étude est située à environ 800 mètres de l'**Arrêté préfectoral de protection de biotope FR3800014 dit de l'« Etang de Beaubourg »**. Quelques précisions sont apportées concernant cet espace protégé :

« Implantés sur la commune de Croissy-Beaubourg en Seine-et-Marne (77183), sur le bord nord-ouest du plateau de la Brie, les étangs de Croissy-Beaubourg s'inscrivent en bordure et en retrait du contexte urbain de la Ville Nouvelle de Marne-la-Vallée, en contact avec les massifs forestiers de Ferrières et d'Armainvilliers qui les alimentent.

Ils sont situés à une altitude d'environ 115 mètres dans un site encore très boisé, contigu à la forêt régionale de Ferrières.

La superficie de l'étang de Beaubourg est de près de 4 hectares, avec une profondeur moyenne de 1, 5 m. La surface totale des espaces protégés (étang, prairies et forêt) est d'environ 35 hectares.

*L'étang de Beaubourg est alimenté directement par les eaux de drainage du massif forestier voisin. Le régime de cet étang suit donc celui des pluies, avec un excellent étalement, grâce au pouvoir régulateur de la forêt.*

*L'étang de Beaubourg comporte une frange boisée le long de sa rive ouest précédant une prairie l'isolant de la zone industrielle et de l'aérodrome de Lognes-Emerainville.*

*La queue de l'étang, orientée au sud est, est accolée au massif forestier régional de Ferrières. Une roselière entoure les eaux libres, sur les rives est et ouest et colonise la queue de l'étang. C'est un site de nidification de nombreuses espèces protégées peu fréquentes dans la région parisienne, aussi proche de la capitale.*

*Sur la rive nord ouest, dont les boisements s'adossent au village, se trouve le déversoir et la digue qui est un lieu de promenade très fréquenté. »*

*(Sources : INPN, Renard)*

Les espèces ayant motivé la désignation de cet APPB sont essentiellement liées aux zones humides (Alyte accoucheur, Crapaud calamite, Blongios nain, Locustelle tachetée pour la faune, Gesse des marais pour la flore) et aux boisements (Pic cendré pour la faune, Aspidium lobé pour la flore). Etant donné la proximité de cet espace protégé et bien qu'aucune zone humide ne soit présente sur le périmètre rapproché, des interactions entre le site d'étude et l'APPB sont possibles au droit des boisements mais également pour les transits.

La zone d'étude est située à environ 5,3 kilomètres de l'**Arrêté préfectoral de protection de biotope FR3800681 dit du « Bois Saint-Martin»**. Quelques précisions sont apportées concernant cet espace protégé :

*« L'APPB Bois Saint-Martin a été mise en place dû à la présence de nombreuses espèces à enjeux. On retrouve plusieurs espèces d'oiseaux dont la Bondrée apivore, le Pic mar, le Pic noir ; des amphibiens dont la Salamandre terrestre, la Grenouille agilé, le Triton crêté, le Triton palmé, le Triton alpestre, le Triton ponctué et le Crapaud commun ; un reptile légalement protégé au niveau national, le Lézard vivipare ; ainsi qu'une espèce floristique protégée régionalement : la Lobélie brûlante. »*

*(Source : INPN)*

Les espèces citées dans cet APPB relèvent pour la plupart de milieux boisés ou humides. Certaines espèces sont donc susceptibles de fréquenter le site d'étude, soit à des fins de reproduction, comme le Pic mar, soit à des fins d'alimentation comme le Pic noir. Le site d'étude n'offre en revanche pas de milieux favorables à la reproduction des amphibiens. Les fourrés et boisements du périmètre rapproché pourraient constituer des zones d'hivernage pour les amphibiens, mais ils sont très probablement trop éloignés de leur zone de reproduction connue.

### **1.2.3 – Réserves Naturelles Régionales**

La zone d'étude est située à environ 6,1 kilomètres de la **Réserve Naturelle Régionale FR9300023 dite « Les îles de Chelles»**. Quelques précisions sont apportées concernant cet espace protégé :

*« Le site des îles de Chelles constitue un refuge pour une faune et une flore originales au sein d'un environnement fortement anthropisé de longue date. 181 espèces végétales dont 8 espèces patrimoniales y ont été recensées. Parmi elles, 2 espèces sont protégées au niveau*

*national. Le site accueille également des oiseaux inféodés aux milieux aquatiques alluviaux présentant un intérêt patrimonial fort et plusieurs espèces de poissons peu communes présentes au droit des îles, telles que le Chabot, le Barbeau ou la Lamproie fluviatile. »*

*(Source : Natureparif)*

Les espèces ayant motivé la désignation de cette RNR sont essentiellement liées aux milieux aquatiques (Lamproie de Planer, Chabot commun, Bouvière, Loche de rivière, Brochet...), aux zones humides (Grande cuscute et Cardamine impatiente pour la flore, Martin-pêcheur d'Europe, Bergeronnette des ruisseaux, Hirondelle de rivage pour la faune), aux boisements (Pic épeichette pour la faune) et aux vergers et friches (Moineau friquet). Au vu de la distance séparant cet espace protégé et le périmètre rapproché, la probabilité qu'il existe des échanges entre ceux-ci est faible, excepté pour les oiseaux. Cependant, la nature des milieux, qui semble globalement différente entre ces deux zones, laisse à penser que les interactions sont limitées.

#### **I.2.4 – Forêt de protection**

La zone d'étude est située à environ 3,4 kilomètres de la **Forêt de Protection dite de l'« Arc boisé »**. Peu de précisions sont disponibles quant à cet espace protégé :

*« Au sud-est du département, un vaste ensemble forestier de forme allongée étire ses frondaisons de la forêt domaniale Notre-Dame à celle de la Grange, en passant par la forêt de Grosbois. Il offre au promeneur une grande variété de richesses écologiques, naturelles et paysagères, et un patrimoine culturel et historique qu'il convient de préserver et de valoriser. »*

*(Source : CG14)*

Au vu de la distance séparant cet espace protégé et le périmètre rapproché, la probabilité qu'il existe des échanges entre ceux-ci est faible, excepté pour les oiseaux. Cependant, la nature des milieux, qui semble totalement différente entre ces deux zones, laisse à penser que les interactions sont limitées.

### **I.3 – ZONES D'INVENTAIRE**

#### **I.3.1 – ZNIEFF de type 1**

La zone d'étude est située à environ 700 mètres de la **Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I n° 110001216 « Etang de Croissy et étang de Beaubourg »**. Aucune précision n'est apportée concernant cet espace d'inventaire. Toutefois, l'on peut se référer à la description de l'APPB FR3800014 dit de l'« Etang de Beaubourg » qui concerne les mêmes milieux.

Au même titre que les interactions existant entre l'APPB et le site d'étude, étant donné la proximité de cette zone d'inventaires et bien qu'aucune zone humide ne soit présente sur le périmètre rapproché, des interactions entre le site d'étude et la ZNIEFF sont possibles au droit des boisements mais également pour les transits.

### I.3.2 – ZNIEFF de type 2

La zone d'étude est située à environ 120 mètres de la **Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II n° 77374021 (identifiant régional) « Forêts d'Armainvilliers et de Ferrières »**. Aucune précision n'est apportée concernant cet espace d'inventaire. En effet, cette dernière ne sembla pas avoir été validée par le MNHN.

Bien qu'aucune liste d'espèces signalées de cette ZNIEFF ne soit fournie, nous pouvons tout de même supposer qu'au vu de la distance séparant cet espace d'inventaire du périmètre rapproché, des interactions existent entre ceux-ci, même si les habitats de ces deux sites ne semblent pas correspondre.

### I.4 – ÉTUDE DU PERIMETRE ETENDU

Un périmètre étendu a été défini en fonction du recueil de données et des éléments marquants du paysage. Sur le site, il représente une surface de 230,6 ha.

L'étude du périmètre étendu a été effectuée en définissant les grandes catégories d'habitats présents et, pour chacune de ces catégories, une liste des espèces végétales et animales le fréquentant a été établie. La pression d'échantillonnage étant nettement plus faible que celle du périmètre rapproché, la qualité des inventaires ne peut être comparée. L'étude du périmètre étendu vise donc surtout, couplée avec les données bibliographiques, à resituer le site d'étude vis-à-vis de ses milieux connexes.

La carte des habitats sur ce périmètre étendu, issue du diagnostic écologique réalisé en 2010, est présentée en page suivante.

Sur cette carte, on remarque que le site d'étude se situe tout d'abord au sein de milieux semblables à ceux qu'il abrite (friches, fourrés et cultures). On remarque par la suite que de nombreux boisements sont présents à l'ouest du périmètre étendu. Une zone humide composée d'une roselière, d'une cariçaie, d'une mégaphorbiaie et d'une mare temporaire se situe également à l'ouest du périmètre rapproché à moins de 150 m de celui-ci. Enfin, notons la présence de l'étang de Croissy au nord-ouest du périmètre étendu. Celui-ci est bordé sur sa façade ouest par une roselière et un boisement humide.

Concernant la flore, de nombreuses espèces remarquables sont présentes sur ce périmètre étendu en dehors du périmètre rapproché (voir carte pages suivantes). En effet, 20 espèces, assez rares à très rares ont été recensées lors des prospections réalisées en 2012 d'une part et par l'analyse de la bibliographie (CERE, 2010) d'autre part. De plus, deux habitats d'intérêt communautaire sont présents sur ce périmètre étendu : les Forêts alluviales résiduelles (*Alnion glutinoso-incanae*) (Code Natura 2000 : 91E0) situées en bordure de l'étang de Croissy et les Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) (Code Natura 2000 : 6510) situées en limite sud du périmètre rapproché.

Concernant la faune vertébrée, 7 espèces d'oiseaux remarquables, 3 espèces de mammifères remarquables et une espèce de reptile remarquable ont été notées sur le périmètre élargi en 2012. L'analyse de la bibliographie (Ecosphère 2009 et CERE 2010) révèle l'existence d'autres espèces sur ce périmètre, notamment en ce qui concerne les

mammifères puisque la Noctule commune *Nyctalus noctula* et la Sérotine commune *Eptesicus serotinus*, deux espèces protégées à l'échelon européen y avaient déjà été notées. Pour ce qui est des amphibiens, la Rainette verte *Hyla arborea* et la Grenouille agile *Rana dalmatina* avaient été répertoriées les années précédentes sur le périmètre étendu mais elles n'ont pas été retrouvées en 2012. Compte tenu de la proximité au périmètre rapproché des données de Rainette verte, cette dernière espèce a été prise en compte dans le présent rapport.

Une proportion importante des espèces remarquables du périmètre élargi est inféodée aux zones humides ou aux boisements, de sorte qu'on les retrouve principalement au nord-ouest du périmètre rapproché, dans le parc du Château de Croissy et autour de l'étang de Croissy.

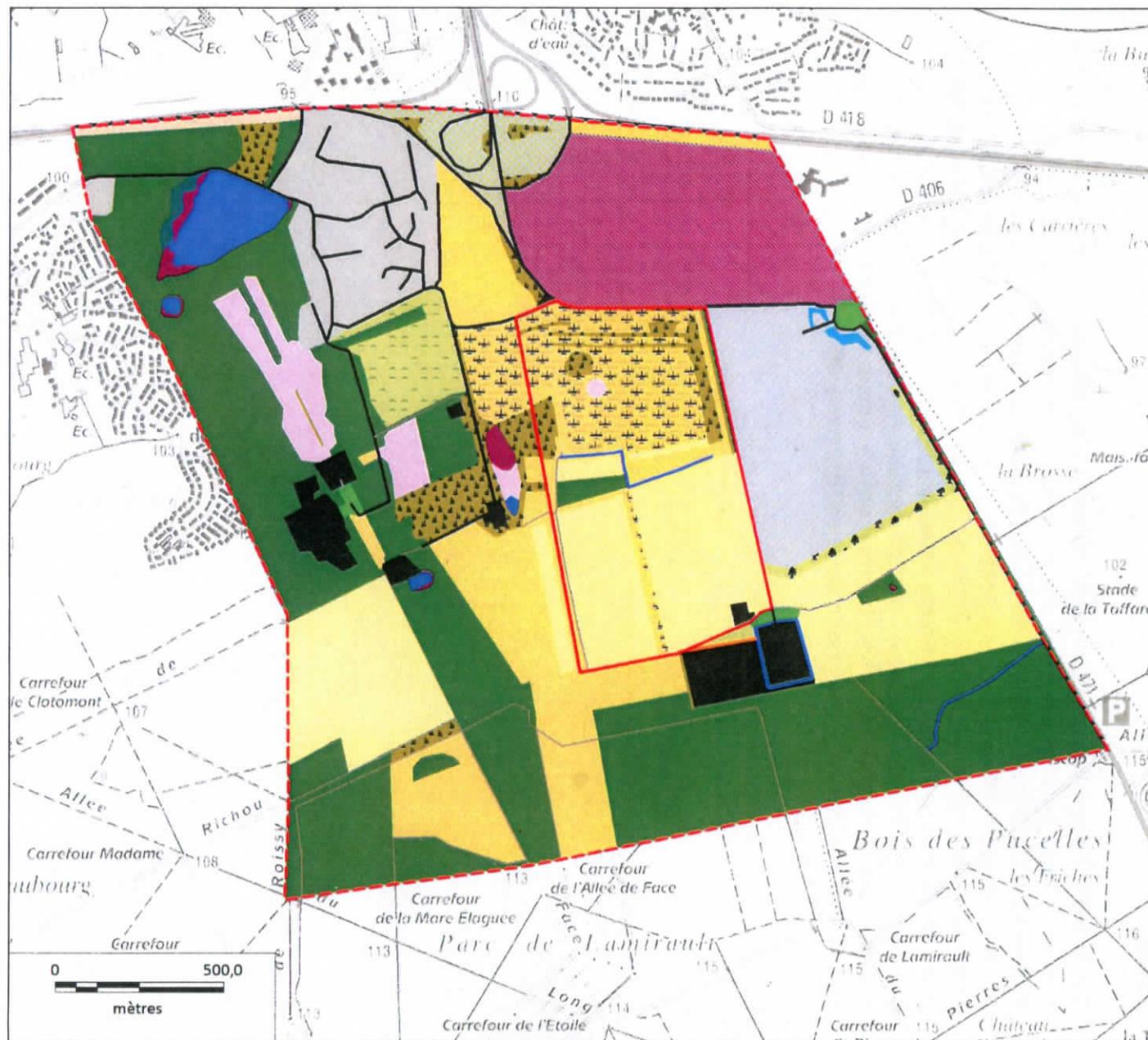
Concernant l'entomofaune, 12 espèces remarquables ont été notées sur le périmètre étendu. Il s'agit de données issues des prospections de terrain de 2012 ainsi que de la bibliographie (Ecosphère 2009 et CERE 2010). Elles sont localisées sur la carte n°4.

Parmi ces espèces, citons le Grillon d'Italie *Oecanthus pellucens* et le Conocéphale gracieux *Ruspolia nitidula* qui sont protégés en Ile-de-France. Ces orthoptères ont été observés en 2009 par Ecosphère mais seul le Grillon d'Italie a été revu en 2012, à proximité directe du périmètre rapproché. La localisation du Conocéphale gracieux n'a pas été représentée ici. Citons également la grande Aeshne *Aeshna grandis*, odonate protégé en Ile-de-France qui a été identifié au niveau de l'étang de Croissy en 2010 par le CERE.

**Carte 3 : Occupation des sols sur un périmètre étendu**

**Légende**

- Périmètre étendu
- Périmètre rapproché
- Culture
- Bassin de rétention
- Bois de feuillus frais ou sec
- Friche arbustive
- Pelouse urbaine
- Plantation de feuillus
- Fourré
- Végétation palustre
- Prairie de fauche
- Friche
- Etang
- Prairie humide
- Bâti
- Zone d'activité
- Prairie pâturée
- Trame urbaine
- Bois de feuillus humide
- Friche
- Pelouse urbaine
- Zone de travaux
- Alignement d'arbres
- Chemin
- Haie
- Route
- Fossé
- Mur



Source : IGN Scan 25  
 Réalisation : CERE - Avril 2013



Carte 4 : Localisation des espèces floristiques remarquables sur le périmètre étendu

Légende

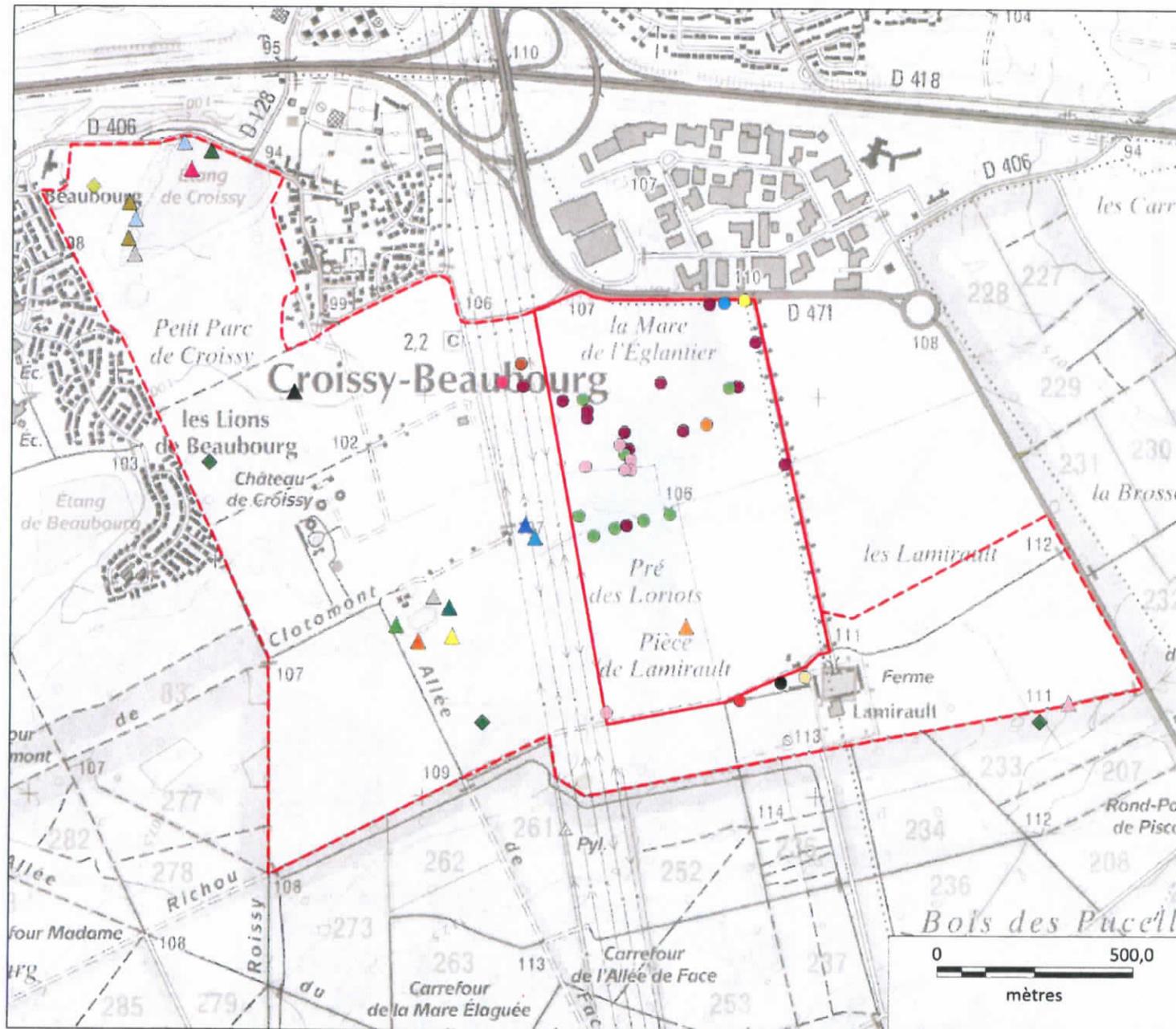
- Périmètre rapproché (Diagnostic 2012)
- Périmètre étendu (Diagnostic 2010)

Observations 2012

- Gesse sans feuilles
- Gesse hérissée
- Gesse sans vrille
- Mauve alcée
- Vesce à petites feuilles
- Vulpie faux-Brome
- Chlore perfoliée
- Gesse tubéreuse
- Orpin réfléchi
- Centaurée noire
- Fétuque des prés

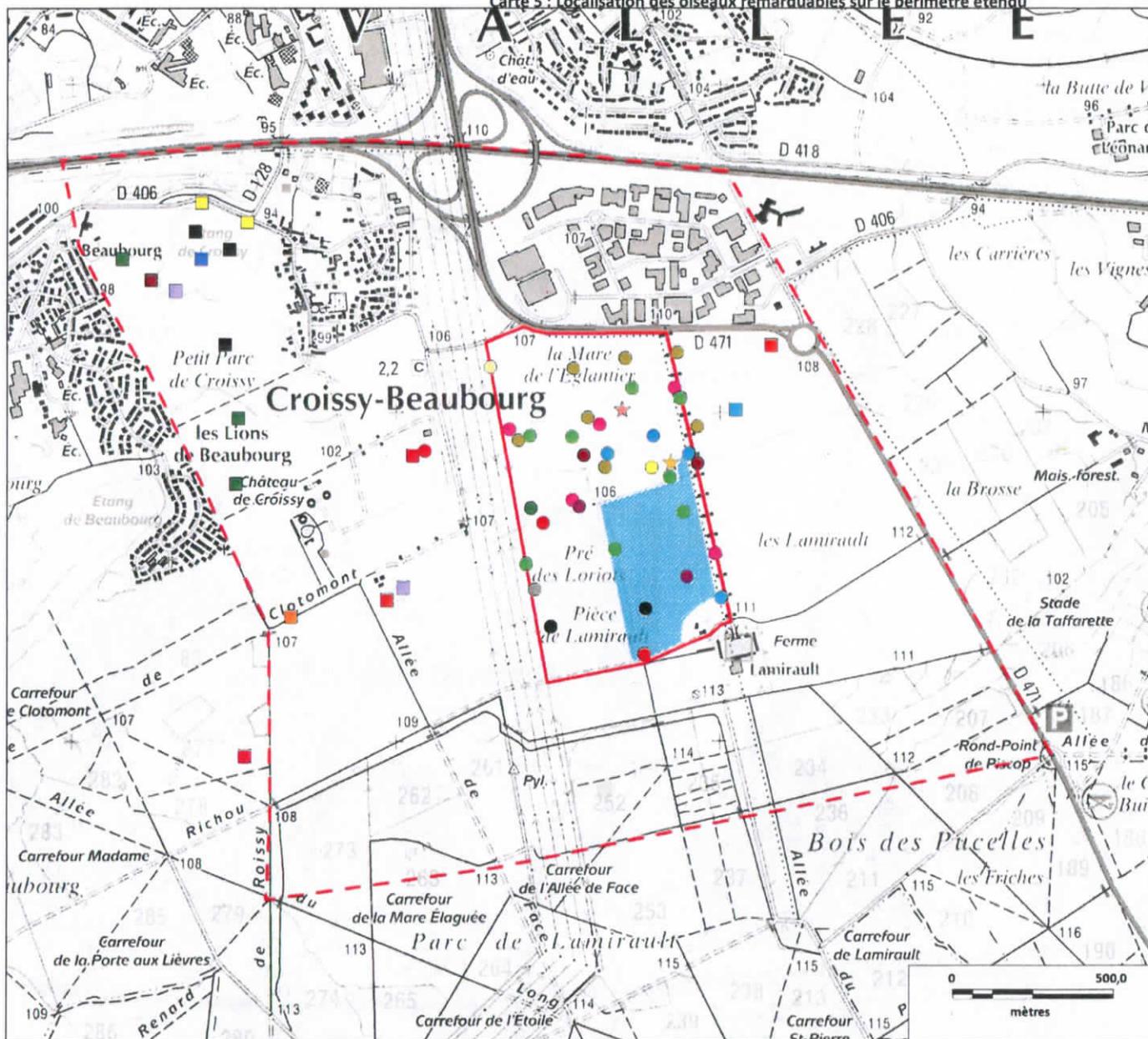
Observations 2010

- ◆ Aspérule odorante
- ▲ Centaurée noire
- ▲ Grande Naiade
- ▲ Laîche faux-souchet
- ▲ Lentille d'eau à trois lobes
- ▲ Massette à feuilles étroites
- ▲ Mauve alcée
- ▲ Nénuphar jaune
- ▲ Oenanthe aquatique
- ◆ Parisette à quatre feuilles
- ▲ Plantain d'eau à feuilles lancéolées
- ▲ Potamot crépu
- ▲ Potamot nageant
- ▲ Scirpe des étangs
- ▲ Véronique à écusson
- ▲ Vulpie faux-Brome



Source : IGN Scan 25  
Réalisation : CERE - Avril 2013

Carte 5 : Localisation des oiseaux remarquables sur le périmètre étendu



Carte 5 : Localisation des oiseaux remarquables sur le périmètre étendu

**Légende**

- Périmètre étendu (Diagnostic 2010)
- Périmètre rapproché (Diagnostic 2012)

**Oiseaux observés en phase reproduction - 2012**

- Bergeronnette des ruisseaux
- Bondrée apivore
- Bouvreuil pivoine
- Bruant jaune
- Faucon hobereau
- Grand cormoran
- Hibou Moyen-duc
- Linotte mélodieuse
- Pic noir
- Pie-grièche écorcheur
- Pipit farlouse
- Pouillot fitis
- Tourterelle des bois

**Oiseaux observés en phase reproduction - 2010**

- Bergeronnette des ruisseaux
- Blongios nain
- Bondrée apivore
- Bruant jaune
- Grand cormoran
- Grèbe castagneux
- Pic épeichette
- Pic noir
- Râle d'eau
- Sterne pierrгарin

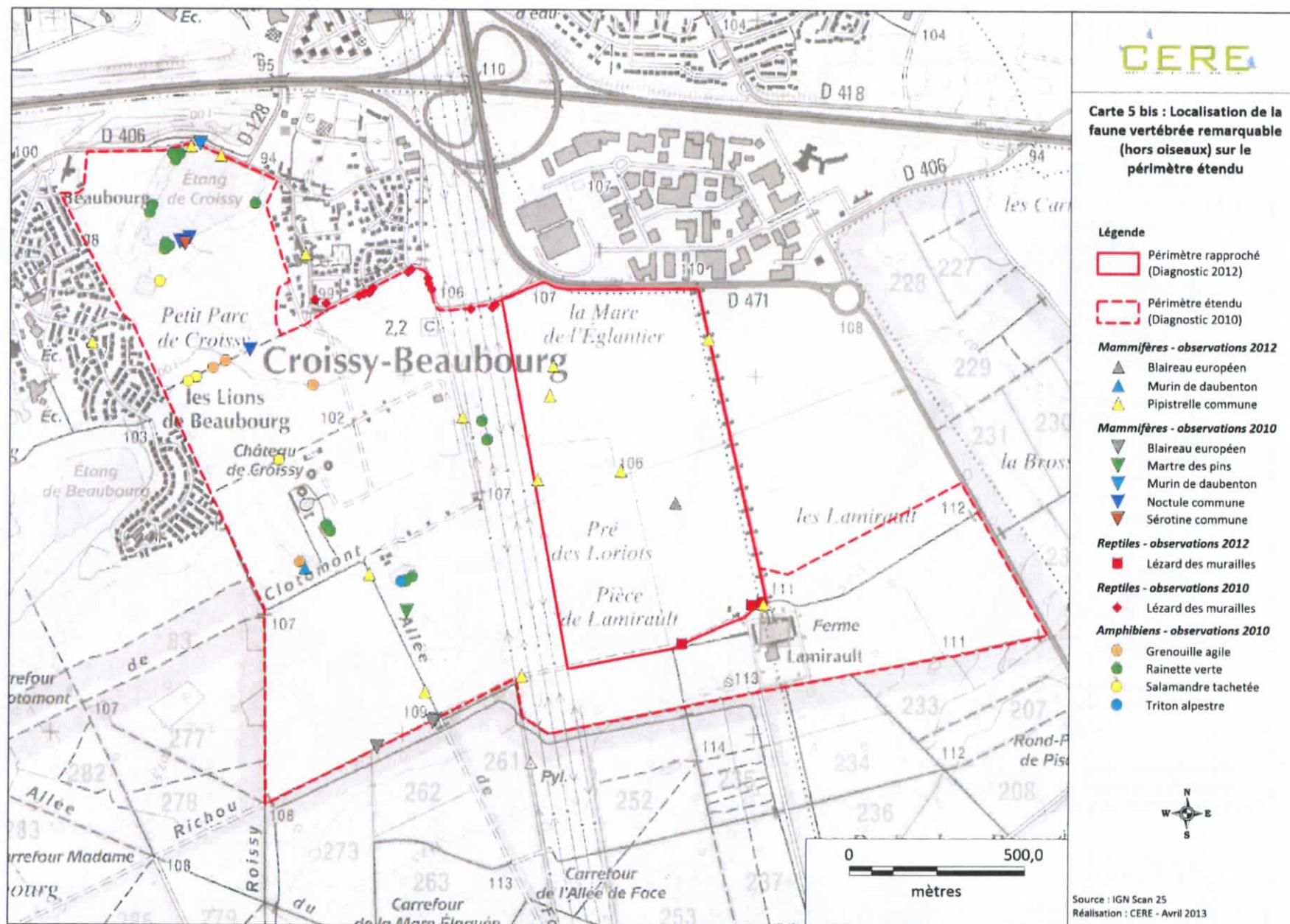
**Oiseaux observés en migration - 2012**

- ★ Cigogne noire
- ★ Tarier des prés
- Halte migratoire

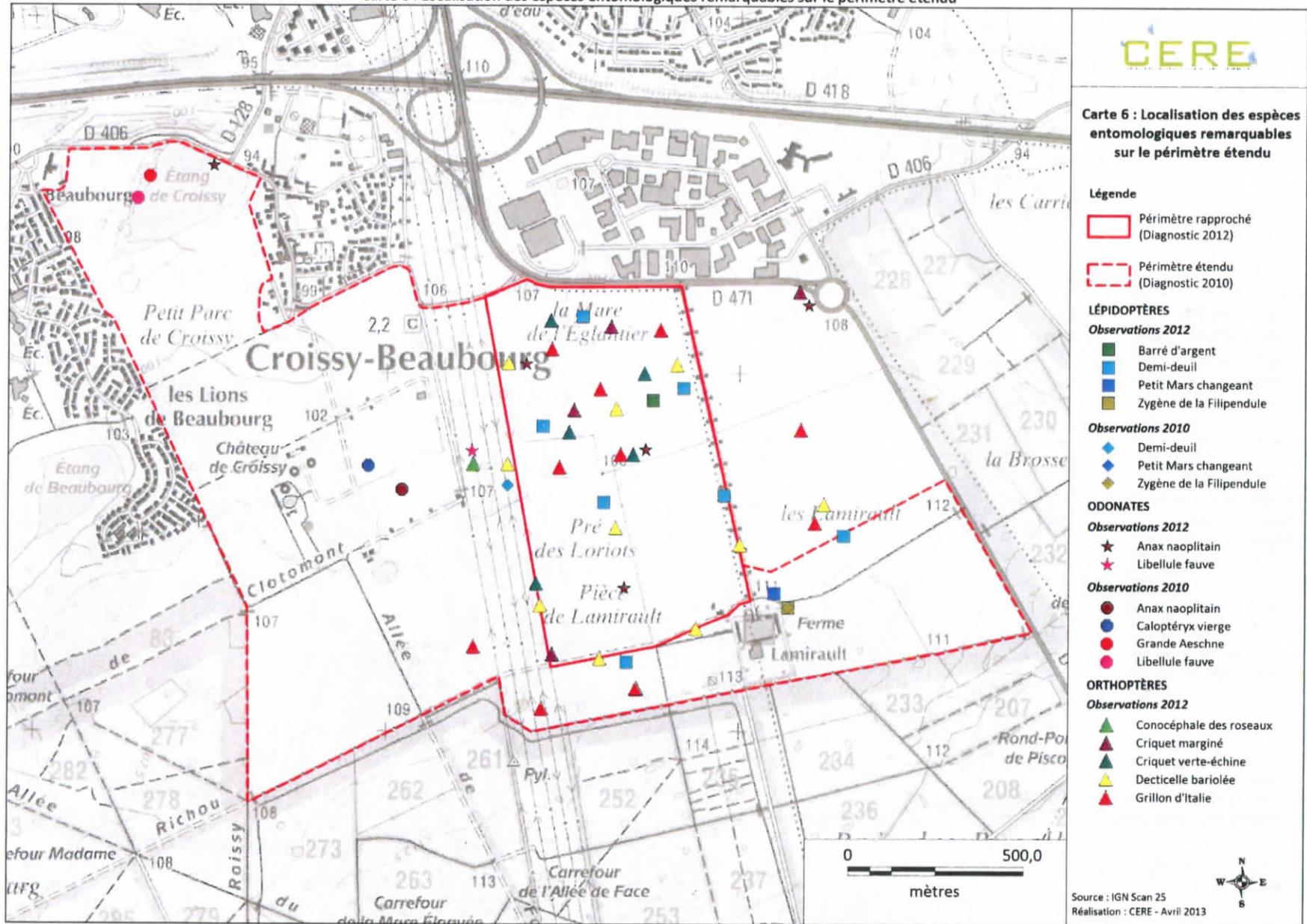
Source : IGN Scan 25  
Réalisation : CERE - Avril 2013



Carte 5 bis : Localisation de la faune vertébrée remarquable (hors oiseaux) sur le périmètre étendu



Carte 6 : Localisation des espèces entomologiques remarquables sur le périmètre étendu



## II - CONTEXTE LOCAL

### II.1 – LA FLORE ET LES HABITATS

#### II.1.1 - Les Habitats

##### II.1.1.1 - Méthodologie

Les habitats ont été prospectés les 5 juin et 9 juillet 2012.

Les référentiels utilisés sont :

- Pour les statuts de protection : la Directive 92/43 CEE (dite « Directive Habitats ») et plus particulièrement son annexe I ;
- Pour les statuts de rareté / menace : la liste des habitats déterminants de ZNIEFF (DRIEE Ile-de-France, 2002) ;
- Pour la détermination :
  - Guide des groupements végétaux de la région parisienne –Bournérias, Arnal et Bock – 2001) ;
  - Code Corine Biotope.

La méthodologie utilisée est présentée plus en détail en annexe I du présent dossier.

##### II.1.1.2 - Données bibliographiques

Il ressort de l'analyse de la bibliographie que seuls deux habitats d'intérêt communautaire sont signalés à proximité du site d'étude : les Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (Code Natura 2000 : 6530) et les Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) (Code Natura 2000 : 6510). Le premier est signalé du SIC FR1100819 « Bois de Vaires-sur-Marne », localisé à 5,6km du site d'étude. Étant donné les habitats présents sur le périmètre rapproché, il est très peu probable de retrouver cet habitat sur le site d'étude. En revanche, le deuxième habitat a été signalé au sein de la zone d'influence du projet au sud-est du périmètre rapproché. Il apparaît toutefois que l'état de conservation de cet habitat est dégradé.

D'après la bibliographie, un habitat d'intérêt communautaire, les Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) (Code Natura 2000 : 6510) est localisé sur la zone d'influence du projet de ZAC, au sud-est du périmètre rapproché.

### II.1.1.3 - Expertise de terrain

La zone concernée par le projet de ZAC sur la commune de Croissy-Beaubourg (77) est constituée de 7 grands types d'habitats.

#### Les cultures

Les **cultures**, que l'on rencontre principalement sur la moitié sud du périmètre rapproché, constituent l'habitat le plus représenté sur le site d'étude. Elles occupent en effet environ 46 % de sa surface. Elles abritent la plus faible diversité spécifique du site avec seulement 8 espèces floristiques. De plus, celles-ci sont rares au sein des cultures. On rencontre par exemple de manière ponctuelle la Renouée persicaire *Polygonum persicaria*, le Chiendent commun *Elytrigia repens* ou encore la Renouée faux-liseron *Fallopia convolvulus*.



*Cet habitat accueillant une flore peu diversifiée, banale et commune, il représente un enjeu floristique faible sur le site d'étude.*

#### Les milieux prairiaux et friches

Le deuxième habitat le plus représenté correspond aux friches localisées principalement sur la moitié nord du périmètre d'étude. Elles occupent près de 42 % de la surface du site d'étude. On rencontre deux types de friches : les **friches prairiales** et les **friches piquetées d'arbres et d'arbustes**.

*Ces habitats abritant des espèces floristiques à enjeu écologique significatif à fort ainsi qu'une diversité floristique intéressante, ils présentent un enjeu écologique fort pour la flore et sont décrits plus précisément dans les fiches au chapitre suivant.*

#### Les fourrés et haies

Les **fourrés à Saule marsault** sont localisés au sein de la friche piquetée d'arbres et d'arbustes. Ils correspondent à un état avancé de la colonisation de cette friche par les ligneux. On retrouve deux stades différents : des fourrés arbustifs au sud et des fourrés arborés au nord. Ces fourrés sont caractérisés par la présence marquée du Saule marsault *Salix caprea*. On y rencontre également du Bouleau verruqueux *Betula pendula* et du Saule blanc *Salix alba* ainsi que du Frêne commun *Fraxinus excelsior*. Ces fourrés abritent une richesse spécifique correcte avec 35 taxons identifiés.



Les **fourrés à Aubépine** sont localisés à l'ouest de la zone d'étude. Composés également d'un stade arbustif et d'un stade arboré, ils sont caractérisés notamment par la présence de l'Aubépine monogyne *Crataegus monogyna*. On y retrouve également l'Erable sycomore *Acer pseudoplatanus*, le Merisier *Prunus avium* ou encore le Chêne pédonculé *Quercus robur*. La présence de ce dernier traduit l'état d'avancement de cet habitat dans sa dynamique d'évolution vers un boisement.



Un **roncier** arbustif de faible superficie se trouve au nord-est de la zone d'étude. Il abrite une flore peu diversifiée (11 espèces identifiées au total) largement dominée par les ronces *Rubus sp.* Cet habitat accueille toutefois une espèce très rare en Ile-de-France : la Vesce à feuilles étroites *Vicia tenuifolia*.



Une **haie** arbustive longe la limite est du périmètre d'étude dans sa moitié nord. Cet habitat est peu diversifié avec 8 espèces identifiées. Sa strate arborée est largement dominée par le Prunellier *Prunus spinosa* et sa strate herbacée par le Lierre terrestre *Hedera helix*. On rencontre également en strate arbustive le Troène *Ligustrum vulgare* et le Fusain d'Europe *Evonymus europaeus*.



*Ces habitats accueillant une flore banale et commune, ils représentent un enjeu floristique faible sur le site d'étude, excepté pour le roncier qui abrite une espèce floristique très rare en Ile-de-France. Ce dernier présente alors un enjeu écologique fort et est décrit dans les fiches au chapitre suivant.*

### Les boisements

Une **frênaie** est présente à l'ouest, au centre de la zone d'étude. De faible hauteur, cet habitat est fortement lié à la déprise agricole et la colonisation progressive des milieux ouverts. La strate arborescente est ainsi constituée à plus de 75% de Frêne commun *Fraxinus excelsior*. La strate arbustive est majoritairement constituée de Sureau noir *Sambucus nigra*, d'Orme champêtre *Ulmus minor* et d'Aubépine à un style *Crataegus monogyna*, tandis que la strate herbacée, relativement eutrophe, se caractérise par la présence du Gaillet gratteron *Galium aparine* et de la Ronce sp. *Rubus sp.*. Par endroits, le Lierre grimpant *Hedera helix* recouvre entièrement le sol.



Cet habitat accueillant une flore peu diversifiée, banale et commune, il représente un enjeu floristique faible sur le site d'étude.

### Les habitats humides

Une prairie humide de faible superficie est présente au sein de la friche piquetée d'arbres et d'arbustes. Celle-ci est dominée par l'Agrostis stolonifère *Agrostis stolonifera* et le Jonc diffus *Juncus épars*. On rencontre également d'autres espèces caractéristiques des zones humides comme le Lycopode d'Europe *Lycopus europaeus* et la Laïche cuivrée *Carex cuprina*. Au total, 13 espèces floristiques ont été identifiées au sein de cet habitat.



Cet habitat accueillant une flore peu diversifiée, banale et commune, il représente un enjeu floristique faible sur le site d'étude.

Le site d'étude est parcouru en son centre par un fossé. Celui-ci est bordé par une végétation comparable à celle des fourrés décrits précédemment avec des espèces comme l'Aubépine à un style *Crataegus monogyna* ou le Cornouiller sanguin *Cornus sanguinea*, qui tend à constituer une galerie au-dessus du fossé. Au sein même du fossé est présente une végétation typique des mégaphorbiaies avec la présence par exemple de l'Épilobe hérissé *Epilobium hirsutum* ou de la Morelle douce-amère *Solanum dulcamara*. Au total 17 espèces ont été identifiées dans cet habitat.



Cet habitat accueillant une flore peu diversifiée, banale et commune, il représente un enjeu floristique faible sur le site d'étude.

### Les haies, alignements d'arbres

Enfin, un alignement d'arbres implantés sur une bande enherbée se situe à l'est de la zone d'étude. Régulièrement tondues, la bande enherbée est peu diversifiée. Néanmoins le cortège d'espèces s'apparente à celui des prairies de fauche avec des taxons comme la Houlque laineuse *Holcus lanatus*, la Berce des prés *Heracleum sphondylium* ou le Fromental élevé *Arrhenatherum elatius*. L'alignement d'arbres n'est constitué que d'une seule espèce, horticole (le poirier). Au total, 18 espèces ont été identifiées dans cet habitat.



Cet habitat accueillant une flore peu diversifiée, banale et commune, il représente un enjeu floristique faible sur le site d'étude.

Sur le périmètre rapproché, 13 habitats regroupés au sein de 9 habitats selon la typologie Corine Biotope ont ainsi été identifiés sur le périmètre d'étude. Ces derniers sont détaillés dans le tableau suivant et localisés sur la carte ci-après.

En plus du périmètre rapproché, une **zone d'influence** de 150 m autour du projet a été définie afin de prendre en compte les éventuels impacts indirects que cette zone pourrait subir. Ainsi, les espèces et habitats remarquables recensés sur le périmètre étendu par les prospections de terrain ou par l'étude de la bibliographie ont été intégrés à l'état initial. La pression d'échantillonnage a donc été plus faible sur cette zone que sur le périmètre rapproché. Ainsi, les habitats de la zone d'influence n'ont pas fait l'objet de relevés floristiques mais a seulement été parcourue à la recherche d'habitats et d'espèces remarquables.

On y retrouve globalement les mêmes habitats que sur le périmètre rapproché. Toutefois, une zone humide composée d'une roselière, d'une cariçaie, d'une mégaphorbiaie et d'une mare temporaire est présente à l'ouest du périmètre rapproché. La mare temporaire abrite deux espèces remarquables en Ile-de-France et présente un enjeu significatif pour la flore. Elle est donc décrite dans les fiches en pages suivantes. De même, une espèce remarquable a été recensée sur le mur au sud-est du périmètre rapproché et la prairie de fauche située juste au nord de celui-ci abrite deux espèces remarquables et se rapproche de l'habitat d'intérêt communautaire « Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) (Code Natura 2000 : 6510). Ces habitats présentant également un enjeu significatif pour la flore, ils sont décrits dans les fiches en pages suivantes.

Tableau 2 : Liste des habitats identifiés sur le périmètre rapproché

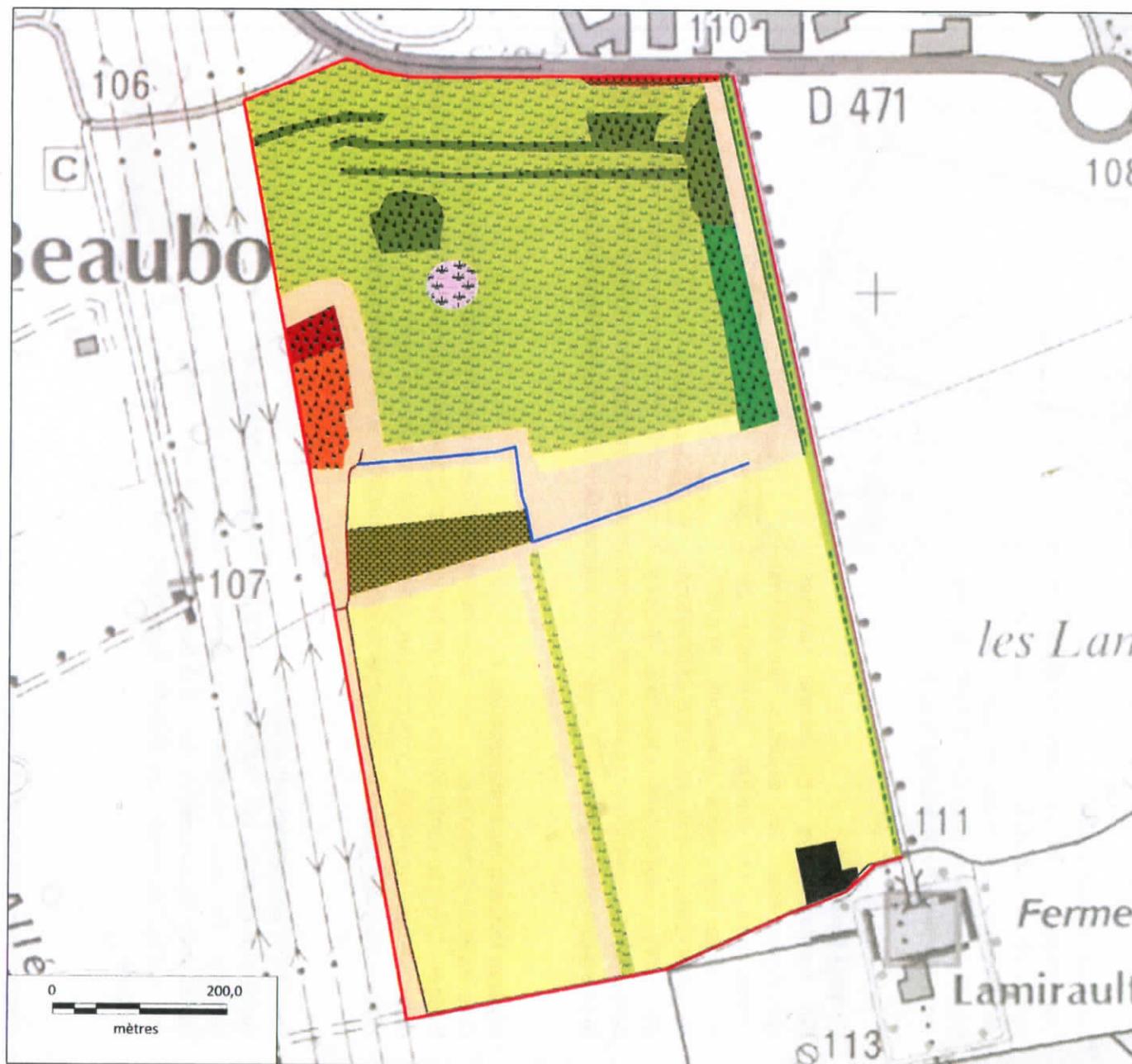
N° de relevé	Habitat	CORINE BIOTOPE		NATURA 2000		Dét. ZNIEFF
		Typologie	Code	Typologie	Code	
5	Fourré arboré à Aubépine	Fruticées subatlantiques à <i>Prunus spinosa</i> et <i>Rubus fruticosus</i>	31.8111	-	-	-
7	Fourré arbustif à Aubépine					
2, 3, 4	Fourré arboré à Saule marsault					
11	Fourré arbustif à Saule marsault					
8	Fossé et végétation rivulaire	Fruticées subatlantiques à <i>Prunus spinosa</i> et <i>Rubus fruticosus</i> & Communautés à Reine des prés et communautés associées	31.8111 & 37.1	-	-	-
13	Haie arbustive	Fruticées médio-européennes à Prunelliers et Troènes	31.81211	-	-	-
1	Roncier	Ronciers	31.831	-	-	-
6	Prairie humide à jonc	Prairies à Jonc diffus	37.217	-	-	-
14	Frênaie	Bois de frênes post-cultureaux	41.39	-	-	-
17	Culture	Grandes cultures	82.11	-	-	-
12	Alignement d'arbres et bande enherbée	Alignements d'arbres & Pelouses de parcs	84.1 & 85.12	-	-	-
9	Friche piquetée d'arbres ou d'arbustes	Terrains en friche	87.1	-	-	-
10						
16	Friche prairiale					
15						

LEGENDE : Dét. ZNIEFF = Habitat déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France (x)

**Carte 7 : Localisation de l'ensemble des habitats présents sur le périmètre rapproché**

**Légende**

-  Périmètre rapproché
-  Bande enherbée (Code Corine : 85.12)
-  Bâti
-  Culture (Code Corine : 82.11)
-  Fourré arboré à Aubépine (Code Corine : 31.8111)
-  Fourré arboré à Saule marsault (Code Corine : 31.8111)
-  Fourré arbustif à Aubépine (Code Corine : 31.8111)
-  Fourré arbustif à Saule marsault (Code Corine : 31.8111)
-  Frênaie (Code Corine : 41.39)
-  Friche piquetée d'arbres ou d'arbustes (Code Corine : 87.1)
-  Friche prairiale (Code Corine : 87.1)
-  Prairie humide à jonc (Code Corine : 37.217)
-  Roncier (Code Corine : 31.831)
-  Alignement d'arbres (Code Corine : 84.1)
-  Chemin
-  Fossé (Code Corine : 31.8111 & 37.1)
-  Haie arbustive (Code Corine : 31.81211)
-  Route



Source : IGN Scan 25  
Réalisation : CERE - Septembre 2012



## II.1.1.4 - Habitats remarquables



### LES FRICHES PRAIRIALES

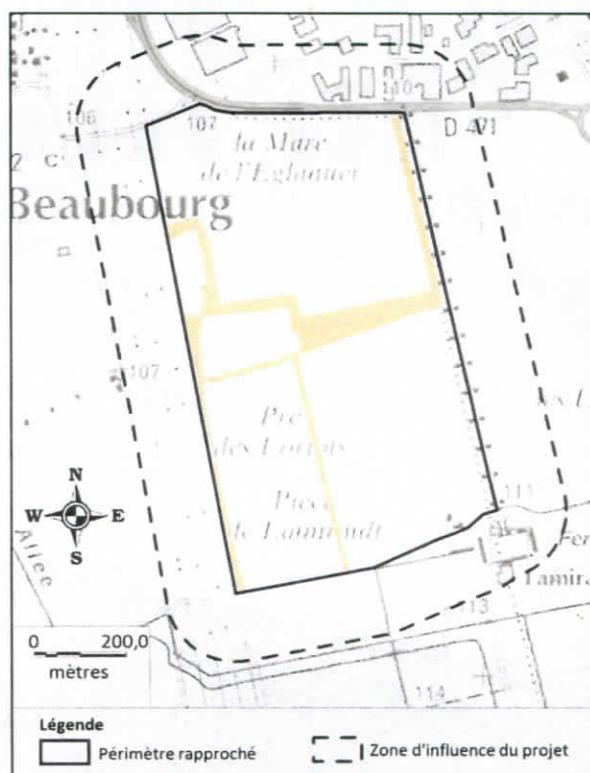
Code Corine : 87.1

#### Localisation sur le site :

Les friches prairiales sont localisées au centre et au sud de la zone d'étude autour des cultures. On retrouve également une bande de friche prairiale à l'est du site, entre la haie arbustive et les fourrés.

#### Cortège floristique :

Cet habitat abrite une bonne richesse spécifique avec 28 espèces floristiques inventoriées. Le cortège floristique est dominé par des espèces prairiales comme la Houlque laineuse *Holcus lanatus* et le Salsifis des prés *Tragopogon pratensis*. A ces dernières s'ajoutent de nombreuses dicotyledones typiques des friches comme la Picride fausse-éperviaire *Picris hieracioides* et le Cabaret des oiseaux *Dipsacus fullonum*.



#### Espèces floristiques remarquables :

Cinq espèces assez rares à très rares en Ile-de-France ont été identifiées au sein de cet habitat : la Gesse sans feuilles *Lathyrus aphaca* (rare), la Gesse hirsute *Lathyrus hirsutus* (très rare et quasi-menacée), la Gesse sans vrille *Lathyrus nissolia* (très rare et vulnérable), la Mauve alcée *Malva alcea* (rare) et la Vulpie faux-brome *Vulpia bromoides* (assez rare).

#### Sensibilité écologique sur le site :

Sur le site d'étude, cet habitat présente une richesse spécifique correcte. De plus, les friches prairiales accueillent 5 espèces floristiques remarquables dont 2 à enjeu écologique fort. Ainsi, cet habitat présente un **intérêt floristique fort** sur la zone d'étude.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
	Enjeu significatif
X	Enjeu fort
	Enjeu très fort



## LES FRICHES PIQUETÉES D'ARBRES ET D'ARBUSTES

Code Corine : 87.1

### Localisation sur le site :

Les friches piquetées d'arbres et d'arbustes sont localisées sur la partie nord de la zone d'étude et s'étendent sur la zone d'influence. On retrouve également cet habitat sur une bande étroite allongée du nord vers le sud entre une culture et une friche prairiale.

### Cortège floristique :

Cet habitat abrite la meilleure diversité floristique observée sur le site d'étude avec 42 espèces recensées. La strate herbacée est sensiblement identique à celle des friches prairiales. La principale différence avec ces dernières est la présence marquée d'arbres

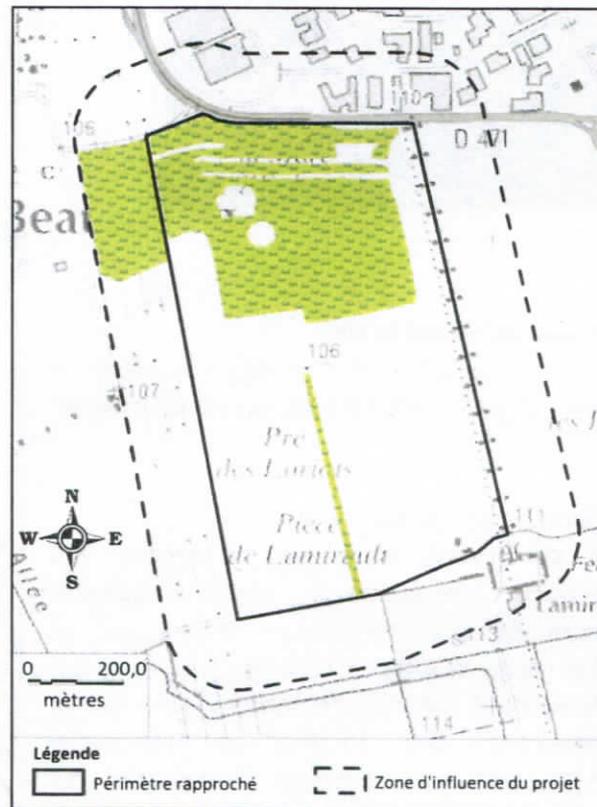
et d'arbustes avec un recouvrement plus ou moins important selon les secteurs. On y retrouve principalement le Bouleau verruqueux *Betula pendula* et l'Érable sycomore *Acer pseudoplatanus* mais également le Prunellier *Prunus spinosa* et le Rosier des chiens ou Eglantier *Rosa canina*.

### Espèces floristiques remarquables :

On y retrouve, sur le périmètre rapproché, 4 espèces assez rares à très rares en Ile-de-France : la Gesse hirsute *Lathyrus hirsutus* (très rare et quasi-menacée), la Gesse sans vrille *Lathyrus nissolia* (très rare et vulnérable), la Mauve alcée *Malva alcea* (rare) et la Vulpie faux-brome *Vulpia bromoides* (assez rare). La Gesse hirsute est également présente sur la zone d'influence. On y retrouve également 2 espèces remarquables supplémentaires : la Chlore perfoliée *Blackstonia perfoliata* (assez rare) et la Gesse tubéreuse *Lathyrus tuberosus* (assez rare).

### Sensibilité écologique sur le site :

Sur le site d'étude, cet habitat présente une richesse spécifique importante. De plus, les friches piquetées d'arbres et d'arbustes accueillent 4 espèces floristiques remarquables sur le périmètre rapproché et 3 sur la zone d'influence, dont 2 d'entre elles à enjeu écologique fort. Ainsi, cet habitat présente un **intérêt floristique fort** sur la zone d'étude.



	Enjeu très faible
	Enjeu faible
	Enjeu significatif
X	Enjeu fort
	Enjeu très fort



**LE RONCIER**  
Code Corine : 31.831

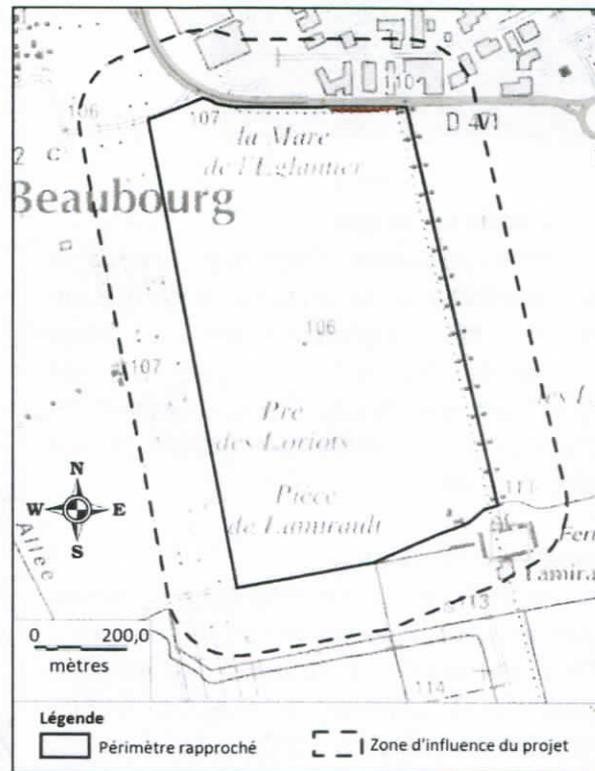
**Localisation sur le site :**

Un roncier arbustif de faible superficie se trouve au nord-est du périmètre rapproché.

**Cortège floristique :**

Il abrite une flore peu diversifiée (11 espèces identifiées au total) largement dominée par les ronces *Rubus sp.* La Clématite des haies *Clematis vitalba* y est également bien représentée. De par la proximité des friches, on rencontre également des espèces issues de ces habitats comme le Fromental élevé

*Arrhenathetum elatius* et l'Armoise commune *Artemisia vulgaris*. Enfin, certaines espèces nitrophiles comme le Gaillet gratteron *Galium aparine* et l'Ortie dioïque *Urtica dioica* témoignent du caractère nitrophile de cet habitat.



**Espèces floristiques remarquables :**

Cet habitat accueille une espèce très rare en Ile-de-France : la Vesce à feuilles étroites *Vicia tenuifolia*. Cette plante a un enjeu écologique fort sur le site d'étude.

**Sensibilité écologique sur le site :**

Cet habitat abrite une faible diversité floristique. Toutefois, il accueille une espèce très rare en Ile-de-France qui présente un enjeu écologique fort. Ainsi, le roncier présente un **intérêt floristique fort** sur le site d'étude.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
	Enjeu significatif
X	Enjeu fort
	Enjeu très fort



## LA MARE TEMPORAIRE

Code Corine : 22.5 ; 53.4

### Localisation sur le site :

Une petite mare temporairement asséchée est présente sur la zone d'influence à l'ouest du périmètre rapproché, sous les lignes haute-tension.

### Cortège floristique :

Étant donné qu'aucun relevé floristique complet n'a été réalisé sur la zone d'influence, la description de cet habitat se base sur l'étude réalisée en 2010 par le CERE.

« La végétation s'y compose essentiellement d'espèces comme la Véronique à écusson

*Veronica scutellata*, la Laïche cuivrée *Carex cuprina*, la Glycérie flottante *Glyceria fluitans* ou encore la Potentille des oies *Potentilla anserina*. Le cortège floristique peut ainsi être rattaché à celui des bordures à *Clamagrostis des eaux courantes* (Code Corine 53.4). »



### Espèces floristiques remarquables :

Deux espèces remarquables rares en Ile-de-France ont été identifiées dans cet habitat : le Plantain d'eau à feuilles lancéolées *Alisma lanceolatum* et la Véronique à écusson *Veronica scutellata*.

### Sensibilité écologique sur le site :

Bien que cet habitat n'abrite pas une diversité floristique élevée, il accueille deux espèces remarquables à enjeu écologique significatif. Il présente donc un **intérêt floristique significatif** sur la zone d'étude.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
X	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort



## LA PRAIRIE DE FAUCHE

Code Corine : 38.2

PRAIRIES MAIGRES DE FAUCHE DE BASSE ALTITUDE  
(*ALOPECURUS PRATENSIS*, *SANGUISORBA OFFICINALIS*)

Code Natura 2000 : 6510

### Localisation sur le site :

Une prairie de fauche a été identifiée dans la zone d'influence au sud du périmètre rapproché de la zone d'étude à l'ouest de la « Ferme Lamirault ». Cet habitat, de faible surface, est le seul de la zone d'étude à être géré par une fauche annuelle.

### Cortège floristique :

Étant donné qu'aucun relevé floristique complet n'a été réalisé sur la zone d'influence, la description de cet habitat se base sur l'étude réalisée en 2010 par le CERE.

« Cet habitat abrite un cortège floristique typique des prairies de fauche (Code Corine : 38.2). On notera la présence de nombreuses graminées comme le Fromental *Arrhenatherum elatius*, l'Agrostis commun *Agrostis capillaris*, la Flouve odorante *Anthoxanthum odoratum*, la Fétuque des prés *Festuca pratensis*, la Fétuque rouge *Festuca rubra*. A ces graminées s'ajoutent des espèces typiques comme la Berce des prés *Heracleum sphondylium*, l'Achillée millefeuille *Achillea millefolium*, le Gaillet jaune *Galium verum*, le Lotier corniculé *Lotus corniculatus* ou encore la Grande marguerite *Leucanthemum vulgare*. La présence de la Fétuque roseau *Festuca arundinacea* et du Cirse des champs *Cirsium arvense*, témoignent d'un milieu légèrement dégradé. Au total 24 espèces ont été identifiées dans cet habitat.

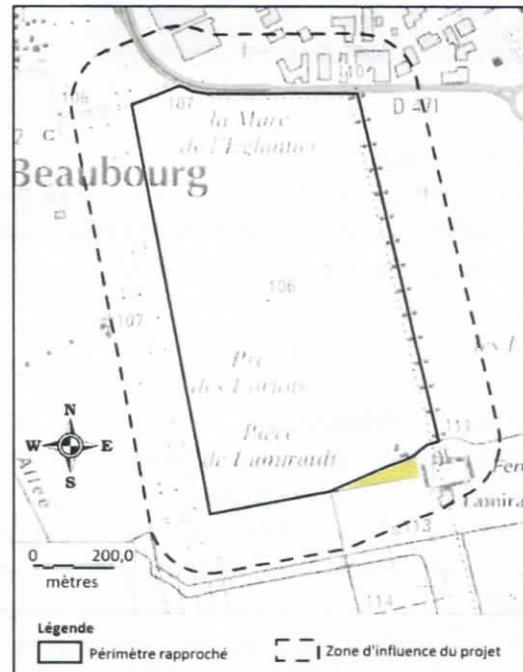
Sur le site d'étude, cet habitat apparaît comme légèrement dégradé. Celui-ci se rapproche de l'habitat d'intérêt communautaire des prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) (Code Natura 2000 : 6510). »

### Espèces floristiques remarquables :

Deux espèces floristiques à enjeu écologique significatif ont été recensées au sein de cet habitat : la Fétuque des prés *Festuca pratensis* (assez rare) et la Centaurée noire *Centaurea nigra* (rare).

### Sensibilité écologique sur le site :

La prairie de fauche accueille deux espèces floristiques remarquables à enjeu écologique significatif. De plus, cet habitat, bien que d'intérêt communautaire, abrite une faible diversité floristique. Il présente donc un **intérêt floristique significatif** sur le site d'étude.



	Enjeu très faible
	Enjeu faible
X	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort



**LE MUR**  
Code Corine : 62.3

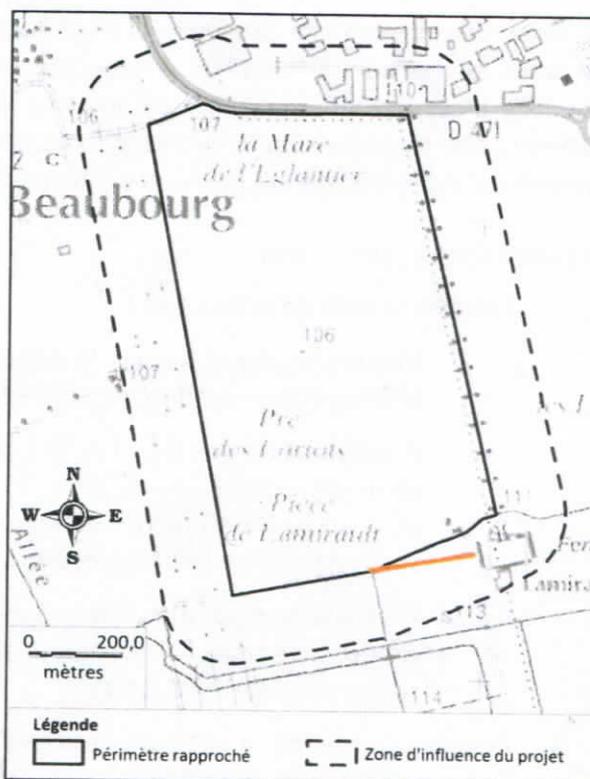
**Localisation sur le site :**

Le mur situé dans la zone d'influence, au sud-est du périmètre rapproché et localisé à l'ouest de la « Ferme Lamirault » est végétalisé.

**Cortège floristique :**

Étant donné qu'aucun relevé floristique complet n'a été réalisé sur la zone d'influence, la description de cet habitat se base sur l'étude réalisée en 2010 par le CERE.

« Une végétation très sporadique s'est développée sur ce muret. On citera la présence du Saxifrage à trois doigts *Saxifraga tridactylites* et de l'Orpin réfléchi *Sedum rupestre*, deux espèces xérophytes présentes sur le sommet du muret. Sur les parois se développent la Cymbalaire des murs *Cymbalaria muralis* et le Polypode commun *Polypodium vulgare*. Au total, 6 espèces ont été identifiées dans cet habitat. »



**Espèces floristiques remarquables :**

Une espèce floristique remarquable à enjeu significatif a été identifiée sur ce mur. Il s'agit de l'Orpin réfléchi *Sedum rupestre*, assez rare en Ile-de-France.

**Sensibilité écologique sur le site :**

Sur le site d'étude, la végétation de ce mur est très sporadique. Malgré la faible richesse spécifique, la présence d'une espèce remarquable à enjeu écologique significatif lui confère un **intérêt floristique significatif** sur le site d'étude.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
X	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort

## II.1.2 - La Flore

### II.1.2.1 - Méthodologie

---

La flore vasculaire a été prospectée les 5 juin et 9 juillet 2012 de façon simultanée aux habitats. Les stations échantillon prospectées pour les habitats ont ainsi permis de fournir une liste d'espèces pour chacune d'entre elle. Par ailleurs, l'ensemble du site d'étude a été parcouru afin de rechercher d'éventuelles espèces remarquables.

La méthodologie utilisée est présentée plus en détail en annexe I du présent dossier.

Les référentiels utilisés sont :

- Pour les statuts de protection :
  - **Protection européenne** : la Directive 92/43 CEE (dite « Directive Habitats ») et plus particulièrement son annexe II
  - **Protection nationale** : l'Arrêté du 20 janvier 1982 modifié par ceux du 15 septembre 1982, du 31 août 1995 et enfin par celui du 14 décembre 2006 paru au JO du 24 février 2007, fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national
  - **Protection régionale** : l'Arrêté ministériel du 11 mars 1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Ile-de-France complétant la liste nationale (J.O 03/05/1991)
- Pour les statuts de rareté / menace : Catalogue de la flore vasculaire d'Ile-de-France (rareté, protection, menaces et statuts). Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, 2011
- Pour la détermination : Lambinon et al., 2005

### II.1.2.2 - Données bibliographiques

---

Il ressort de l'analyse de la bibliographie qu'une espèce assez rare en Ile-de-France, la Vulpie faux-brome *Vulpia myuros* est présente au sein d'une friche sur le périmètre rapproché. De plus, 8 espèces remarquables de par leur statut de rareté et/ou leur degré de menace en Ile-de-France sont présentes sur la zone d'influence du projet à savoir : la Gesse hirsute *Lathyrus hirsutus*, la Gesse tubéreuse *Lathyrus tuberosus*, la Chlore perfoliée *Blackstonia perfoliata*, le Plantain d'eau à feuilles lancéolées *Alisma lanceolatum*, la Véronique à écusson *Veronica scutellata*, l'Orpin réfléchi *Sedum rupestre*, la Fétuque des prés *Festuca pratensis* et la Centaurée noire *Centaurea nigra*.

Les données bibliographiques indiquent également la présence d'une espèce protégée à l'échelon national et de 4 espèces protégées à l'échelon régional sur la ZPS n°FR1112013 « Sites de Seine-Saint-Denis » située à 7,9 km de la zone d'étude. Quatre d'entre elles ont une faible probabilité d'être rencontrées sur le périmètre rapproché. Ces espèces, inféodées aux zones humides ou aux boisements de bonne qualité écologique ont une faible probabilité d'être rencontrées sur le périmètre rapproché. Toutefois, la Zannichellie des marais *Zannichellia palustris* et le Pâturin des marais *Poa palustris* pourraient se rencontrer

au niveau d'une zone humide localisée au sein de la zone d'influence du projet, à l'ouest du périmètre rapproché.

Dix espèces supplémentaires protégées à l'échelon régional sont également signalées sur le territoire du Val Maubué. Deux d'entre elles, inféodées aux boisements, ont une faible probabilité d'être rencontrées au sein du boisement situé au centre de la zone d'étude. La Gesse des marais *Lathyrus palustris* pourrait également être présente au niveau d'une zone humide localisée au sein de la zone d'influence du projet, à l'ouest du périmètre rapproché. Les autres espèces étant principalement inféodées aux bois ou marais tourbeux ou encore aux cours d'eau, les probabilités de les rencontrer sur le site d'étude sont très faibles voir nulles.

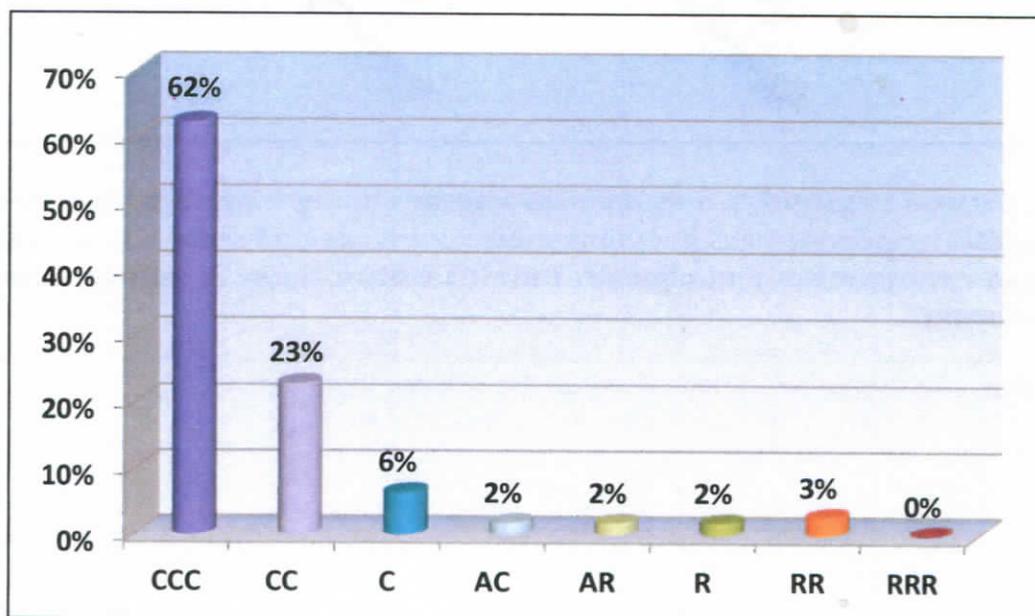
Enfin, la Lobélie brûlante *Lobelia urens* est signalée de l'Arrêté de Protection de Biotope FR3800681 « Bois Saint-Martin ». Cette espèce fréquente principalement des clairières forestières humides et les bords d'étangs. La probabilité de la rencontrer sur le site d'étude est donc très faible.

Ainsi, l'étude de la bibliographie a révélé la présence d'une espèce remarquable sur le périmètre rapproché et de 8 autres espèces remarquables sur la zone d'influence du projet.

### II.1.2.3 - Expertise de terrain

109 espèces végétales ont été identifiées sur le périmètre rapproché (cf. annexe II). Parmi les taxons inventoriés, plus de 94 % sont très communs à assez communs en région Ile-de-France.

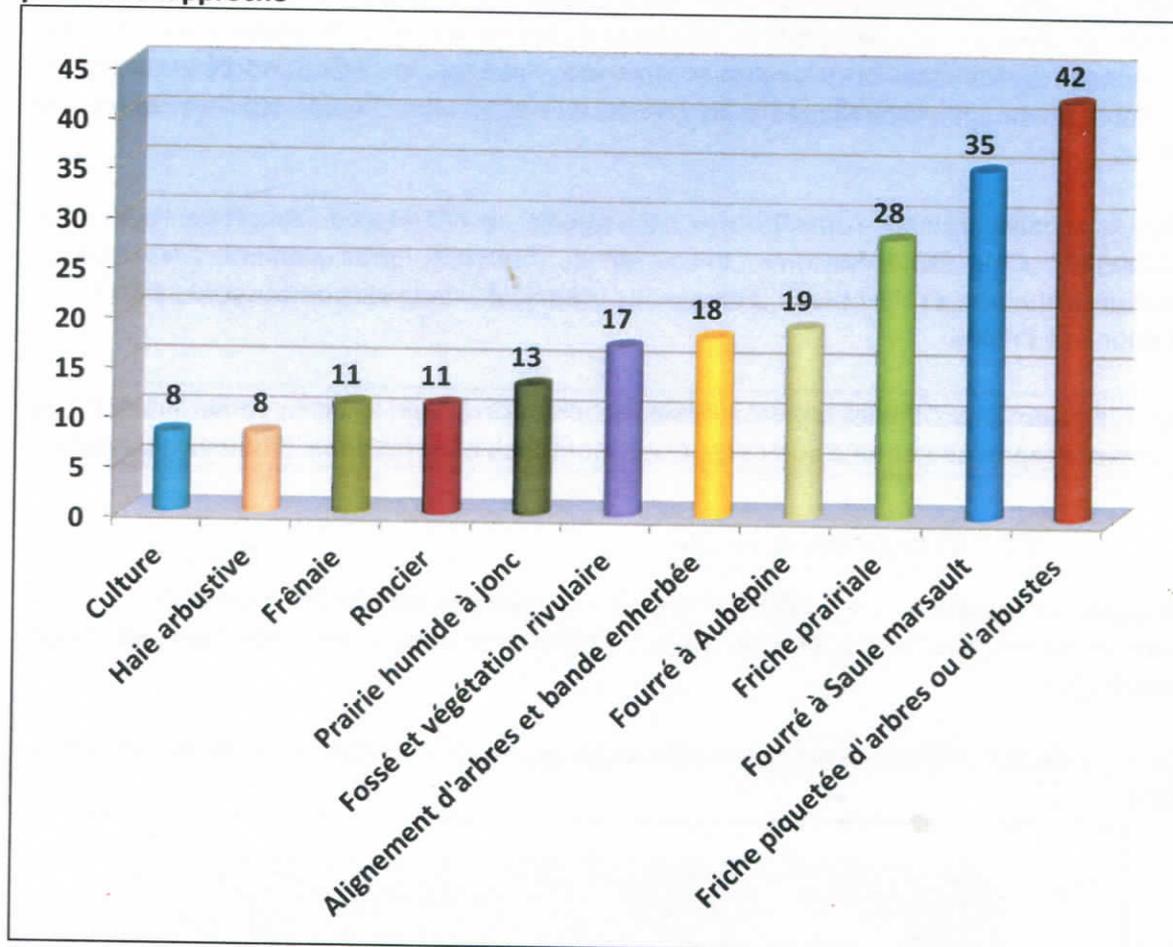
Figure 1 : Répartition des espèces floristiques du périmètre rapproché selon leur statut de rareté



**LEGENDE :** CCC = extrêmement commun, CC = très commun, C = commun, AC = assez commun, AR = assez rare, R = rare, RR = très rare, RRR = extrêmement rare.

Sur le périmètre rapproché, le nombre d'espèces par type de milieu varie de 8 (Cultures) à 42 (Friches piquetées d'arbres et d'arbustes), avec une moyenne de 19 espèces par type d'habitat, et une moyenne de 15 espèces par relevé.

**Figure 2 : Nombre d'espèces floristiques identifiées pour chaque type de milieu du périmètre rapproché**



Sur le périmètre rapproché, 6 espèces remarquables ont été identifiées. Sept espèces remarquables supplémentaires ont été recensées sur la zone d'influence. Ces 13 espèces floristiques remarquables sont présentées dans le tableau ci-après et dans les fiches en pages suivantes.

**Tableau 3 : Liste des espèces floristiques remarquables du site d'étude (périmètre rapproché et zone d'influence)**

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Stat	Rar.	Cot. UICN IDF	Cot. UICN Nat.	Législ.	Dét. ZNIEFF	N° de relevés	Présence	
									Périmètre rapproché	Zone d'influence
<i>Alisma lanceolatum</i> With.	Plantain d'eau à feuilles lancéolées	Ind.	R	LC						x
<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds.	Chlore perfoliée	Ind.	AR	LC						x
<i>Centaurea nigra</i> L.	Centauree noire	Ind.	R	LC						x
<i>Festuca pratensis</i> Huds.	Fétuque des prés	Ind.	AR	LC						x
<i>Lathyrus aphaca</i> L.	Gesse sans feuilles	Ind.	R	LC					x	
<i>Lathyrus hirsutus</i> L.	Gesse hérissée	Ind.	RR	NT				9	x	x
<i>Lathyrus nissolia</i> L.	Gesse sans vrille	Ind.	RR	VU					x	
<i>Lathyrus tuberosus</i> L.	Gesse tubéreuse	Ind.	AR	LC						x
<i>Malva alcea</i> L.	Mauve alcée	Ind.	R	LC					x	x
<i>Sedum rupestre</i> L.	Orpin réfléchi	Ind.	AR	LC						x
<i>Veronica scutellata</i> L.	Véronique à écusson	Ind.	R	LC						x
<i>Vicia tenuifolia</i> Roth	Vesce à petites feuilles	Ind.	RR	LC					x	
<i>Vulpia bromoides</i> (L.) Gray	Vulpie faux-Brome	Ind.	AR	LC				9	x	

**Légende :**

**Stat : Statut principal du taxon**

Ind. = Indigène

**Rar. : Indice de rareté**

RR = Très rare

R = Rare

AR = Assez rare

**Cot. UICN Ile-de-France/Nat : Catégorie de menace en Ile-de-France/en France**

VU = Vulnérable

NT = Quasi menacé

LC = Préoccupation mineure

**Législ. :** Statut de protection, restriction de cueillette et inscription à la directive « Habitats »

**Dét. ZNIEFF =** Taxons déterminants de ZNIEFF

Les fiches au chapitre suivant détaillent les caractéristiques de ces espèces sur le site d'étude.

## II.1.2.4 - Espèces remarquables



### LA GESSE HERISSEE LATHYRUS HIRSUTUS

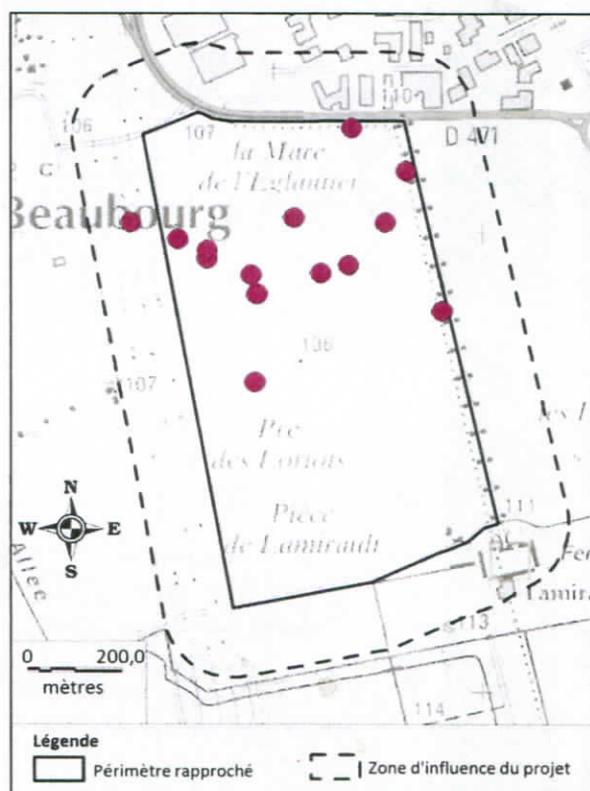
*Très rare en Ile-de-France*  
*Quasi-menacée sur la liste rouge régionale*

#### Localisation sur le site :

La Gesse hérissée a été observée dans les friches prairiales et les friches piquetées d'arbres et d'arbustes de la partie nord du site d'étude. Une station a également été identifiée sur la zone d'influence.

#### Écologie :

La Gesse hérissée est une plante bisannuelle de 30 cm. à 1 mètre de haut, velue ou pubescente. Elle fleurit de mai à juillet. Elle affectionne particulièrement les friches et les abords des cultures. Cette espèce présente une préférence pour les sols calcaires.



#### Distribution et état de conservation des populations :

L'espèce est présente dans presque toute la France et en Corse. Elle est toutefois considérée comme « très rare » en Ile-de-France et est quasi-menacée sur la liste rouge régionale. Sur le site d'étude, un minimum de 150 pieds a été recensé. Il est à noter qu'il s'agit d'une espèce difficile à dénombrer et que ses effectifs réels sont certainement au-delà de ce qui a été estimé.

#### Sensibilité écologique sur le site :

De par son statut de rareté et son degré de menace en Ile-de-France, la Gesse hérissée présente un **intérêt floristique fort** sur le site d'étude.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
	Enjeu significatif
X	Enjeu fort
	Enjeu très fort



**LA GESSE SANS VRILLE**  
**LATHYRUS NISSOLIA**

*Très rare en Ile-de-France*  
*Vulnérable sur la liste rouge régionale*

**Localisation sur le site :**

La Gesse sans vrille a été observée principalement dans les friches prairiales mais également au sein des friches piquetées d'arbres et d'arbustes.

**Écologie :**

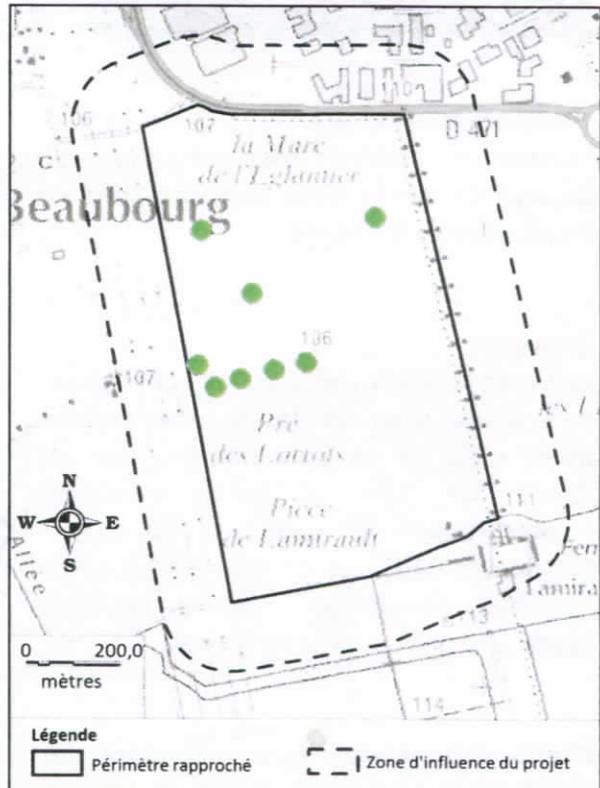
La Gesse sans vrille est une plante annuelle de 30 à 80 cm de haut, glabrescente et à tiges anguleuses. Cette espèce prairiale fleurit de juin à juillet. On la rencontre dans les friches, sur les talus ainsi qu'en bord de cultures. Cette espèce présente une préférence pour les sols calcarifères.

**Distribution et état de conservation des populations :**

L'espèce est présente dans presque toute la France et en Corse. Elle est toutefois considérée comme « très rare » en Ile-de-France et vulnérable sur la liste rouge régionale. Sur le site d'étude, un minimum de 70 pieds a été recensé. Il est à noter qu'il s'agit d'une espèce difficile à dénombrer et que ses effectifs réels sont certainement au-delà de ce qui a été estimé.

**Sensibilité écologique sur le site :**

De par son statut de rareté et son degré de menace en Ile-de-France, la Gesse sans vrille présente **un intérêt floristique fort** sur le site d'étude.



	Enjeu très faible
	Enjeu faible
	Enjeu significatif
X	Enjeu fort
	Enjeu très fort



**LA VESCE A FEUILLES ETROITES**  
**VICIA TENUIFOLIA**

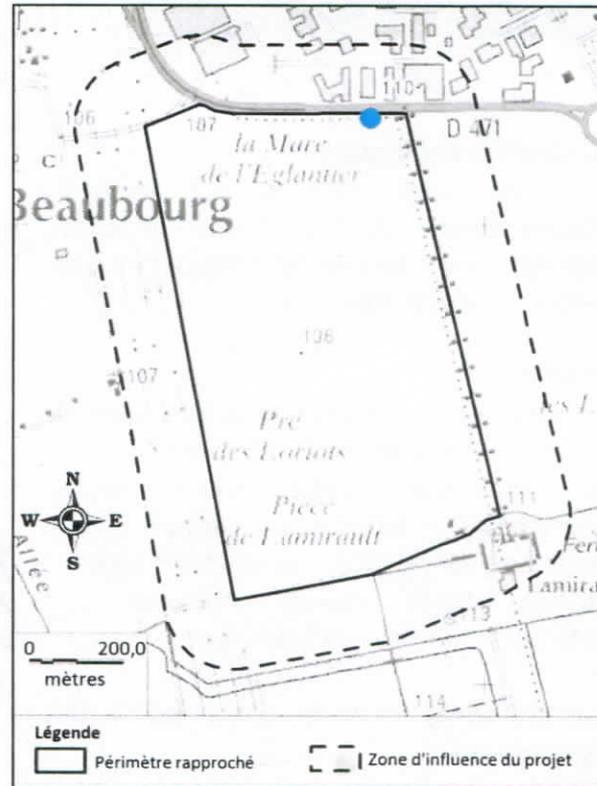
Très rare en Ile-de-France

**Localisation sur le site :**

La Vesce à feuilles étroites a été observée au sein du roncier situé en limite nord-est du périmètre rapproché.

**Écologie :**

La Vesce à feuilles étroites est une plante de la famille des Fabacées pouvant mesurer de 40 à 150 cm de haut. Cette espèce, qui fleurit de juin à août, fréquente habituellement les pelouses et ourlets mésophiles ainsi que les lisières forestières calcicoles ensoleillées. On la retrouve également parfois dans les friches.



**Distribution et état de conservation des populations :**

L'espèce est présente dans presque toute la France et en Corse. Elle semble plus rare en Bretagne et dans le nord de la France. En Ile-de-France, elle est considérée comme « très rare ». Sur le site d'étude, une seule station abritant l'espèce a été recensée. Il est difficile d'estimer le nombre de pieds présents pour cette espèce, d'autant plus lorsqu'elle est insérée dans un roncier comme sur le site d'étude. Toutefois, environ 150 « grappes fleuries » ont été comptabilisées au mois de juin.

**Sensibilité écologique sur le site :**

De par son statut de rareté en Ile-de-France, la Vesce à feuilles étroites présente un **intérêt floristique fort** sur le site d'étude.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
	Enjeu significatif
X	Enjeu fort
	Enjeu très fort



**LA GESSE SANS FEUILLES**  
**LATHYRUS APHACA**

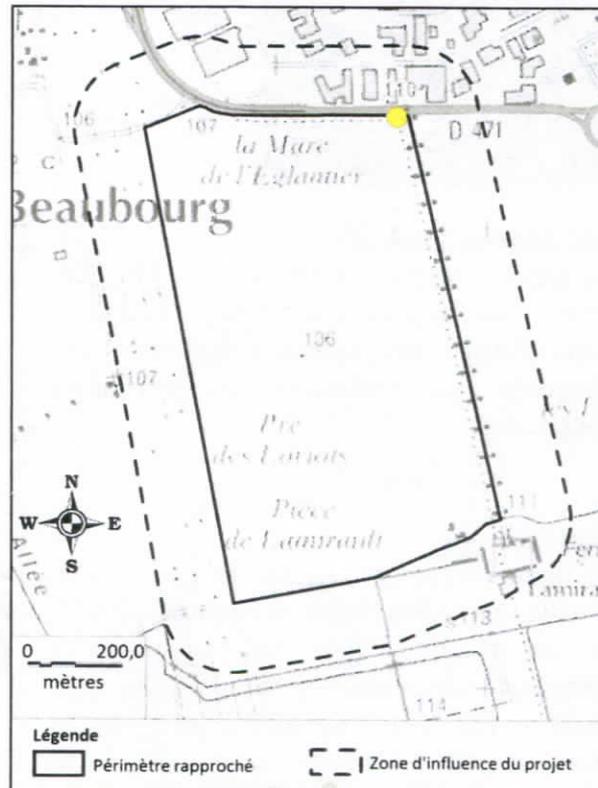
Rare en Ile-de-France

**Localisation sur le site :**

La Gesse sans feuilles a été observée au sein d'une friche prairiale en limite nord-est du périmètre rapproché.

**Écologie :**

La Gesse sans feuilles est une plante annuelle de 20 à 50 cm de haut, glabre et à tiges anguleuses. La particularité de cette fabacée vient de ces feuilles, réduites à une vrille rameuse et remplacées par 2 grandes stipules foliacées, ovales et sagittées, imitant 2 feuilles opposées. Elle fleurit de mai à juillet. Elle affectionne particulièrement les friches et les abords des cultures et présente une préférence pour les sols calcarifères.



**Distribution et état de conservation des populations :**

L'espèce est présente dans presque toute la France et en Corse. Elle est toutefois considérée comme « rare » en Ile-de-France. Sur le site d'étude, une seule station abritant 5 individus a été recensée.

**Sensibilité écologique sur le site :**

De par son statut de rareté en Ile-de-France, la Gesse sans feuilles présente un **intérêt floristique significatif** sur le site d'étude.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
X	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort



**LA MAUVE ALCEE**  
**MALVA ALCEA**

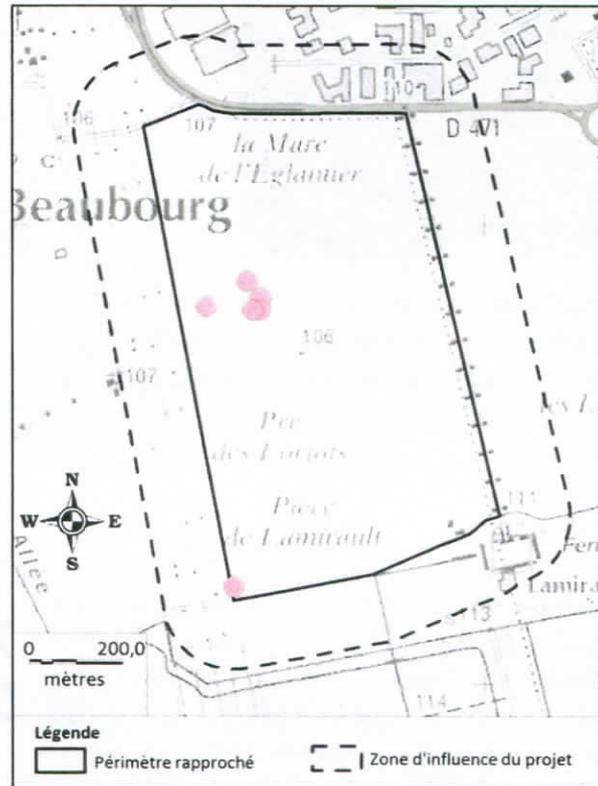
Rare en Ile-de-France

**Localisation sur le site :**

La Mauve alcée a été observée au sein des friches principalement au centre ouest de la zone d'étude. Une station a également été recensée au sud-ouest du périmètre rapproché.

**Écologie :**

La Mauve alcée est une plante vivace de la famille des Malvacées mesurant de 30 à 75 cm de haut. Les fleurs roses, grandes et solitaires sont situées à l'aisselle des feuilles. Elle fleurit de juin à août. On la retrouve dans les friches, sur les berges des cours d'eau ainsi que sur les pelouses et dans les bois rudéralisés dérivés de forêts thermophiles.



**Distribution et état de conservation des populations :**

L'espèce est présente dans presque toute la France et en Corse bien qu'elle semble se faire plus rare sur la côte atlantique au nord de l'estuaire de la Gironde. La Mauve alcée est rare en Ile-de-France. Sur le site d'étude, 6 stations ont été recensées, abritant au total 24 individus.

**Sensibilité écologique sur le site :**

De par son statut de rareté en Ile-de-France, la Mauve alcée présente un **intérêt floristique significatif** sur le site d'étude.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
X	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort

**LA VULPIE FAUX-BROME**  
**VULPIA BROMOIDES**

Assez rare en Ile-de-France



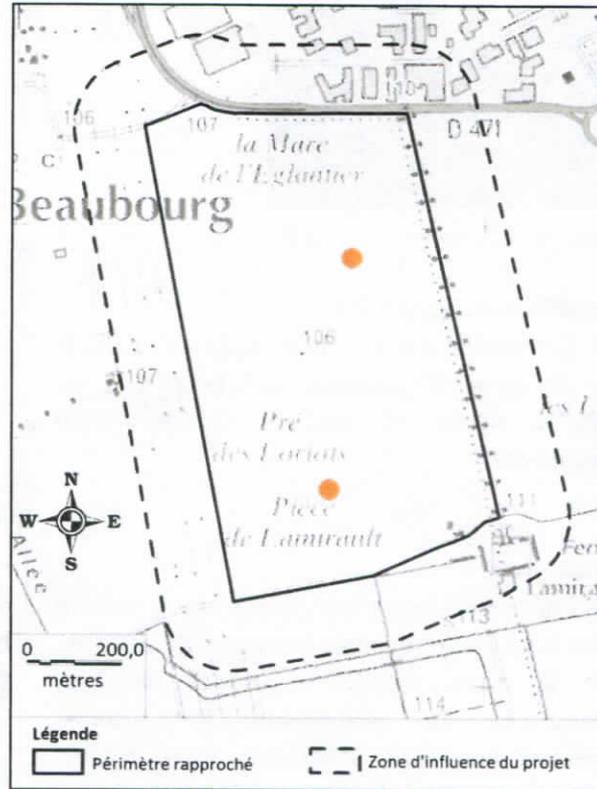
Source : Tela Botanica

**Localisation sur le site :**

La Vulpie faux-brome a été observée au sein d'une friche au nord de la zone d'étude. De plus, l'espèce avait été identifiée sur la partie sud de la zone d'étude en 2010, également au sein d'une friche

**Écologie :**

La Vulpie faux-brome est une plante de la famille des Poacées (ou Graminées) dont la taille varie de 15 à 40 cm de haut. Son inflorescence est un épi d'épillets dont la couleur se rapproche du vert. L'espèce fleurit de mai à juillet et elle affectionne plutôt les milieux sablonneux. On la retrouve ainsi principalement au sein de pelouses sèches.



**Distribution et état de conservation des populations :**

L'espèce est présente dans presque toute la France et en Corse. Elle est toutefois considérée comme « assez rare » en Ile-de-France. Sur le site d'étude, l'espèce est présente en deux stations.

**Sensibilité écologique sur le site :**

De par son statut de rareté en Ile-de-France, la Vulpie faux-brome présente un **intérêt floristique significatif** sur le site d'étude.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
X	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort



Source : Tela Botanica – F. Beck

## LA CENTAUREE NOIRE CENTAUREA NIGRA

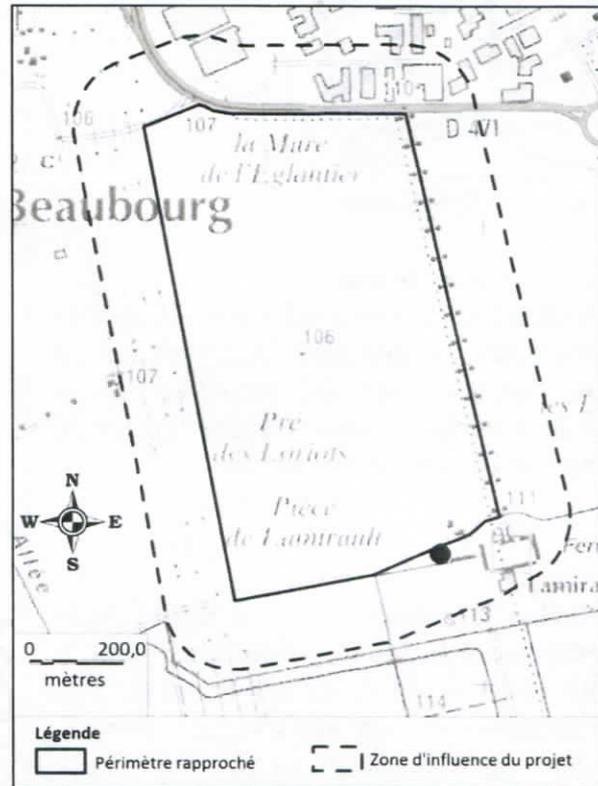
Rare en Ile-de-France

### Localisation sur le site :

La Centaurée noire a été recensée au sein de la zone d'influence, sur la prairie de fauche située au sud-est du périmètre rapproché.

### Écologie :

La Centaurée noire est plante de la famille des Astéracées et peut mesurer de 30 à 80 cm de haut. C'est une espèce prairiale, mésophile qui affectionne les prairies fraîches, les chemins herbeux, et les friches ainsi que les lisières et les coupes forestières. Elle fleurit de juin à octobre.



### Distribution et état de conservation des populations :

Cette espèce est présente presque partout en Europe. En France, elle est largement disséminée dans la moitié est mais est beaucoup plus rare dans l'ouest. Son statut est mal connu du fait des difficultés de détermination et des confusions entre les espèces du genre *Centaurea*. Elle semble néanmoins se maintenir globalement assez bien en France. L'espèce reste tout de même rare en Ile-de-France. Sur le site d'étude, elle n'est présente qu'au niveau de la prairie de fauche.

### Sensibilité écologique sur le site :

De par son statut de rareté en Ile-de-France, la Centaurée noire présente un **intérêt floristique significatif** sur le site d'étude.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
X	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort



**LA CHLORE PERFOLIEE  
BLACKSTONIA PERFOLIATA**

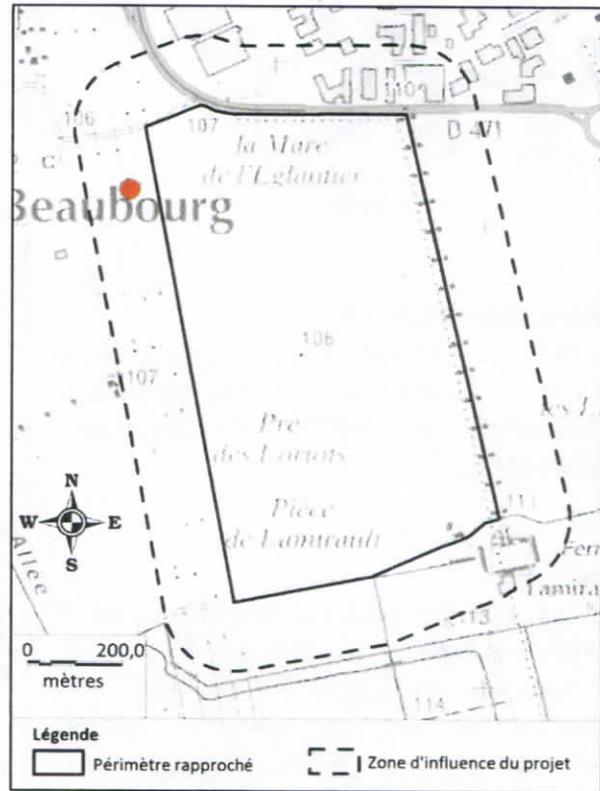
Assez rare en Ile-de-France

**Localisation sur le site :**

La Chlore perfoliée a été observée sur la zone d'influence, au sein de la friche piquetée d'arbres et d'arbustes localisée au nord-ouest du périmètre rapproché.

**Écologie :**

La Chlore perfoliée est une plante de la famille des Gentianacées pouvant mesurer de 10 à 50 cm de haut. C'est une espèce pionnière mésophile et thermophile qui fréquente les talus et coteaux calcaires ou marneux, les bermes de chemins ainsi que les dépressions dunaires. Elle fleurit de juin à septembre.



**Distribution et état de conservation des populations :**

La Chlore perfoliée est présente en Europe occidentale et méridionale. En France, l'espèce est signalée de presque toute la métropole et de Corse. On la rencontre fréquemment dans le sud mais elle se fait plus rare dans le nord et dans l'est. La Chlore perfoliée est assez rare en Ile-de-France. Sur le site d'étude, une seule station a été recensée sur la zone d'influence.

**Sensibilité écologique sur le site :**

De par son statut de rareté en Ile-de-France, la Chlore perfoliée présente un **intérêt floristique significatif** sur le site d'étude.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
X	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort

**LA FETUQUE DES PRES  
FESTUCA PRATENSIS**



Source : Tela Botanica

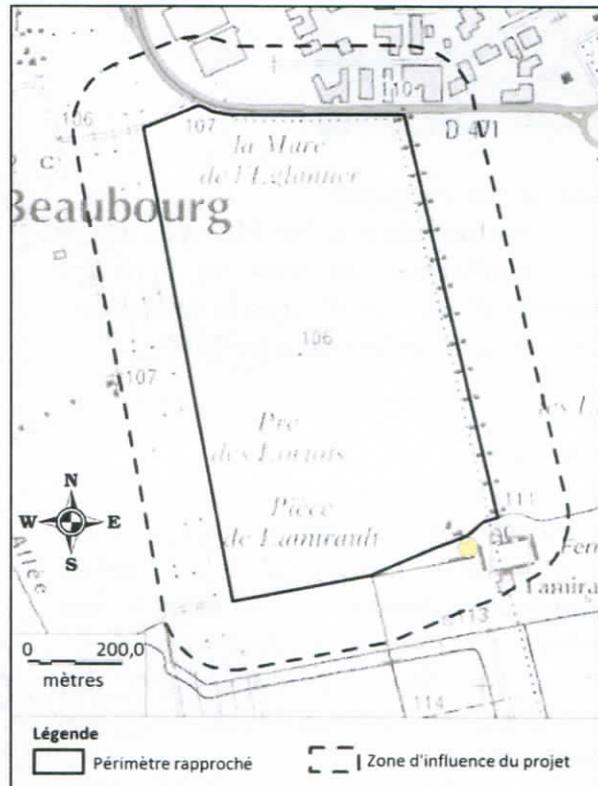
Assez rare en Ile-de-France

**Localisation sur le site :**

La Fétuque des prés a été observée sur la prairie de fauche située au sein de la zone d'influence, au sud-est du périmètre rapproché.

**Écologie :**

La Fétuque des prés est une plante de la famille des Poacées (ou Graminées) pouvant mesurer de 40 à 110 cm de haut. Son inflorescence est une panicule étalée. L'espèce fleurit de juin à août. C'est une espèce prairiale que l'on retrouve dans les prairies, les friches, les bords des chemins, principalement sur des sols argileux.



**Distribution et état de conservation des populations :**

L'espèce est présente dans presque toute la France et en Corse. Elle est toutefois considérée comme « assez Rare » en Ile-de-France. Sur le site d'étude, l'espèce est uniquement présente au sein de la prairie de fauche où elle n'est pas très abondante.

**Sensibilité écologique sur le site :**

De par son statut de rareté en Ile-de-France, la Fétuques des prés présente un **intérêt floristique significatif** sur le site d'étude.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
X	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort



**LA GESSE TUBÉREUSE  
LATHYRUS TUBEROSUS**

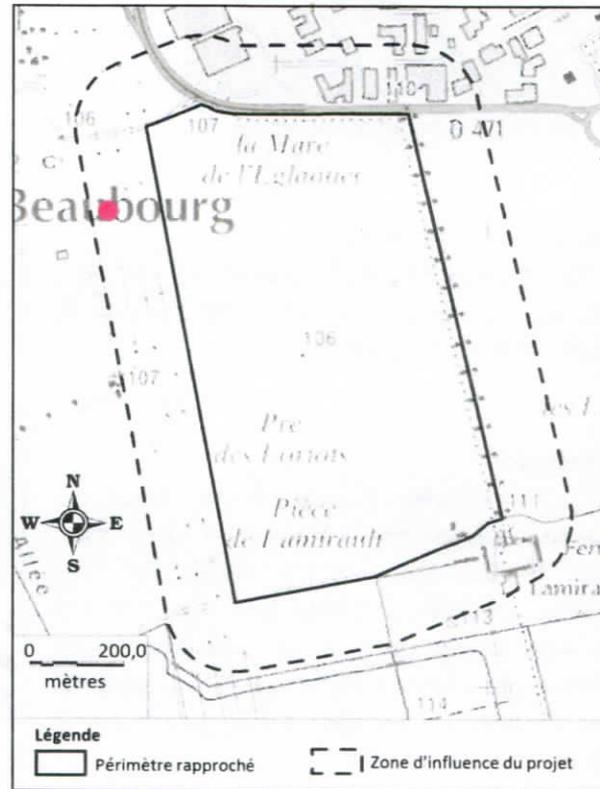
Assez rare en Ile-de-France

**Localisation sur le site :**

La Gesse tubéreuse a été observée sur la zone d'influence, au sein de la friche piquetée d'arbres et d'arbustes localisée au nord-ouest du périmètre rapproché.

**Écologie :**

La Gesse tubéreuse est une fabacée mesurant de 30 à 90 cm. C'est une espèce pionnière à prairiale, héliophile, thermophile et surtout calcicole. Elle affectionne les bords de moissons, les friches, talus et bernes de routes ainsi que les ballasts des voies ferrées. Elle fleurit de juin à août.



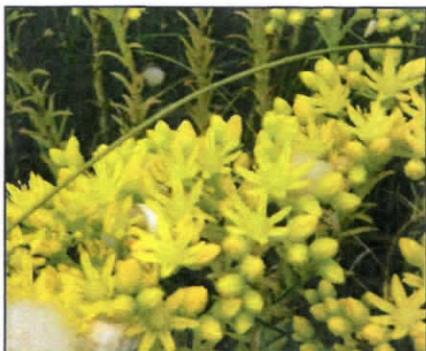
**Distribution et état de conservation des populations :**

Cette espèce est présente dans toute l'Europe tempérée. L'espèce est présente dans presque toute la France et en Corse mais elle est commune ou rare selon les régions. En Ile-de-France, la Gesse tubéreuse est assez rare. Sur le site d'étude, une seule station a été recensée sur la zone d'influence.

**Sensibilité écologique sur le site :**

De par son statut de rareté en Ile-de-France, la Gesse hérissée présente un **intérêt floristique significatif** sur le site d'étude.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
X	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort



Source : Tela botanica – A. Roche

**L'ORPIN REFLECHI  
SEDUM RUPESTRE**

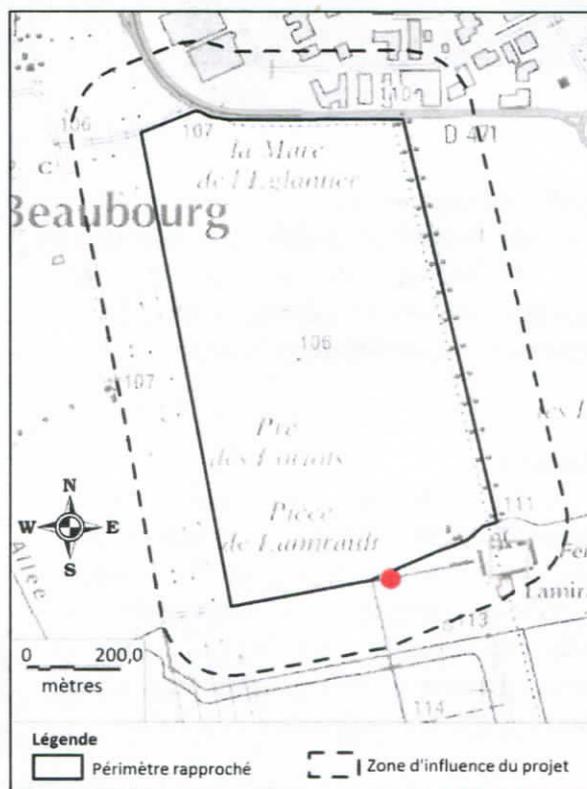
Assez rare en Ile-de-France

**Localisation sur le site :**

L'Orpin réfléchi a été observé sur un mur, au sein de la zone d'influence au sud du périmètre rapproché.

**Écologie :**

L'Orpin réfléchi est une plante vivace qui produit de nombreux rejets stériles portant des feuilles linéaires terminées par une pointe. Les fleurs jaunes sont nombreuses et regroupées en plusieurs épis fortement recourbés avant la floraison. Elle croît dans les rochers, les rocailles ou les prés secs et fleurit de juin à août.



**Distribution et état de conservation des populations :**

Cette espèce est assez commune dans une bonne partie de la France, mais rare ou nulle par endroits. En Ile-de-France, l'Orpin réfléchi est assez-rare. Sur le site d'étude, une station a été identifiée au sud du périmètre rapproché.

**Sensibilité écologique sur le site :**

De par son statut de rareté en Ile-de-France, l'Orpin réfléchi présente un **intérêt floristique significatif** sur le site d'étude.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
X	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort



**LE PLANTAIN D'EAU A FEUILLES LANCEOLEES**  
**ALISMA LANCEOLATUM**

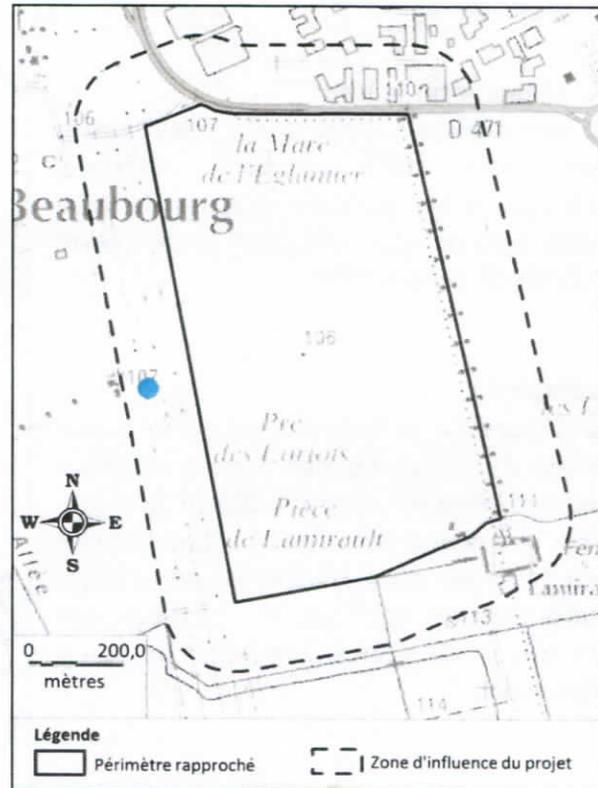
Rare en Ile-de-France

**Localisation sur le site :**

Quelques pieds de Plantain à feuilles lancéolées ont été recensés par le CERE en 2010. Ils sont localisés au sein d'une mare temporairement asséchée, entourée d'une cariçaie sous les lignes à haute tension qui traversent la zone d'influence du nord au sud.

**Écologie :**

Le Plantain à feuilles lancéolées est une espèce amphibie des eaux mésotrophes. Elle affectionne les bords des eaux stagnantes, les fossés, les mares et les ornières de chemins. Elle fleurit de juin à septembre. Elle est souvent considérée comme une simple variante du Plantain d'eau *Alisma plantago-aquatica*.



**Distribution et état de conservation des populations :**

C'est une espèce présente dans toute la France. Elle est toutefois rare en Ile-de-France. Sur le site d'étude, une seule station abritant quelques pieds a été recensée.

**Sensibilité écologique sur le site :**

De par son statut de rareté en Ile-de-France, le Plantain à feuilles lancéolées présente un **intérêt floristique significatif** sur le site d'étude.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
X	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort



**LA VÉRONIQUE A ÉCUSSON  
VERONICA SCUTELLATA**

Rare en Ile-de-France

**Localisation sur le site :**

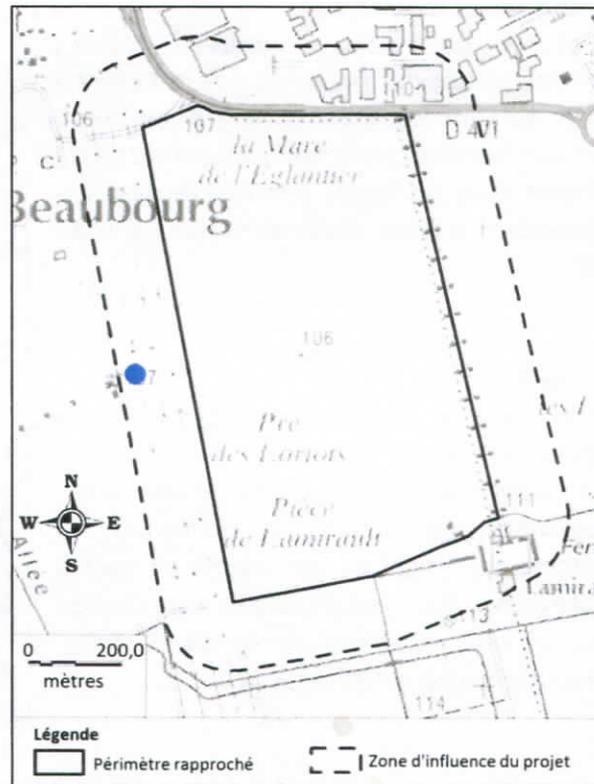
La Véronique à écusson a été relevée dans une mare temporairement asséchée, entourée d'une cariçaie sous les lignes à haute tension qui traversent le périmètre d'étude du Nord au Sud.

**Écologie :**

La Véronique à écusson est une plante vivace de la famille des Scrophulariacées pouvant mesurer de 10 à 50 cm de haut. C'est une plante des lieux très humides que l'on retrouve dans les fossés, les prairies marécageuses ainsi que les cariçaies, sur des sols plutôt acides. Elle fleurit de juin à septembre.

**Distribution et état de conservation des populations :**

C'est une espèce présente dans toute l'Europe ainsi que dans presque toute la France à l'exception des régions méditerranéennes. En Ile-de-France, la Véronique à écusson est rare. Sur le site d'étude, une seule station abritant quelques pieds a été recensée.



**Sensibilité écologique sur le site :**

De par son statut de rareté en Ile-de-France, la Véronique à écusson présente un **intérêt floristique significatif** sur le site d'étude.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
X	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort

#### **II.1.2.5 - Espèces invasives**

---

**Aucune** espèce invasive n'a été recensée sur la zone d'étude.



**Légende**

- Périmètre rapproché
- Zone d'influence du projet

**Flore remarquable**

- Centaurée noire (Centaurea nigra)
- Chlore perfoliée (Blackstonia perfoliata)
- Fétuque des prés (Festuca pratensis)
- Gesse hérissée (Lathyrus hirsutus)
- Gesse sans feuilles (Lathyrus aphaca)
- Gesse sans vrille (Lathyrus nissolia)
- Gesse tubéreuse (Lathyrus tuberosus)
- Mauve alcée (Malva alcea)
- Orpin réfléchi (Sedum rupestre)
- Plantain d'eau à feuilles lancéolées (Alisma lanceolatum)
- Véronique à écusson (Veronica scutellata)
- Vesce à petites feuilles (Vicia tenuifolia)
- Vulpie faux-Brome (Vulpia bromoides)

**Habitats remarquables**

- Friche piquetée d'arbres ou d'arbustes (Code Corine : 87.1)
- Friche prairiale (Code Corine : 87.1)
- Mare temporaire (Code Corine : 22.5/53.3)
- Mur (Code Corine : 62.3)
- Prairie de fauche (Code Corine : 38.2, Code Natura 2000 : 6510)
- Roncier (Code Corine : 31.831)

## II.2 – LA FAUNE VERTEBREE

### II.2.1 – Les oiseaux

#### II.2.1.1 - Méthodologie

Les oiseaux en phase reproduction ont été prospectés le 1<sup>er</sup> juin et le 09 juillet 2012 selon la méthode des I.P.A. (Indices Ponctuels d'Abondance) couplée avec une recherche qualitative.

Les oiseaux en migration ont été prospectés le 14 septembre 2012 selon une recherche par points d'observation. Les principaux sites de haltes migratoires ont été recherchés.

La méthodologie utilisée est présentée plus en détail en annexe I du présent dossier.

Les référentiels utilisés sont :

- Pour les statuts de protection :
  - o Les **conventions et textes internationaux** concernent :
    - La « convention de Bonn » ;
    - La « convention de Berne » ;
    - La « convention de Washington ».
  - o Les **textes européens** concernent :
    - L'annexe I de la Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 (dite « Directive Oiseaux »).
  - o Les **textes nationaux** concernent :
    - L'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national.
- Pour les statuts de rareté / menace :
  - o Les listes rouges :
    - La Liste rouge mondiale des espèces menacées (IUCN, 2012)
    - La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine (UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2011)
    - La Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France (BIRARD J., ZUCCA M., LOIS G. et Natureparif, 2012)
  - o La Liste des espèces déterminantes de ZNIEFF (CSRPN et DIREN Ile-de-France, 2002)
  - o La Liste des espèces SCAP (DRIEE Ile-de-France, 2011)

#### II.2.1.2 - Données bibliographiques

Le recueil bibliographique mentionne principalement des espèces inféodées aux milieux humides et qui ne pourraient par conséquent pas être retrouvées sur le périmètre rapproché compte tenu des habitats qui s'y trouvent.

Néanmoins, certaines espèces citées dans la bibliographie pourraient tout de même fréquenter le périmètre rapproché à des fins de reproduction comme le Pic mar *Dendrocopos medius* ou l'Oedicnème criard *Burhinus oedicnemus* sans que les potentialités soient toutefois très fortes pour ces deux espèces. D'autres comme le Gobe-mouche gris

*Muscicapa striata* ou le Rougequeue à front blanc *Phoenicurus phoenicurus* pourraient plus vraisemblablement y être retrouvées.

Certaines autres espèces pourraient fréquenter le site d'étude pour leur alimentation, comme le Milan noir *Milvus migrans* ou la Chouette effraie *Tyto alba*. La présence sur le site d'étude d'autres espèces citées dans la bibliographie comme la Bondrée apivore *Pernis apivorus*, le Faucon hobereau *Falco subbuteo* ou encore le Héron cendré *Ardea cinerea* a d'ores et déjà été mise en évidence par nos prospections.

Au regard de la bibliographie, le site d'étude compte des potentialités non négligeables pour l'alimentation et/ou la reproduction d'un nombre important d'espèces avifaunistiques.

### II.2.1.3 - Expertise de terrain

Les inventaires ornithologiques en **période de reproduction** ont permis de recenser 55 espèces d'oiseaux dont 42 possèdent un statut de protection à l'échelon national. Ces espèces sont listées en annexe II du présent dossier.

Parmi ces espèces, 12 peuvent être considérées comme remarquables de par leur statut sur liste rouge et/ou leur rareté et/ou leur caractère déterminant de ZNIEFF ou bien de par leur inscription en annexe I de la Directive Oiseaux. S'y rajoute le Hibou Moyen-duc dont la présence sur le périmètre rapproché avait été révélée en 2010 :

**Tableau 4 : Espèces avifaunistiques remarquables inventoriées sur le site d'étude en période de reproduction**

Nom commun	Nom latin	Enjeu	Éléments ayant motivé l'enjeu
<b>Pie-grièche écorcheur</b>	<i>Lanius collurio</i>	<b>Très fort</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux</li> <li>- Protégée à l'échelon national</li> <li>- Quasi-menacée en Ile-de-France</li> <li>- Déterminante de ZNIEFF en nidification</li> <li>- Nicheuse rare en Ile-de-France</li> <li>- Nicheuse certaine sur le périmètre rapproché</li> </ul>
<b>Bondrée apivore</b>	<i>Pernis apivorus</i>	<b>Fort</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux</li> <li>- Protégée à l'échelon national</li> <li>- Vulnérable en Ile-de-France</li> <li>- Déterminante de ZNIEFF en reproduction</li> <li>- Nicheuse rare en Ile-de-France</li> <li>- Nicheuse probable sur le périmètre élargi</li> </ul>
<b>Pic noir</b>	<i>Dryocopus martius</i>	<b>Fort</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscrit à l'Annexe I de la Directive Oiseaux</li> </ul>

Nom commun	Nom latin	Enjeu	Éléments ayant motivé l'enjeu
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protégé à l'échelon national</li> <li>- Nicheur rare en Ile-de-France</li> <li>- Au gainage sur le périmètre rapproché</li> </ul>
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Significatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protégé à l'échelon national</li> <li>- Vulnérable à l'échelon national</li> <li>- Vulnérable en Ile-de-France</li> <li>- Nicheur peu commun en Ile-de-France</li> <li>- Nicheur probable sur le périmètre rapproché</li> </ul>
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Significatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protégé à l'échelon national</li> <li>- Quasi-menacé en Ile-de-France</li> <li>- Déterminant de ZNIEFF en nidification</li> <li>- Nicheur très rare en Ile-de-France</li> <li>- Au gainage sur le périmètre rapproché</li> </ul>
Hibou Moyen-duc	<i>Asio otus</i>	Significatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protégé à l'échelon national</li> <li>- Rare en Ile-de-France</li> <li>- Au gainage sur le périmètre rapproché en 2010 et nicheur potentiel</li> </ul>
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protégé à l'échelon national</li> <li>- Vulnérable à l'échelon national</li> <li>- Quasi-menacé en Ile-de-France</li> <li>- Nicheur probable sur le périmètre rapproché</li> </ul>
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protégé à l'échelon national</li> <li>- Quasi-menacé à l'échelon national</li> <li>- Quasi-menacé en Ile-de-France</li> <li>- Nicheur probable sur le périmètre rapproché</li> </ul>
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protégée à l'échelon national</li> <li>- Vulnérable à l'échelon nationale</li> <li>- Quasi-menacée en Ile-de-France</li> <li>- Nicheuse probable sur le périmètre rapproché</li> </ul>
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protégé à l'échelon national</li> <li>- Quasi-menacé à l'échelon national</li> <li>- Quasi-menacé en Ile-de-France</li> <li>- Nicheur probable sur le périmètre rapproché</li> </ul>
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia</i>	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quasi-menacée en Ile-de-France</li> </ul>

Nom commun	Nom latin	Enjeu	Éléments ayant motivé l'enjeu
	<i>turtur</i>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nicheuse commune en Ile-de-France</li> <li>- Classée gibier</li> <li>- Nicheur probable sur le périmètre rapproché</li> </ul>
<b>Bergeronnette des ruisseaux</b>	<i>Motacilla cinerea</i>	<b>Très faible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protégée à l'échelon national</li> <li>- Rare en Ile-de-France</li> <li>- Déterminante de ZNIEFF en nidification</li> <li>- En vol sur le périmètre rapproché et non susceptible de s'y alimenter</li> </ul>
<b>Grand Cormoran</b>	<i>Phalacrocorax carbo</i>	<b>Très faible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protégée à l'échelon national</li> <li>- Rare en Ile-de-France</li> <li>- En vol sur le périmètre rapproché et non susceptible de s'y alimenter</li> </ul>

Les espèces remarquables citées dans le tableau précédent et représentant un enjeu supérieur ou égal à significatif sur le site d'étude sont présentées plus en détail au chapitre suivant.

Les inventaires ornithologiques en **période de migration postnuptiale** ont quant à eux permis de recenser 20 espèces d'oiseaux, dont 14 possèdent un statut de protection à l'échelon national. Ces espèces sont listées en annexe II du présent dossier.

Parmi ces espèces, 2 peuvent être considérées comme remarquables de par leur statut sur liste rouge et/ou leur rareté et/ou leur caractère déterminant de ZNIEFF ou bien de par leur inscription en annexe I de la Directive Oiseaux :

**Tableau 5 : Espèces avifaunistiques remarquables inventoriées sur le site d'étude en période de migration postnuptiale**

Nom commun	Nom latin	Enjeu	Éléments ayant motivé l'enjeu
<b>Cigogne noire</b>	<i>Ciconia nigra</i>	<b>Significatif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux</li> <li>- Protégée à l'échelon national</li> <li>- En danger à l'échelon nationale</li> <li>- Migratrice très rare en Ile-de-France</li> <li>- En migration active au-dessus du périmètre rapproché</li> </ul>
<b>Tarier des prés</b>	<i>Saxicola rubetra</i>	<b>Significatif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protégé à l'échelon national</li> <li>- Vulnérable à l'échelon national</li> <li>- Eteint en Ile-de-France</li> <li>- Déterminant de ZNIEFF en reproduction</li> <li>- Migrateur très rare en Ile-de-France</li> <li>- En halte migratoire sur le périmètre</li> </ul>

Nom commun	Nom latin	Enjeu	Éléments ayant motivé l'enjeu
			rapproché

## II.2.1.4 – Espèces remarquables



Source : Dan ZETTERSTRÖM /  
Guide ornitho

### LA BONDREE APIVORE *PERNIS APIVORUS*

**Protection européenne  
(Annexe I de la Directive Oiseaux)**  
Protégée à l'échelon national  
Liste rouge régionale : Vulnérable  
Déterminante de ZNIEFF en reproduction  
Nicheuse rare en Ile-de-France  
Inscrite au SCAP

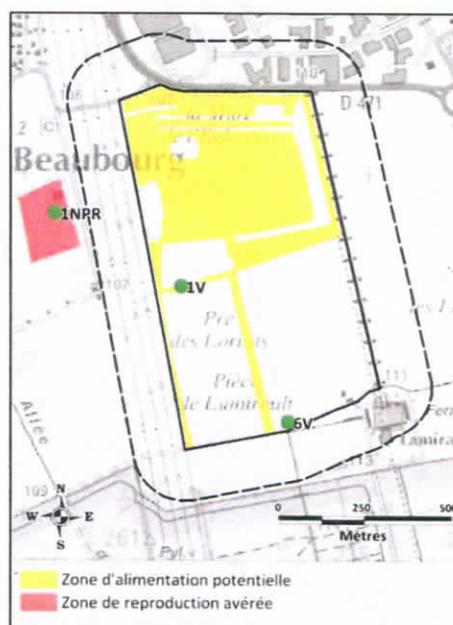
#### Localisation sur le site :

La Bondrée apivore a été notée comme nicheuse probable sur le périmètre élargi. 7 individus ont également été observés en vol dont 6 en simultané.

#### Écologie :

Cette espèce vit sur les terrains découverts avec à proximité des parcelles boisées ou des bocages. Elle utilise préférentiellement des forêts humides et ensoleillées au voisinage de prairies.

Son nid, situé dans les arbres, est fait de branchages et de feuilles. Elle y pond 2 œufs qui donneront à la fin de l'incubation des jeunes nidicoles. Comme son nom l'indique, elle se nourrit principalement d'hyménoptères, en particulier de guêpes et de bourdons. On trouve également dans son menu d'autres insectes, araignées, vers de terre, amphibiens et reptiles.



#### État de conservation des populations :

La Bondrée apivore est une espèce migratrice qui peut être rencontrée sur l'ensemble du territoire français pendant sa période de reproduction. Elle est protégée à l'échelon national et européen (Annexe I de la Directive Oiseaux).

Elle est classée en préoccupation mineure dans les listes rouges mondiale et nationale (France). La liste rouge régionale la considère en revanche comme vulnérable en Ile-de-France. Dans la région, l'espèce est notée comme rare et est déterminante de ZNIEFF en période de nidification.

**Sensibilité écologique sur le site :**

De par son inscription à l'annexe I de la Directive Oiseaux, son statut d'espèce rare, vulnérable et déterminante de ZNIEFF dans la région, la Bondrée apivore représente un enjeu très fort. Elle ne se reproduit cependant pas directement sur le site et n'utilise celui-ci qu'à des fins alimentaires. La Bondrée apivore présente donc **un enjeu fort sur le site d'étude.**

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
	Enjeu significatif
X	Enjeu fort
	Enjeu très fort



Source : Malene Thyssen / Wikipédia

## LE BOUVREUIL PIVOINE *PYRRHULA PYRRHULA*

Protégé à l'échelon national  
Liste rouge nationale : Vulnérable  
Liste rouge régionale : Quasi-menacé  
Nicheur commun en Ile-de-France

### Localisation sur le site :

Le Bouvreuil pivoine *Pyrrhula pyrrhula* a été noté comme nicheur probable à 4 reprises, et comme nicheur possible à une reprise.

### Écologie :

Ce passereau affectionne surtout les forêts montagnardes de conifères avec un sous-bois dense peu élevé mais on le trouve également à basse et moyenne altitude dans les zones bocagères, les vergers ou les jeunes plantations. Le Bouvreuil pivoine se nourrit de bourgeons au printemps. Il a la particularité de les stocker dans des poches disposées de chaque côté de sa langue afin de pouvoir les rapporter à ses jeunes ou à sa femelle. Les autres fringilles se servent pour cela de leur gorge.

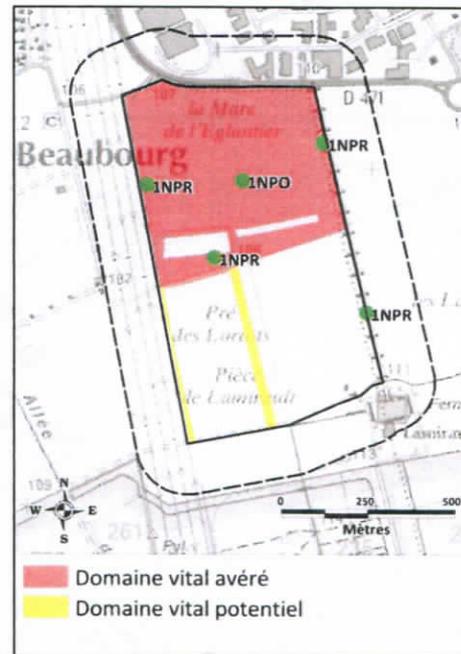
La femelle se charge de la construction du nid qui consiste en une structure lâche constituée de mousses, brindilles et lichens. L'incubation durera 12 à 14 jours avant que les 4 à 6 œufs n'éclosent. Les jeunes, nourris par une mixture constituée d'insectes et de bourgeons, quittent le nid à l'âge de 16 à 18 jours.

Le Bouvreuil pivoine est un migrateur partiel. Certains sont sédentaires, d'autres effectuent des déplacements altitudinaux suivant les saisons.

### État de conservation des populations :

Le Bouvreuil pivoine est présent sur une grande partie du territoire français en nidification. On assiste cependant depuis les années 1990 à une forte régression généralisée des effectifs de cette espèce, sans que les causes exactes ne puissent être clairement définies. Il est fort probable que l'usage des herbicides joue un rôle important dans ce constat, de même que la réduction de son habitat induite par le remembrement agricole.

En Ile de France, l'espèce est considérée comme quasi-menacée. La liste rouge nationale la considère en revanche comme vulnérable.



**Sensibilité écologique sur le site :**

Bien que vulnérable à l'échelle nationale, le Bouvreuil pivoine reste nicheur commun à l'échelle de la région. En ce sens, il présente **un enjeu faible sur le site d'étude.**

	Enjeu très faible
X	Enjeu faible
	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort



Source : Bracquart Savina

## LE BRUANT JAUNE EMBERIZA CITRINELLA

*Protégé à l'échelon national*  
*Liste rouge nationale : Quasi-menacé*  
*Liste rouge régionale : Quasi-menacé*  
*Nicheur commun en Ile-de-France*

### Localisation sur le site :

Le Bruant jaune a été noté à 3 reprises comme nicheur probable au centre et à l'est sur le périmètre d'étude.

### Écologie :

Le Bruant jaune affectionne tout particulièrement les milieux ensoleillés avec une alternance de culture, de friches à graminées et comportant quelques buissons. Il consomme principalement des graines de graminées et à l'occasion des baies ou des insectes, notamment en période de reproduction.

La femelle pond en général 4 œufs dans un nid construit près du sol dans un fourré ou une coupe grossière d'herbes sèches. Elle se charge le plus souvent seule de sa construction et assumera entièrement la couvaison pendant 11 à 13 jours. Les jeunes sont nourris par le couple et s'envolent au bout d'une douzaine de jours.

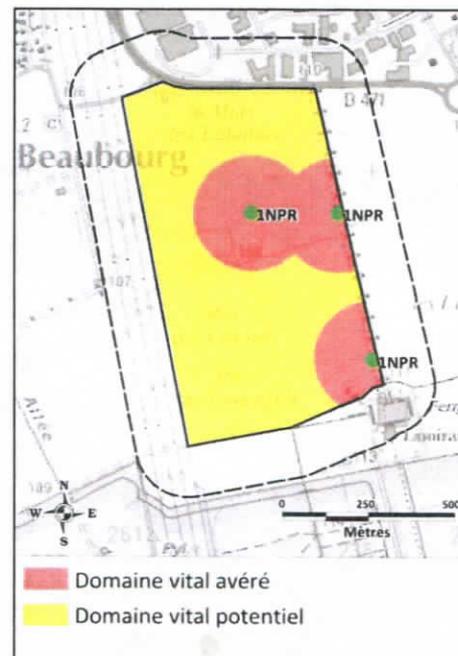
Le bruant jaune est un oiseau commun, néanmoins les modifications qui sont intervenues dans les pratiques agricoles ont entraîné son déclin dans un certain nombre de pays comme la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et la Lettonie. En France, il est répandu un peu partout, excepté en Corse et dans le Midi.

### État de conservation des populations :

Le Bruant jaune est classé comme quasi-menacé sur la liste rouge nationale et en préoccupation mineure au niveau mondial. La liste rouge régionale classe l'espèce comme quasi-menacée bien qu'elle soit encore considérée comme commune en tant que nicheuse.

### Sensibilité écologique sur le site :

Bien que quasi-menacé en région Ile-de-France, le Bruant jaune reste commun en nidification dans la région. En ce sens, il présente **un enjeu faible sur le site d'étude.**



	Enjeu très faible
X	Enjeu faible
	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort



Source : Bracquart Savina

## LE FAUCON HOBEREAU *FALCO SUBBUTEO*

*Protégé à l'échelon national*  
*Liste rouge régionale : Quasi-menacé*  
*Déterminant de ZNIEFF en nidification*  
*Nicheur très rare en Ile-de-France*

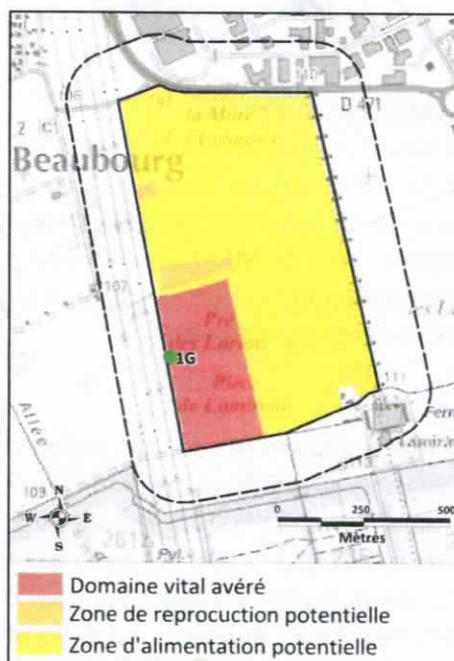
### Localisation sur le site :

Le Faucon hobereau a été noté au gagnage sur une friche herbacée au sud-ouest, à l'intérieur du périmètre d'étude.

### Écologie :

Le Faucon hobereau est un migrateur qui affectionne les milieux composés de lisières riches en insectes qu'il chasse et consomme en plein vol. Les zones ouvertes de type landes ou encore les zones humides sont des milieux favorables à l'espèce. Sa vivacité en vol lui permet également de chasser des petits oiseaux.

Ce faucon niche dans d'anciens nids de buses ou de corvidés où il pond 2 ou 3 œufs. Les jeunes voleront au bout d'un mois et accompagneront ensuite leurs parents dans les airs. Ces derniers continueront à les nourrir au cours de cette phase d'apprentissage de vol et de chasse.



### État de conservation des populations :

Le Faucon hobereau est présent sur l'ensemble du territoire national en période de reproduction. Ce faucon, comme l'ensemble des rapaces, est protégé au niveau national. À l'échelon régional, le Faucon hobereau est classé comme nicheur et migrateur très rare. Il est par ailleurs déterminant de ZNIEFF en nidification et considéré comme quasi-menacé sur la liste rouge régionale. Les listes rouges mondiale et nationale le listent comme en préoccupation mineure.

### Sensibilité écologique sur le site :

En raison de son inscription sur liste rouge régionale comme espèce quasi-menacée, de son statut de nicheur très rare en Ile-de-France et de son caractère déterminant de ZNIEFF dans la région, l'espèce présente globalement un enjeu fort. Toutefois, elle ne fréquente le site qu'à des fins alimentaires. En ce sens, elle présente **un enjeu significatif sur le site d'étude.**

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
X	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort



Source : P Dubois/ Photo libre de droits

## LE HIBOU MOYEN-DUC ASIO OTUS

Protégé à l'échelon national  
Rare en Ile-de-France

### Localisation sur le site :

Le Hibou moyen-duc a été noté en chasse au-dessus de la friche située sous les lignes haute-tension, au nord de la zone d'étude. Cette observation avait été réalisée par le CERE en 2010. Cette espèce est potentiellement reproductrice sur le site d'étude au vu des habitats qui s'y trouvent.

### Écologie :

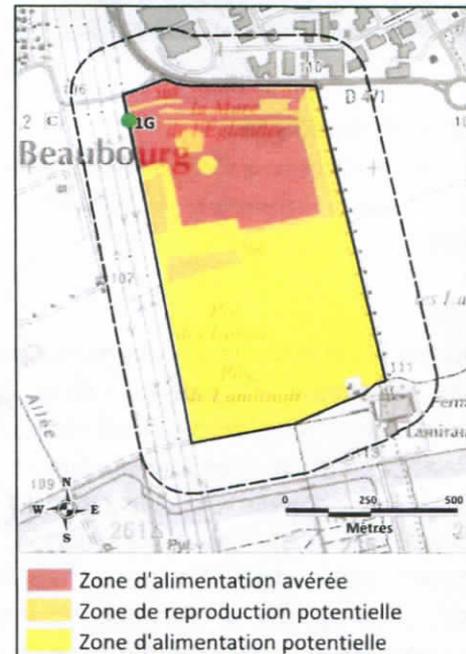
Le Hibou moyen-duc vit en milieu boisé composé de taillis, de bosquets ou même simplement de simples bouquets d'arbres. Le Hibou moyen-duc est principalement nocturne, sauf pendant la phase de migration. Il chasse la nuit dans les champs et les marais ouverts. Ce rapace nocturne niche dans des zones boisées, caché dans une végétation dense. Il utilise habituellement un nid abandonné, fait avec des brindilles le plus souvent par une autre espèce. La femelle dépose 4 à 5 œufs pour une incubation qui durera entre 25 et 30 jours. Les poussins sont semi-nidifuges, et sont couvés par la femelle pendant 2 semaines. Les jeunes quittent le nid au bout de 3 semaines. Au bout de 35 jours, ils commencent à effectuer des vols courts. Ils deviennent indépendants au bout de 10 à 11 semaines.

### État de conservation des populations :

Les populations de Hiboux moyen-ducs apparaissent largement stables, avec quelques déclin locaux dus à la famine ou la prédation, et à la perte de l'habitat. Les adultes peuvent aussi être tués par collision avec des véhicules. Les listes rouges mondiale, nationale et régionale considèrent l'espèce en préoccupation mineure. En Ile-de-France cette espèce est une nicheuse rare.

### Sensibilité écologique sur le site :

De par son statut de nicheur rare en Ile-de-France et le fait qu'il y soit potentiellement reproducteur, l'espèce présente **un enjeu significatif sur le site d'étude.**



	Enjeu très faible
	Enjeu faible
X	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort



Source : Bracquart Savina

**LA LINOTTE MELODIEUSE  
CARDUELIS CANNABINA**

*Protégée à l'échelon national  
Liste rouge nationale : Vulnérable  
Liste rouge régionale : Quasi-menacée  
Nicheuse commune en Ile-de-France*

**Localisation sur le site :**

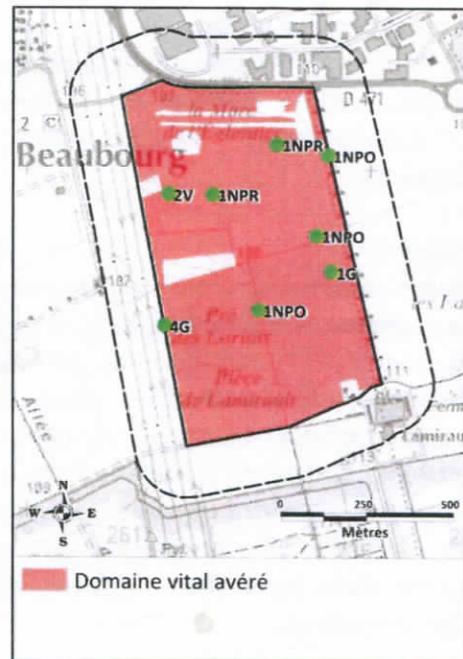
De nombreux individus ont été observés sur le périmètre au gagnage et en vol. Trois couples nicheurs possibles ont été notés ainsi que 2 couples probables.

**Écologie :**

La Linotte mélodieuse fréquente les zones bocagères et les friches des campagnes et des jardins. Le mâle adulte en période de reproduction se distingue grâce à la couleur rouge ornant son front et sa poitrine. Le nid sera généralement installé dans un buisson dense. Les 4 ou 6 jeunes seront aptes à voler dès l'âge de 15 jours. Tout comme ses parents, il se nourrira de graines et d'insectes récoltés dans la campagne avoisinante.

**État de conservation des populations :**

La Linotte mélodieuse est migratrice, mais elle est présente toute l'année sur le territoire français. Elle est protégée au niveau national. Cette espèce est notée comme « vulnérable » sur la liste rouge nationale. La liste rouge mondiale classe l'espèce en préoccupation mineure. La chute de ses populations en France est attribuée aux modifications des paysages liées à l'évolution des techniques agricoles.



**Sensibilité écologique sur le site :**

La linotte mélodieuse est classée comme vulnérable sur la liste rouge nationale et comme quasi-menacée sur la liste rouge régionale. Elle représente en ce sens un enjeu fort. C'est néanmoins une nicheuse commune en Ile-de-France et bien représentée au niveau national. La Linotte mélodieuse représente donc **un enjeu faible sur le site d'étude.**

	Enjeu très faible
X	Enjeu faible
	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort



Source : Alastair Rae / Wikipédia

**LE PIC NOIR**  
**DRYOCOPUS MARTIUS**

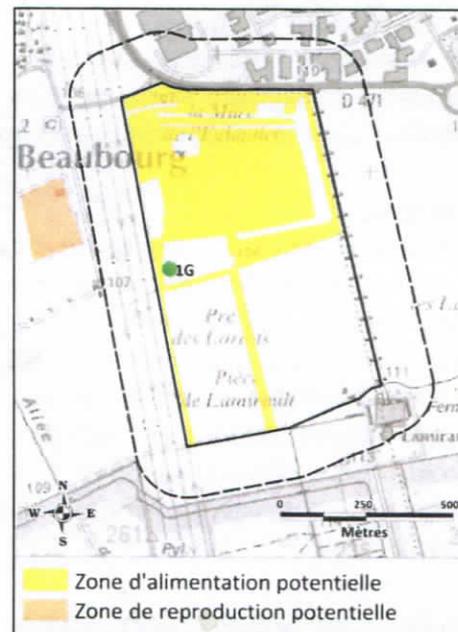
**Protection européenne**  
**(Annexe I de la Directive Oiseaux)**  
Protégé à l'échelon national  
Nicheur rare en Ile-de-France

**Localisation sur le site :**

Un Pic noir a été noté au gagnage dans le boisement à l'ouest du périmètre rapproché. Il est vraisemblablement nicheur dans les boisements alentours.

**Écologie :**

Espèce sédentaire, le Pic noir fréquente de préférence les grandes surfaces de forêts à haute futaie de feuillus ou mixtes. Ces habitats, pour être attractifs, doivent posséder suffisamment de vieux arbres pour qu'il puisse y creuser une loge ou cavité, qui servira de refuge et de lieu de nidification. Dans cette cavité, les parents donneront naissance à 3 ou 4 jeunes nidicoles. Ces derniers se nourrissent de larves xylophages (logées dans les troncs d'arbres), de coléoptères et d'hyménoptères.



**État de conservation des populations :**

Le Pic noir est présent sur la majeure partie du territoire national excepté les zones nord et ouest du littoral français. Comme tous les pics, il est protégé au niveau national mais le Pic noir est également inscrit en annexe I de la Directive Oiseaux.

Il est classé en préoccupation mineure dans les listes rouges mondiale, nationale et régionale. En Ile-de-France, cette espèce est notée comme nicheuse rare et est déterminante de ZNIEFF en période de reproduction.

**Sensibilité écologique sur le site :**

De par son statut de protection européen, le Pic noir représente un enjeu très fort. Cela se justifie d'autant plus que l'espèce est une nicheuse rare et déterminante de ZNIEFF dans la région en période de reproduction. Toutefois, le Pic noir n'utilise le site d'étude que pour son alimentation et n'est pas nicheur sur le périmètre rapproché. Il représente donc **un enjeu fort sur le site d'étude**.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
	Enjeu significatif
X	Enjeu fort
	Enjeu très fort

LA PIE-GRICHE ÉCORCHEUR  
LANIUS COLLURIO



**Protection européenne  
(Annexe I de la Directive Oiseaux)**  
 Protégée à l'échelon national  
 Liste rouge régionale : Quasi-menacé  
 Déterminante de ZNIEFF en nidification  
 Nicheuse rare en Ile-de-France

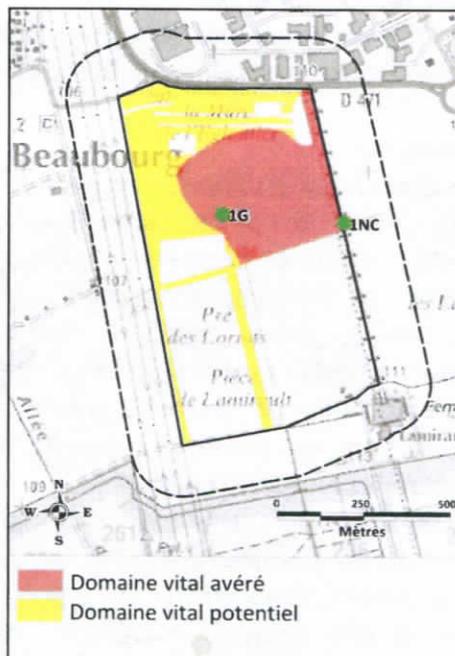
**Localisation sur le site :**

La Pie-grièche écorcheur a été observée comme nicheuse certaine sur le périmètre d'étude. Un couple nourrissant des jeunes à été observé au nord-est du site, ainsi qu'un individu au gagnage.

**Écologie :**

La Pie-grièche écorcheur vit sur les terrains découverts avec une nette préférence pour les milieux bocagers et les friches tant qu'elles contiennent des buissons. Le nid est construit dans un buisson et généralement à une hauteur maximum de deux mètres. La Pie-grièche y pond alors 5 à 7 œufs.

Elle se nourrit de gros insectes et parfois de petits vertébrés (oisillons, reptiles) qu'elle peut empaler sur les épines des arbustes ou sur les barbelés afin de les consommer.



**État de conservation des populations :**

La Pie-grièche écorcheur est une espèce migratrice qui peut être rencontrée sur l'ensemble du territoire français pendant sa période de reproduction. Elle est protégée à l'échelon national et européen (Annexe I de la Directive Oiseaux). Les listes rouges mondiale et nationale classent l'espèce en préoccupation mineure tandis que la liste rouge régionale la considère comme quasi-menacée.

En Ile de France, l'espèce est une nicheuse rare et elle est d'ailleurs déterminante de ZNIEFF en période de reproduction.

**Sensibilité écologique sur le site :**

En raison de sa nidification avérée sur le site, de son inscription en annexe I de la Directive Oiseaux, de son classement comme espèce quasi-menacée, nicheuse rare et déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France, la Pie-grièche écorcheur présente **un enjeu très fort sur le site d'étude.**

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
	Enjeu significatif
	Enjeu fort
X	Enjeu très fort



Source : Andreas Trepte -  
[www.photo-natur.de](http://www.photo-natur.de)

**LE PIPIT FARLOUSE**  
**ANTHUS PRATENSIS**

*Protégé à l'échelon national*  
*Liste rouge nationale : Vulnérable*  
*Liste rouge régionale : Vulnérable*  
*Nicheur peu commun en Ile-de-France*

**Localisation sur le site :**

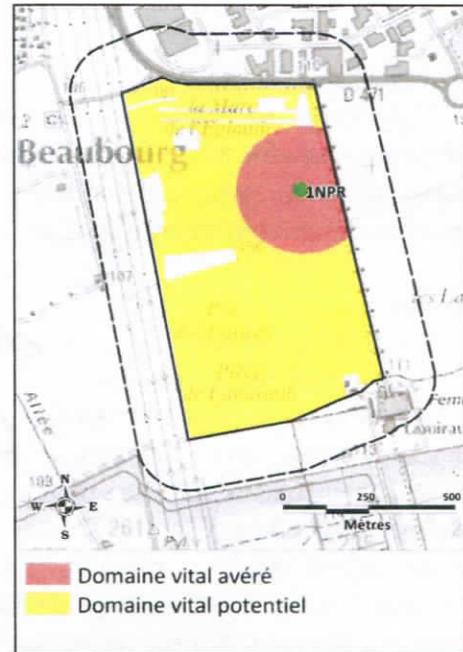
Le Pipit farlouse a été contacté à une reprise et a été noté nicheur probable, au nord du périmètre d'étude.

**Écologie :**

Le pipit farlouse apprécie les milieux frais, humides et dégagés. On le retrouve jusqu'au-delà de mille mètres d'altitude, où il fréquente les marais, les zones herbeuses, les friches et même à l'occasion les terrains cultivés. Migrateur partiel, le Pipit farlouse niche en France principalement dans la partie nord et le centre du pays. Il est en revanche présent en hivernage sur l'ensemble du territoire national, hormis dans les zones les plus montagneuses.

La femelle construit le nid à l'abri sous une touffe de jonc ou de graminées. Celui-ci est composé d'herbes et garni de crin au centre. Elle y pond 4 à 6 œufs entre mai et juin, lesquels donneront naissance à des oisillons nidicoles mais qui quitteront cependant le nid avant même de savoir voler, 11 à 16 jours après l'éclosion.

Le régime alimentaire du Pipit farlouse est majoritairement composé d'invertébrés, mais il est régulièrement complété de semences de graminées et d'autres végétaux.



**État de conservation des populations :**

Le Pipit farlouse est classé en préoccupation mineure sur la liste rouge mondiale alors qu'il est considéré comme vulnérable sur les listes rouges nationale et régionale. Cette espèce protégée au niveau national est considérée comme nicheuse peu commune en Ile-de-France.

**Sensibilité écologique sur le site :**

Cette espèce, bien que considérée comme vulnérable sur les listes rouges nationale et régionale, est peu commune en Ile-de-France pendant la période de reproduction. En ce sens, Ile présente en ce sens **un enjeu significatif sur le périmètre étudié.**

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
X	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort

**LE POUILLOT FITIS**  
**PHILLOSCOPUS TROCHILUS**



Source : Andreas Strepte  
- Wikipédia

*Protégé à l'échelon national*  
*Liste rouge nationale : Quasi-menacé*  
*Liste rouge régionale : Quasi-menacé*  
*Nicheur très commun en Ile-de-France*

**Localisation sur le site :**

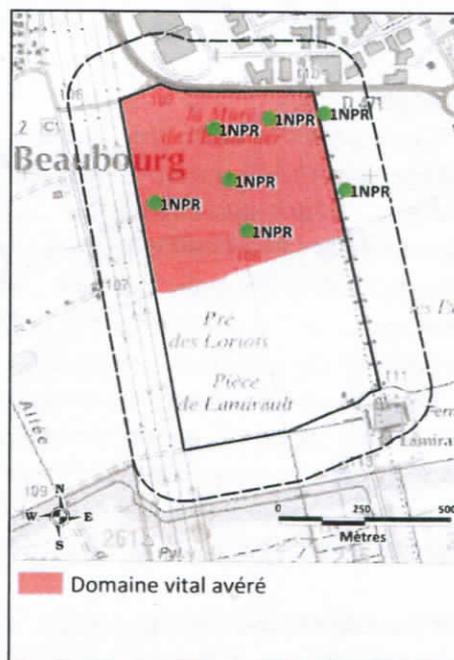
Le Pouillot fitis a été noté à 7 reprises comme nicheur probable sur le périmètre rapproché.

**Écologie :**

Le Pouillot fitis fréquente les bois clairs, les taillis et les marais boisés. Le nid est placé à terre et garni d'herbes sèches et de plumes. La femelle y dépose 6 à 7 œufs qui seront incubés pendant 2 semaines. Les jeunes, nidicoles, seront aptes à voler dès l'âge de 15 jours. Le Pouillot fitis se nourrit principalement d'insectes chassés à proximité des arbres.

**État de conservation des populations :**

En France, cette espèce est essentiellement présente dans la moitié nord du pays. Elle accuse une diminution considérable de ces effectifs depuis la fin des années 1980, peut-être en raison des changements climatiques. Cette régression est sans doute une des plus importantes qu'une espèce ait connue en France. Ainsi, les listes rouges nationale et régionale considèrent le Pouillot fitis comme quasi-menacé, mais il demeure encore très commun en Ile-de-France.



**Sensibilité écologique sur le site :**

Cette espèce, bien que classée comme quasi-menacée sur les listes rouges nationale et régionale, reste très commune en Ile-de-France. Le Pouillot fitis présente en ce sens **un enjeu faible** sur le périmètre étudié.

	Enjeu très faible
<b>X</b>	Enjeu faible
	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort



Source : David King / Wikipédia

## LA TOURTERELLE DES BOIS STREPTOPELIA TURTUR

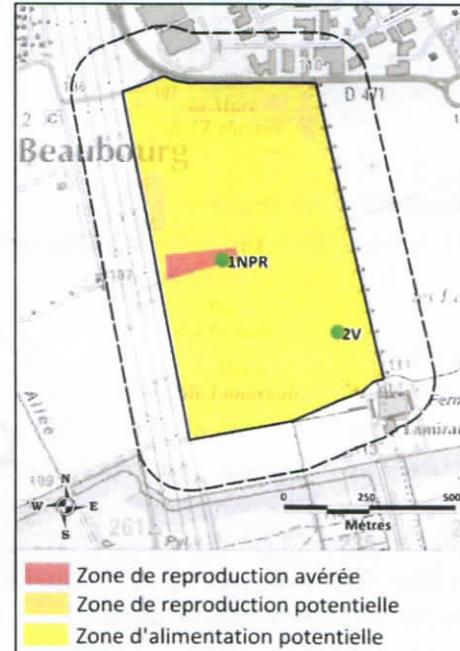
Liste rouge régionale : Quasi-menacée  
Nicheuse commune en Ile-de-France  
Classée gibier

### Localisation sur le site :

Deux individus ont été observés en vol au sud-est du site. Un couple a été noté comme nicheur probable dans le boisement à l'ouest du périmètre rapproché.

### Écologie :

La Tourterelle des bois fréquente les lisières de bois, le bocage, particulièrement à proximité de cultures de céréales. C'est une migratrice transsaharienne qui hiverne de la Mauritanie à l'Éthiopie. De retour vers la fin avril, elle niche dans des arbustes, principalement épineux. Le nid accueillant les 2 œufs est une simple plateforme de brindilles. Les jeunes éclosent au bout de 15 jours et sont nourris dans un premier temps par un « lait de pigeon » sécrété par le jabot des parents. Les graines représentent l'essentiel de son alimentation mais elle préfère les picorer à même les végétaux et non par terre, ce qui explique qu'il s'agisse d'une migratrice.



### État de conservation des populations :

La Tourterelle des bois est présente sur la quasi-totalité du territoire français. Elle est classée en préoccupation mineure dans les listes rouges mondiale et nationale (France). Les effectifs de cette espèce connaissent une forte diminution depuis les années 1970. Une forte pression de chasse additionnée à la destruction de ses habitats de reproduction et l'utilisation des pesticides en sont la cause.

La Tourterelle des bois est commune en Ile de France mais elle est inscrite comme étant à quasi-menacée sur la liste rouge régionale.

### Sensibilité écologique sur le site :

Bien qu'inscrite sur la liste rouge régionale comme espèce quasi-menacée, la Tourterelle des bois reste nicheuse commune en Ile-de-France. En ce sens, elle représente **un enjeu faible sur le site d'étude**.

	Enjeu très faible
X	Enjeu faible
	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort

### **II.2.1.5 – Espèces invasives**

---

Aucune espèce avifaunistique invasive n'a été répertoriée sur le site d'étude.



## II.2.2 – Les autres groupes de la faune vertébrée

### II.2.2.1 - Méthodologie

L'étude des mammifères a été réalisée les 1<sup>er</sup> juin, 9 juillet et 14 septembre 2012 par leur observation directe sur le terrain (selon une recherche diurne), l'identification des espèces trouvées mortes sur les voies de circulation et la lecture des indices de présence (empreintes, fèces, reliefs de repas, terriers).

Les chiroptères (chauves-souris) ont été prospectés de façon nocturne le 23 juillet 2012 le long de transects préétablis et par points d'écoute. Elles ont été reconnues à l'aide d'un détecteur d'ultrasons.

Les amphibiens ont été recherchés de façon diurne le 1<sup>er</sup> juin par des pêches au filet et leur observation directe.

Les reptiles ont fait l'objet d'une recherche visuelle les 1<sup>er</sup> juin et 9 juillet dans les endroits ensoleillés des bordures de chemin, des lisières boisées et à proximité des zones humides.

La méthodologie utilisée est présentée plus en détail en annexe I du présent dossier.

Les référentiels utilisés sont :

- Pour les statuts de protection :
  - o Les **conventions et textes internationaux** concernent :
    - La « convention de Bonn » ;
    - La « convention de Berne » ;
    - La « convention de Washington ».
  - o Les **textes européens** concernent :
    - Les annexes II et IV de la Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 (dite « Directive Habitats-Faune-Flore »)
  - o Les **textes nationaux** concernent :
    - L'Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire national ;
    - L'Arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national.
- Pour les statuts de rareté / menace :
  - o Les listes rouges
    - La Liste rouge mondiale des espèces menacées (IUCN, 2012)
    - La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine (UICN France, MNHN, SFPEM & ONCFS, 2009)
    - La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine (UICN France, MNHN & SHF, 2009)
  - o La Liste des statuts de rareté des mammifères d'Ile-de-France ; (Philippe LUSTRAT, 2006)
  - o La Liste des statuts de rareté des reptiles d'Ile-de-France (Rossi S. & Lescure J., 2000) ;
  - o La Liste des espèces déterminantes de ZNIEFF (CSRPN et DIREN Ile-de-France, 2002)

- La Liste des espèces SCAP (DRIEE Ile-de-France, 2011)

### II.2.2.2 - Données bibliographiques

---

Le recueil bibliographique mentionne l'existence de nombreux mammifères aux environs du site d'étude et pouvant potentiellement être retrouvés sur le périmètre rapproché.

C'est le cas notamment de plusieurs chiroptères comme la Noctule commune *Nyctalus noctula*, le Murin de Natterer *Myotis nattererii*, la Pipistrelle de Kuhl *Pipistrellus kuhlii* ou encore la Pipistrelle de Nathusius *Pipistrellus nathusii*. Le Murin de Daubenton *Myotis daubentonii* et la Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*, inventoriés sur le site d'étude sont également cités dans la bibliographie. Rappelons que tous les chiroptères sont protégés à l'échelon européen de par leur inscription dans les annexes 2 ou 4 de la Directive Habitats-Faune-Flore. Le Muscardin *Muscardinus avellanarius*, le Putois *Mustela putorius*, l'Hermine *Mustela erminea* ou la Martre des pins *Martes martes* pourraient également fréquenter le site d'étude, à des fins d'alimentation mais aussi de reproduction.

Pour ce qui est des amphibiens, la bibliographie mentionne une espèce remarquable pouvant potentiellement être présente sur le site d'étude : la Grenouille agile *Rana dalmatina*. Cette espèce est inscrite en annexe 4 de la Directive Habitats-Faune-Flore et est par conséquent protégée à l'échelon européen.

C'est également le cas du Lézard des murailles *Podarcis muralis*, seul reptile remarquable cité dans la bibliographie aux environs du site d'étude. Nos prospections de terrain ont révélé la présence de cette espèce à proximité immédiate du périmètre rapproché.

### II.2.2.3 - Expertise de terrain

---

#### Les Mammifères

---

Au total, huit espèces de mammifères (dont deux chiroptères) ont été inventoriées :

#### Les ongulés

---

##### Le Chevreuil *Capreolus capreolus*

Le Chevreuil affectionne les territoires variés riches en couverts bas où il peut se cacher, avec une préférence pour les jeunes taillis ou les jeunes futaies bien fournies en ronciers. Le Chevreuil consomme des plantes et des bourgeons. En hiver, il peut également profiter des cultures proches. Sur le site d'étude, des empreintes ont été notées à l'ouest du périmètre.



Chevreuil

## Les canidés

### Le Renard roux *Vulpes vulpes*

Opportuniste, il est présent dans les milieux les plus divers : en milieux fermés, ouverts ou semi-ouverts. Omnivore, le Renard roux se nourrit principalement de micromammifères. Les amphibiens, les insectes et les charognes sont également consommés par l'espèce. Un individu a été observé dans le bois qui se trouve à l'ouest du périmètre rapproché et des empreintes ont été vues, notamment dans les cultures.



Renard roux

## Les Mustélidés

### Le Blaireau européen *Meles meles*

Les mœurs du Blaireau européen sont principalement nocturnes. Il parcourt jusqu'à 2 kilomètres autour de son terrier pour trouver sa nourriture qui est majoritairement constituée de lombrics, mais aussi à l'occasion de végétaux ou de petits vertébrés comme des micromammifères ou des amphibiens. En hiver, le blaireau n'hiberne pas mais l'activité durant cette période est très réduite. L'organisation sociale chez cette espèce est importante et s'articule autour d'un clan. Les 2 ou 3 jeunes naissent début février.

La présence du Blaireau européen a été notée sur le périmètre rapproché par l'observation d'empreintes dans une culture. Cette espèce est déterminante de ZNIEFF en Ile-de-



Blaireau européen

France et s'avère donc remarquable avec un enjeu significatif. Néanmoins, elle ne se reproduit pas sur le site et ne représente finalement qu'un enjeu faible sur le site d'étude.

## Les lagomorphes

Le **Lapin de garenne** *Oryctolagus cuniculus* et le **Lièvre d'Europe** *Lepus europaeus* sont relativement bien présents sur le périmètre étudié.

Le **Lièvre** *Lepus europaeus* est principalement nocturne et apprécie les zones ouvertes à végétation rase. Il doit cependant subsister des zones refuges comme des haies ou bosquets sur son territoire. Cette espèce se nourrit de graminées, de légumineuses et de graines, parfois d'écorces. Elle cause néanmoins peu de dégâts dans les cultures car elle est beaucoup moins sujette au gaspillage que le Lapin de garennes. Les accouplements ont surtout lieu au début du printemps (période dite « de bouquinage ») mais la saison de reproduction peut s'étaler bien davantage.

Cette espèce a connu un important déclin à l'échelon national dans les années 1990, l'utilisation des produits phytosanitaires et l'intensification des techniques agricoles sont les causes de menace les plus préoccupantes pour ce lagomorphe.



Lièvre d'Europe

Source : Malene Thyssen / Wikipédia

### **Le Lapin de garenne *Oryctolagus cuniculus***

Plus petit que le Lièvre, il possède également des oreilles plus courtes. C'est un animal fouisseur qui choisit toujours des sols secs, profonds et filtrants évitant avant tout les zones humides. Essentiellement nocturne il consomme une grande variété d'espèces végétales, des graminées principalement, mais peut s'accommoder d'espèce ligneuses et d'écorces à l'occasion. Il peut provoquer localement des dégâts notables sur les pâtures, les cultures ou les jeunes plantations forestières.

Les lapins vivent en famille de moins de 10 individus, regroupés en colonies. L'espèce se caractérise par sa prolificité. Dès janvier une femelle de 4 mois peut avoir sa première portée de 4 à 5 petits qui naissent après 1 mois de gestation. Présent quasiment partout en France, il occupe une grande diversité d'habitats et reste donc très commun.



**Lapin de garenne**  
Source : JJ Harrison /  
Wikipédia

### **Les suidés**

#### **Le Sanglier *Sus scrofa***

Le Sanglier fréquente différents habitats dès lors que ceux-ci lui offre des zones de refuges et des secteurs d'alimentation. La végétation buissonnante lui permet de passer la journée à l'abri des regards et les cultures qui offrent une grande réserve de nourriture sont fréquemment visitées par cette espèce grégaire. Un individu a été observé dans une culture au sud du site.



**Sanglier**

### **Les Chiroptères**

#### **La Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus***

Cette espèce étant remarquable, elle fait l'objet d'une fiche espèce visible dans les pages suivantes.

#### **Le Murin de Daubenton *Myotis daubentonii***

Cette espèce étant remarquable, elle fait l'objet d'une fiche espèce visible dans les pages suivantes.

**Sur le site d'étude, ce groupe d'espèces devrait être impacté de façon significative, notamment en ce qui concerne la perte d'espace vital, la destruction des habitats et leur fractionnement.**

### **Les reptiles**

Au total, au moins 2 espèces de reptiles ont été inventoriées :

### **Le Lézard des murailles *Podarcis muralis***

Cette espèce étant remarquable, elle fait l'objet d'une fiche espèce visible dans les pages suivantes.

### **La Couleuvre à collier *Natrix natrix***

Ce serpent peut se rencontrer sur tout le territoire national et sur une grande partie de l'Europe. La Couleuvre à collier fréquente les zones humides où ses talents de nageuse lui permettent de chasser des petits poissons ou des têtards. L'espèce a été observée sur une friche en limite ouest du périmètre étudié. Elle est commune en Ile-de-France.



Couleuvre à collier

**Sur le site d'étude, ce groupe d'espèces devrait être fortement impacté, notamment en ce qui concerne la Couleuvre à collier qui encoure un risque important de destruction d'individus. La destruction et le fractionnement des habitats sont d'autres impacts non négligeables inhérents à la création de la ZAC.**

## **Les amphibiens**

Une espèce d'amphibien a été répertoriée en 2012 mais une seconde espèce est présente à proximité immédiate du site selon les données bibliographiques :

### **La Grenouille verte *Rana kl. esculenta***

Ce groupe inclut 3 sous-espèces reproductrices entre elles : *Rana ridibunda*, *R. lessonae* et *R. esculenta*, hybride des deux premières. La distinction entre les trois espèces est très difficile (seule l'analyse génétique permet une distinction certaine). C'est pourquoi nous parlons ici du complexe grenouille verte sans faire la distinction entre les trois espèces probables de la zone d'étude. Un individu a été observé dans le fossé qui scinde le périmètre rapproché d'ouest en est en son centre.



Grenouille verte

### **La Rainette verte *Hyla arborea***

Cette espèce étant remarquable, elle fait l'objet d'une fiche espèce visible dans les pages suivantes. Cet anoure avait été répertorié lors des prospections menées en 2010 en limite du périmètre rapproché étudié en 2012.

**Sur le site d'étude, ce groupe d'espèces devrait être faiblement impacté dès lors que le fossé qui traverse le périmètre rapproché en son centre est préservé.**

Les espèces remarquables précédemment citées et représentant un enjeu supérieur ou égal à significatif sur le site d'étude sont présentées plus en détail au chapitre suivant.

## II.2.1.4 – Espèces remarquables



Source : Bracquart Savina

### LA PIPISTRELLE COMMUNE *PIPISTRELLUS PIPISTRELLUS*

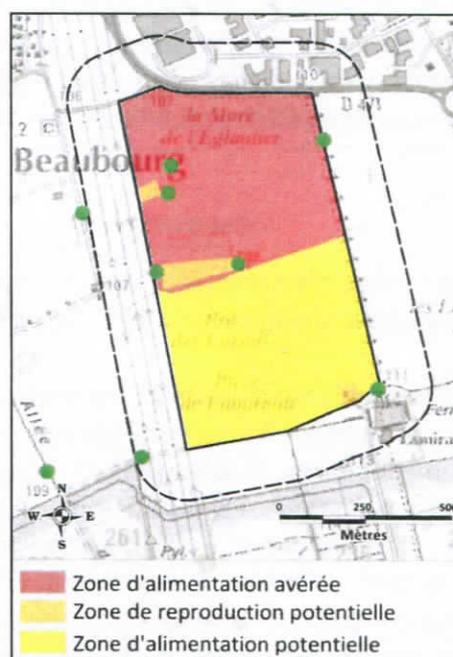
**Protection européenne  
(Annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore)**  
Protégée à l'échelon national  
Commune en Ile-de-France

#### Localisation sur le site :

La Pipistrelle commune a été contactée sur l'ensemble du périmètre en activité de chasse. L'espèce est donc très présente. Le site propose une capacité d'accueil intéressante pour l'espèce, avec une potentialité de gîte de reproduction (ex : les combles du château de Croissy, les combles de la ferme Lamirault...)

#### Ecologie :

Considérée comme la chauve-souris la plus commune d'Europe, la Pipistrelle commune se rencontre dans toute sorte de milieu ; c'est également l'un des rares chiroptères capable de vivre dans les zones écologiquement pauvres (grandes villes, grandes cultures intensives...). Cette espèce trouve ses gîtes dans les constructions humaines été comme hiver. Elle chasse volontiers les insectes, qui constituent la base de son régime alimentaire, à la lueur des réverbères.



#### Etat de conservation des populations :

La Pipistrelle commune est largement répartie sur tout le territoire national. Les listes rouges mondiale, nationale et régionale la classent en préoccupation mineure. Elle reste protégée à l'échelon européen de par son inscription en annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore.

#### Sensibilité écologique sur le site :

De par son inscription à l'annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore, ce chiroptère représente un enjeu fort. Cependant, au vu de la forte présence de l'espèce dans la région et sur le territoire national et de sa capacité d'adaptation, la Pipistrelle commune présente un **enjeu faible sur le site**.

	Enjeu très faible
X	Enjeu faible
	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort



Source : Bracquart Savina

**LE MURIN DE DAUBENTON**  
**MYOTIS DAUBENTONII**

**Protection européenne**  
**(Annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore)**

Protégé à l'échelon national

Liste rouge régionale : Quasi-menacé

Déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France

Commun en Ile-de-France

**Localisation sur le site :**

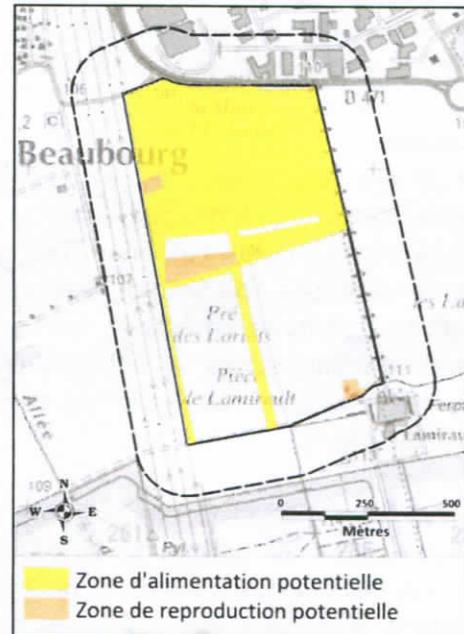
Le Murin de Daubenton a été contacté en chasse à une reprise dans un boisement derrière le château de Croissy. Le site propose une capacité d'accueil intéressante pour l'espèce, avec une potentialité de gîte de reproduction (ex : les combles du château de Croissy mais aussi d'arbres à cavités).

**Ecologie :**

Le Murin de Daubenton est une petite chauve-souris qui fréquente la surface des zones humides où elle chasse les insectes.

Cette espèce passe l'hiver dans les caves, les ruines ou tout autre gîte souterrain, elle est alors cavernicole.

A la belle saison, l'espèce devient arboricole en s'installant dans les trous de Pics ou dans les cavités des arbres.



**Etat de conservation des populations :**

Le Murin de Daubenton peut être observé sur tout le territoire français. Il est classé en préoccupation mineure sur les listes rouges mondiale et nationale mais comme espèce quasi-menacée sur la liste rouge régionale.

Dans la région, l'espèce est déterminante de ZNIEFF.

**Sensibilité écologique sur le site :**

De par son inscription à l'annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore, ce chiroptère représente un enjeu fort. Cependant, étant commun dans la région, le Murin de Daubenton présente un **enjeu significatif sur le site**.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
X	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort



**LE LEZARD DES MURAILLES**  
**LACERTA PODARCIS**

**Protection européenne**  
**(Annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore)**  
Protégé à l'échelon national  
Commun en Ile-de-France

**Localisation sur le site :**

Trois individus ont été identifiés au sud de la zone d'étude, à proximité de la ferme Lamirault.

**Ecologie :**

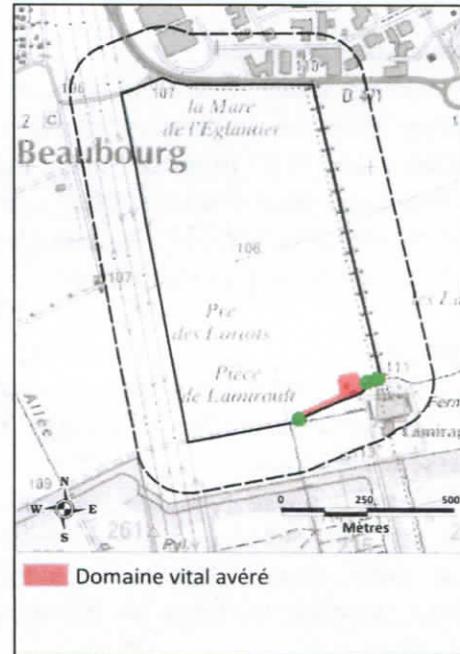
Le lézard des murailles est de forme élancée, extrêmement polymorphe, avec une variabilité extraordinaire de sa coloration (du brun au verdâtre en passant par toutes les nuances de gris). Cette espèce, commune en France, est la plus urbaine de l'ordre des squamates. On le trouve en particulier dans les vieux murs, les tas de pierres, dans les carrières et sur les rochers.

**Etat de conservation des populations :**

Cette espèce est commune en France et en Ile-de-France. Les listes rouges mondiale et nationale classent le Lézard des murailles en préoccupation mineure. Il n'en est pas moins protégé à l'échelon national et européen de par son inscription en annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore.

**Sensibilité écologique sur le site :**

Parce qu'il est inscrit à l'annexe IV de la Directive Habitat-Faune-Flore, le Lézard des murailles représente un enjeu fort. Toutefois, l'espèce est commune en Ile-de-France et montre de fortes capacités d'adaptation. Elle ne constitue de ce fait qu'un **enjeu faible sur le site d'étude**.



	Enjeu très faible
X	Enjeu faible
	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort



**LA RAINETTE VERTE**  
***HYLA ARBOREA***

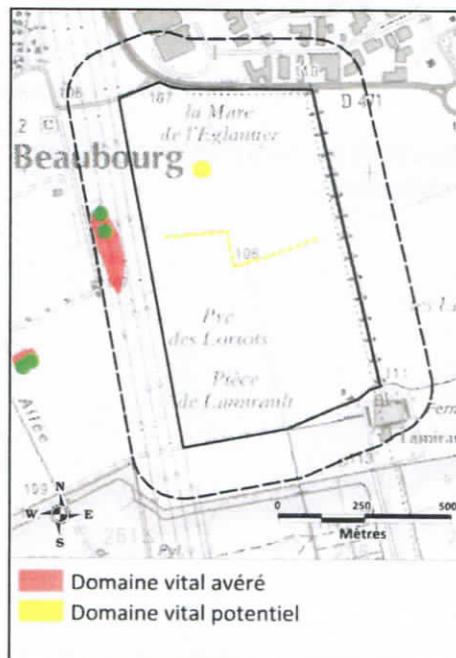
**Protection européenne**  
**(Annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore)**  
Protégée à l'échelon national  
Déterminante de ZNIEFF  
Assez rare en Ile-de-France

**Localisation sur le site :**

La présence de la Rainette verte à proximité immédiate du site d'étude a été confirmée en 2010 par le CERE dans une zone humide qui se trouve à l'ouest du périmètre rapproché. Elle avait également été notée en divers endroits, plus à l'ouest du périmètre rapproché.

**Ecologie :**

La Rainette verte fréquente les fourrés, haies, landes, lisières de boisements et apprécie le bocage, principalement à basse altitude. La présence de points d'eau stagnants, bien ensoleillés et souvent riches en végétation est nécessaire à sa reproduction. La période d'activité de cette espèce s'étend de mars à octobre, la reproduction débutant peu après l'hivernage. La femelle pond en moyenne de 700 à 1900 œufs fractionnés en plusieurs paquets. Deux à 3 mois après l'éclosion le jeune, encore doté de sa queue, grimpe sur la végétation aux abords de la mare et pourra alors parcourir plusieurs centaines de mètres en quelques semaines. L'alimentation de la Rainette verte est principalement composée de diptères, fourmis et coléoptères. Elle passe l'hiver sous un tas de végétaux ou une grosse pierre déposée à même le sol.



**Etat de conservation des populations :**

La Rainette verte est largement répandue en Europe, à l'exception des îles britanniques et d'une grande partie de la Scandinavie. Elle est également présente sur une majeure partie du territoire français, hormis dans les zones les plus méridionales. Cette espèce subit un déclin en Europe de l'ouest et notamment dans le centre-ouest de la France et en Savoie. Les listes rouges nationale et mondiale la classent en Préoccupation mineure. Cet amphibien est protégé à l'échelon européen de par son inscription en annexe 4 de la Directive Habitats-Faune-Flore.

En Ile-de-France, l'espèce est considérée comme assez rare.

**Sensibilité écologique sur le site :**

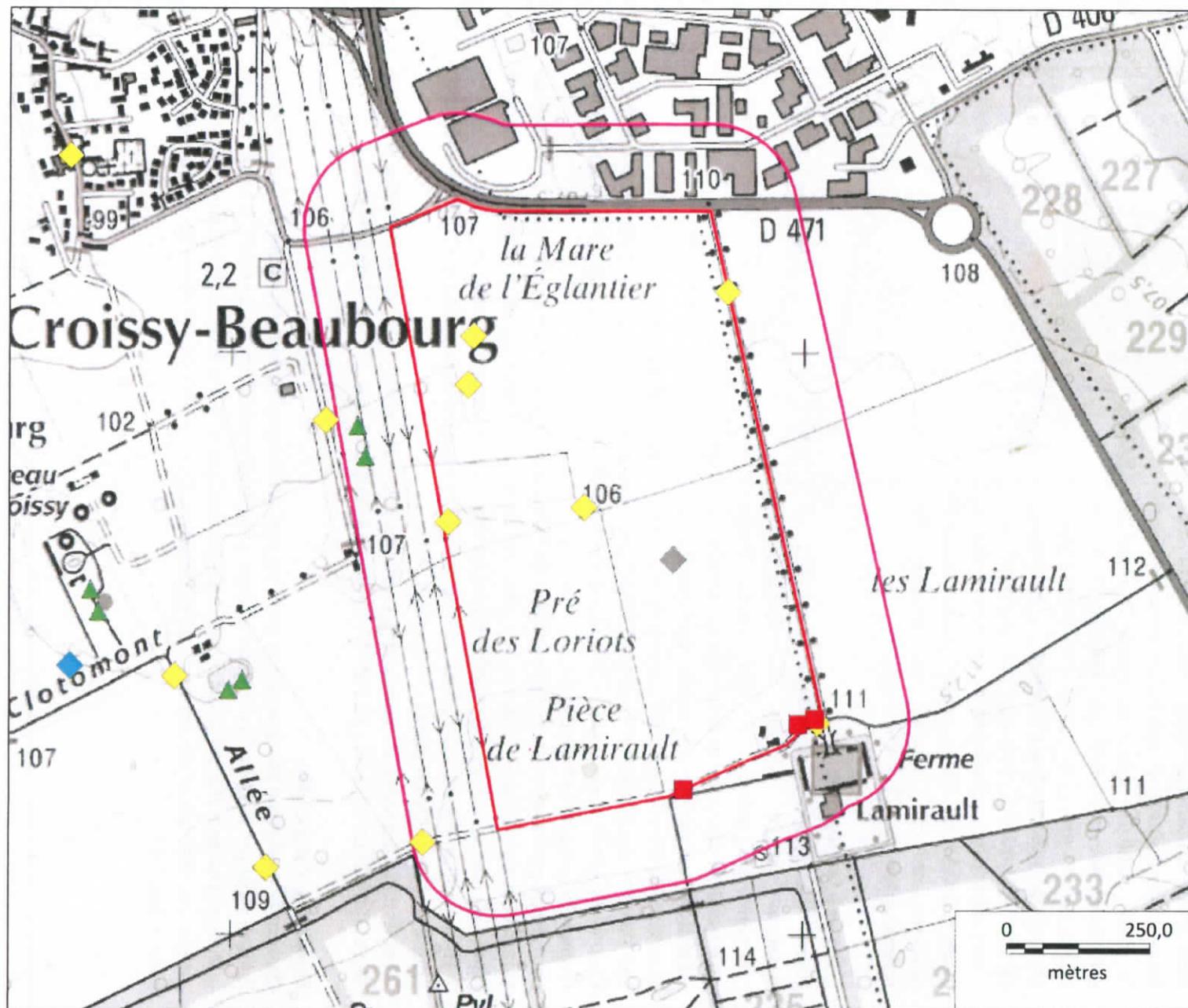
De par son inscription à l'annexe 4 de la Directive Habitats-Faune-Flore et son statut d'espèce assez rare dans la région, la Rainette verte représente un enjeu fort. Néanmoins, elle n'a pas été notée à même le périmètre rapproché et représente ainsi **un enjeu significatif sur le site d'étude.**

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
X	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort

**II.2.1.5 – Espèces invasives**

Aucune espèce invasive n'a été répertoriée dans le groupe de la faune vertébrée lors de nos prospections.

Carte 10 : Localisation des autres vertébrés remarquables sur la zone d'étude



Légende

- Périmètre rapproché
- Zone d'influence du projet

Mammifères remarquables

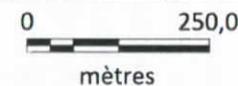
- Blaireau européen
- Murin de Daubenton
- Pipistrelle commune

Reptile remarquable

- Lézard des murailles

Amphibien remarquable

- Rainette verte (CERE 2010)



Source : IGN Scan 25  
Réalisation : CERE - Septembre 2012

## II.2.3 – Les habitats d'espèces

### LA FAUNE DES FRICHES

#### Localisation sur le site :

Les friches occupent une importante partie du périmètre rapproché, elles recouvrent ainsi toute la partie nord et une faible proportion de la partie sud. Ce milieu se caractérise par la présence de micro-habitats favorables à de nombreuses espèces animales. Différents stades d'évolution se retrouvent en effet au sein même de cet habitat, de sorte que l'on retrouve des zones de friche herbacée et des zones de friche arbustive. Au total, 43 espèces d'oiseaux ont été notées sur cet habitat en période de reproduction dont 24 nicheuses.

#### Cortège faunistique :

Parmi les espèces nicheuses recensées et typiques de ces milieux semi-fermés, on retrouve la Fauvette à tête noire *Sylvia atricapilla*, la Fauvette grisette *Sylvia communis*, l'Hypolaïs polyglotte *Hippolaïs polyglotta*, la

Linotte mélodieuse *Carduelis cannabina* et le Tarier pâtre *Saxicola torquata*.

Les espèces ubiquistes et largement répandues sont également présentes dans cet habitat à l'instar du Merle noir *Turdus merula*, de la Pie bavarde *Pica pica* ou encore du Troglodyte mignon *Troglodytes troglodytes*.

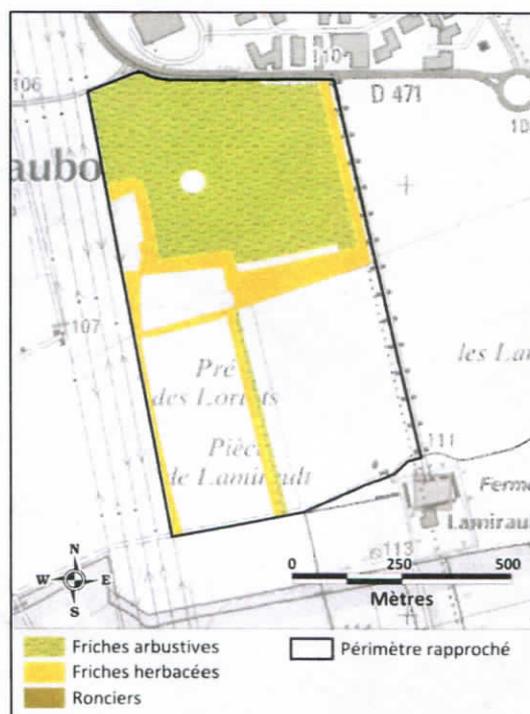
Les friches peuvent aussi être des milieux de halte migratoire intéressants pour l'avifaune. Le Tarier des près *Saxicola rubetra* y a ainsi été observé en période de migration. La Cigogne noire *Ciconia nigra* n'a en revanche été observée que survolant cet habitat.

Tous les mammifères répertoriés, chiroptères compris, sont susceptibles d'utiliser les friches pour leur alimentation et/ou leur reproduction.

C'est le cas également du Lézard des murailles *Podarcis muralis* qui a été contacté en lisière de cet habitat et qui y trouve très probablement des zones de chasse favorables.

#### Espèces remarquables

Dix des 12 espèces d'oiseaux remarquables contactées sur le site en période de reproduction l'ont été sur cet habitat. Les enjeux avifaunistiques les plus forts concernent à cette période la Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*. Cette dernière s'avère être d'intérêt communautaire de par son inscription en annexe I de la Directive Oiseaux. Elle représente un enjeu très fort sur cet habitat.



En période de migration, le Tarier des prés et la Cigogne noire ont été notés sur cet habitat. Les deux espèces sont des migratrices très rares en Ile-de-France. La Pipistrelle commune a également été observée en chasse sur les friches, de même que le Lézard des murailles. Ces deux espèces sont inscrites en annexe 4 de la Directive Habitats-Faune-Flore et sont protégées au niveau national.

**Sensibilité écologique sur le site :**

Cet habitat concentre la quasi-totalité des espèces contactées sur la zone d'étude. La plupart de ces espèces sont remarquables et représentent des enjeux significatifs ou très forts en ce qui concerne les espèces nicheuses. En ce sens, cet habitat présente **un intérêt faunistique globalement fort sur le site.**

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
	Enjeu significatif
X	Enjeu fort
	Enjeu très fort

## LA FAUNE DES CULTURES

### Localisation sur le site :

Cet habitat se retrouve essentiellement au sud du périmètre rapproché. Au total, 18 espèces d'oiseaux ont été contactées sur cet habitat, dont seulement 6 nicheuses.

### Cortège faunistique :

La banalisation de ce milieu est très peu propice à l'établissement d'une biodiversité diversifiée. Certaines espèces, typiques de ces milieux ouverts ou très opportunistes, pourront néanmoins s'y reproduire.

L'Alouette des champs *Alauda arvensis*, la Bergeronnette printanière *Motacilla flava*, la Bergeronnette grise *Motacilla alba*, la Fauvette grisette *Sylvia communis*, le Tarier pâtre *Saxicola torquata* et le Faisan de Colchide *Phasianus colchicus* ont ainsi été notés comme nicheurs sur cet habitat.

Les cultures restent tout de même des zones souvent appréciées des oiseaux pour leur alimentation, notamment en halte migratoire ou en hivernage. La Corneille noire *Corvus corone corone*, l'Etourneau sansonnet *Sturnus vulgaris*, le Pigeon ramier *Columba palombus* et le Pigeon biset domestique *Columba livia* ont ainsi été observés au gagnage sur cet habitat.

Pour ce qui est des mammifères, des individus de Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus* ont été contactés en chasse au-dessus de certaines parcelles cultivées.

Le remaniement régulier des sols ne rend ces zones favorables qu'à l'alimentation de la plupart des mammifères et autres vertébrés.

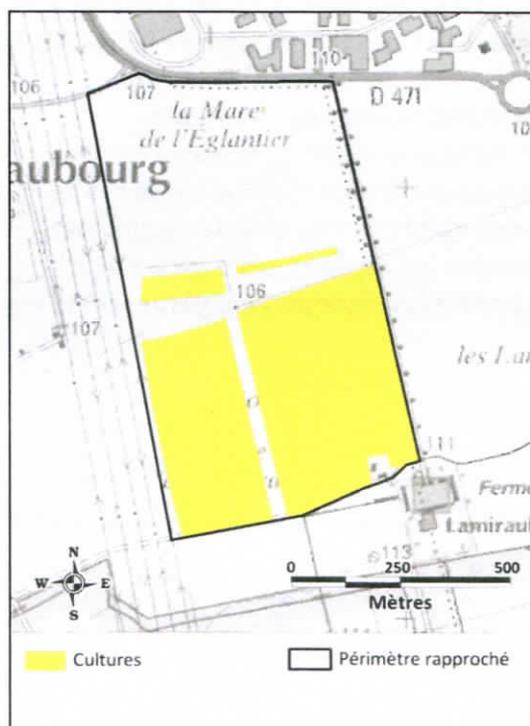
### Espèces remarquables :

Pour ce qui est de l'avifaune, la seule espèce remarquable contactée sur cet habitat est la Linotte mélodieuse *Carduelis cannabina* dont un individu y a été observé s'y nourrissant.

Les empreintes du Blaireau européen *Meles meles*, déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France, ont par ailleurs été constatées sur cet habitat.

### Sensibilité écologique sur le site :

Parce qu'il offre une diversité d'habitats pauvre peu propice à une grande majorité d'espèces et qu'il n'est pas un habitat de reproduction pour une espèce remarquable, ce milieu représente **un intérêt faunistique faible sur le site d'étude.**



	Enjeu très faible
X	Enjeu faible
	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort

**Localisation sur le site :**

Ce type de milieu comprend les bois, les haies et les bosquets. Deux boisements se trouvent à l'ouest du site d'étude tandis qu'un alignement d'arbres longe sa limite est. On y retrouve également une haie en limite nord-est. Ces milieux représentent une superficie relativement faible sur la zone d'étude. Notons toutefois que la partie nord de la friche principale du site d'étude pourrait être comptée dans les milieux fermés compte tenu de son stade d'avancement. Un total de 38 espèces d'oiseaux y a été noté en période de reproduction, et 35 l'ont été en tant que nicheuses.



**Cortège faunistique :**

On retrouve dans cet habitat des espèces dites ubiquistes comme la Fauvette à tête noire *Sylvia atricapilla*, le Pinson des arbres *Fringilla coelebs*, l'Accenteur mouchet *Prunella modularis* et le Pouillot véloce *Phylloscopus collybita*. Ces espèces restent toutefois très communes.

Dans ces boisements, la présence d'arbres morts favorise les espèces nichant en cavité comme le Pic épeiche *Dendrocopos major*, le Pic vert *Picus viridis* ou certaines Mésanges, la Mésange charbonnière *Parus major* ou l'Etourneau sansonnet *Sturnus vulgaris*. Signalons également la présence de rapaces nicheurs possibles comme la Buse variable ainsi que la Bondrée apivore *Pernis apivorus*, probablement nicheuse dans les boisements des environs du périmètre rapproché.

La présence de boisements s'avère également nécessaire pour beaucoup d'amphibiens car ils permettent aux espèces de passer l'hiver à l'abri des intempéries.

Les mammifères comme le Blaireau *Meles meles*, le Sanglier *Sus scrofa*, le Renard *Vulpes vulpes* et le Chevreuil *Capreolus europaeus* peuvent être amenés à utiliser ces boisements pour s'y alimenter. De plus les lisières de ces boisements sont utilisées comme terrain de chasse et/ou zone de déplacement par les chiroptères (Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*, Murin de Daubenton *Myotis daubentonii*) et ces derniers pourraient aussi trouver des zones de gîte favorables dans les boisements, notamment le Murin de Daubenton, plus typiquement forestier que la Pipistrelle commune.

### Espèces remarquables :

Sur cette catégorie d'habitat, 8 espèces d'oiseaux remarquables ont été notées en période de reproduction : la Bondrée apivore (nicheuse hors périmètre), le Bouvreuil pivoine *Pyrrhula pyrrhula*, le Bruant jaune *Emberiza citrinella*, la Linotte mélodieuse *Carduelis cannabina*, le Pic noir *Dryocopus martius*, la Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*, le Pouillot fitis *Phylloscopus trochilus* et la Tourterelle des bois *Streptopelia turtur*. Les enjeux principaux concernent le Pic noir en alimentation dans les bois et la Pie-grièche écorcheur nicheuse certaine dans la haie. Ces espèces sont d'intérêt communautaire et représentent respectivement des enjeux forts et très forts.

La Pipistrelle commune inscrite en annexe 4 de la Directive Habitats-Faune-Flore a aussi été contactée en lisière des boisements et des haies.

### Sensibilité écologique sur le site :

Compte-tenu du nombre d'espèces recensées dans les habitats fermés et de la présence sur ceux-ci d'espèces remarquables protégées à l'échelon européen, ces habitats présentent **des intérêts faunistiques forts à très forts sur le site.**

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
	Enjeu significatif
X	Enjeu fort
X	Enjeu très fort

## II.3 – LA FAUNE INVERTEEBREE

### II.3.1 – Les insectes

#### II.3.1.1 - Méthodologie

Les lépidoptères rhopalocères (papillons dits « de jour ») ont été prospectés de manière diurne les 18 juin, 9 juillet, 13 août et 14 septembre 2012 selon une recherche active et visuelle des chenilles âgées et des adultes. Des captures ont été réalisées lorsque nécessaire. Les lépidoptères hétérocères (papillons dits « de nuit ») ont été étudiés le 18 juin 2012 lors d'une chasse de nuit passive.

Les odonates (libellules) ont été prospectés de jour les 18 juin, 9 juillet, 13 août et 14 septembre 2012 selon une recherche visuelle, si nécessaire accompagnée de captures. Les exuvies (dépouilles larvaires) ont également été recherchées.

Les orthoptères (criquets, sauterelles, grillons) ont été recherchés les 13 août et 14 septembre 2012 par points d'écoute et reconnaissance visuelle, ainsi que par fauchage des herbes hautes et des arbustes.

Enfin, seuls les coléoptères de forte valeur patrimoniale ont été recherchés dans leurs habitats de prédilection.

La méthodologie utilisée est présentée plus en détail en annexe I du présent dossier.

Les référentiels utilisés sont :

- Pour les statuts de protection :
  - o **protection européenne** : la Directive 92/43 du 21 mai 1992 dite « Directive Habitats » relative à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage et surtout ses Annexes II et IV.
  - o **protection nationale** : l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (JO du 6 mai 2007).
  - o **Protection régionale** : l'Arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Ile-de-France complétant la liste nationale - Version consolidée au 19 avril 2007.
  - o Les **conventions et textes internationaux** concernent :
    - la « convention de Berne » relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe
- Pour les statuts de menace / rareté :
  - o les listes rouges
    - la liste rouge européenne des rhopalocères (UICN, 2012) et des odonates (UICN, 2010) ;
    - la liste rouge nationale des odonates (SFO, 2009), des rhopalocères (UICN France, MNHN, OPIE et SEF, 2012) et des orthoptères (SARDET, DEFAUT, 2004) ;
    - la liste rouge régionale des odonates d'Ile-de-France (SFO, 2001) ;
  - o la liste des statuts de rareté des odonates d'Ile-de-France (SFO, 2009) ;
  - o la liste des déterminants de ZNIEFF d'Ile-de-France (DRIEE Ile-de-France, 2002).

### II.3.1.2 - Données bibliographiques

---

Il ressort de l'analyse de la bibliographie qu'un certain nombre d'espèces remarquables de faune invertébrée est présent sur ou à proximité directe du périmètre rapproché.

Parmi celles-ci, se trouvent des espèces inféodées aux boisements telles que le Grand Sylvain *Limenitis populi* ou la Grande tortue *Nymphalis polychloros*. Les potentialités de retrouver de telles espèces sur le périmètre rapproché sont relativement faibles, le site n'abritant qu'une frênaie de petite taille et quelques fourrés. Cependant, au vu des boisements de feuillus situés aux alentours de la zone d'étude, des individus pourraient être observés au sein du périmètre rapproché, se nourrissant des fleurs présentes dans les friches.

La bibliographie signale également des espèces appartenant au cortège des haies et lisières forestières. C'est le cas du Thécla du coudrier *Satyrion pruni* et du Téchla de l'orme *Satyrion w-album*. Cette dernière espèce a d'ailleurs été notée sur ou à proximité directe du périmètre rapproché en 2009.

Les espèces des milieux herbacés (prairies, friches prairiales, friches arbustives) telles que le Demi-deuil *Melanargia galathea* ou la Mante religieuse *Mantis religiosa* ont une forte potentialité d'être observées au sein du périmètre rapproché au vu des habitats du site. Certaines espèces comme le Grillon d'Italie *Oecanthus pellucens* ou le Conocéphale gracieux *Ruspolia nitidula* ont d'ailleurs été noté au sein ou à proximité directe du périmètre rapproché en 2009.

L'Œdipode turquoise, espèce inféodée aux milieux secs à végétation rase et lacunaire, est également signalée de la bibliographie. Cependant, le site d'étude ne présente pas d'habitat favorable au développement de cet orthoptère.

Concernant les espèces de milieux humides, un rhopalocère inféodé aux boisements humides, le petit Mars changeant *Apatura ilia*, est cité de la bibliographie. Ce lépidoptère présente des potentialités d'être observé au niveau du périmètre rapproché car les fourrés de Saules pourraient constituer un habitat favorable à son développement.

Une espèce des milieux herbacés humides est également citée de la bibliographie. Il s'agit du Conocéphale des roseaux *Conocephalus dorsalis* qui présente peu de potentialité d'être identifié sur le périmètre rapproché. En revanche, cette espèce a été observée en 2010 au niveau de la cariçaie située dans la zone d'influence, à l'ouest du périmètre rapproché.

Enfin, concernant les odonates de la liste tels que la Libellule fauve *Libellula fulva* ou le Sympétrum de Fonscolombe *Sympetrum fonscolombii*, le site n'abrite pas de zone en eau pour leur reproduction, mis à part le fossé situé vers le centre du site d'étude. Cependant, ce milieu très fermé ne semble pas propice à l'accueil de ces espèces. Ainsi, les odonates ne sont susceptibles d'être observés qu'en vol ou en chasse.

### II.3.1.3 - Expertise de terrain

Les inventaires de terrain sur le périmètre rapproché ont permis de mettre en évidence la présence de 69 espèces d'invertébrés dont :

- 45 lépidoptères (17 rhopalocères et 28 hétérocères) ;
- 7 odonates ;
- 17 orthoptères ;

Aucun coléoptère de forte valeur patrimoniale n'a été inventorié sur le site.

Parmi ces espèces, **six d'entre elles peuvent être considérées comme remarquables.**

### II.3.1.4 – Espèces remarquables

Les fiches espèces en pages suivantes détaillent les caractéristiques de ces six espèces remarquables recensées sur le site d'étude en 2012, à savoir :

- Le Demi-deuil *Melanargia galathea*
- L'Anax napolitain *Anax parthenope*
- Le Grillon d'Italie *Oecanthus pellucens*
- Le Criquet marginé *Chorthippus albomarginatus*
- Le Criquet verte-échine *Chorthippus dorsatus*
- La Decticelle bariolée *Metrioptera roeselii*

De plus, une espèce observée en 2012 au niveau de la zone d'influence du projet a également été prise en compte :

- La Libellule fauve *Libellula fulva*

Enfin, les espèces remarquables ayant été notées au niveau du périmètre rapproché et/ou de la zone d'influence du projet lors des prospections d'Ecosphère en 2009 ainsi que du CERE en 2010, et qui n'ont pas été retrouvées en 2012, ont également été prises en compte dans les espèces remarquables et font l'objet d'une fiche espèce. Il s'agit des cinq espèces suivantes :

- Le petit Mars changeant *Apatura ilia*
- Le Barré d'argent *Deltote bankiana*
- La Zygène de la filipendule *Zygaena filipendulae*
- Le Conocéphale des roseaux *Conocephalus dorsalis*
- Le Conocéphale gracieux *Ruspolia nitidula*

### II.3.1.5 – Espèces invasives

Aucune espèce d'invertébré invasive n'a été notée sur le site d'étude



## LE DEMI-DEUIL *MELANARGIA GALATHEA*

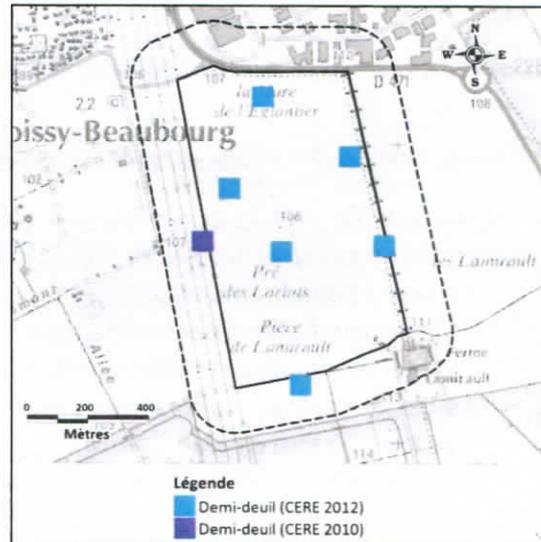
Déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France

### Localisation sur le site :

Le Demi-deuil a été observé à plusieurs reprises sur le site d'étude, au niveau des friches herbacées et arbustives. De plus, l'espèce était déjà présente en 2010 puisqu'elle avait été notée par le CERE au sein d'une cariçaie située sous les lignes à haute tension.

### Ecologie :

Le Demi-deuil est un papillon très facilement reconnaissable, qui affectionne les prairies maigres et les pelouses dans des stations humides ou sèches. Les adultes butinent particulièrement le nectar des *Centaurea*, *Scabiosa*, *Cirsium* et *Carduus*. Les plantes-hôtes de l'espèce sont des graminées telles que le Brachypode penné *Brachiopodium pinnatum*, le Brome érigé *Bromus erectus*, le Pâturin commun *Poa trivialis*, le Dactyle aggloméré *Dactylis glomerata* ou encore la Fétuque rouge *Festuca rubra*... Les imagos volent en une seule génération s'étalant de juin à août.



### Distribution et Etat de conservation des populations :

Le Demi-deuil est présent un peu partout en Europe, du nord de l'Espagne au sud de l'Angleterre et jusqu'à la Russie.

L'espèce est présente dans toute la France mais semble plus localisé au nord de la Seine. Il existe plusieurs formes et sous-espèces dans les régions montagneuses. La sous-espèce la plus commune sur le territoire français est *Melanargia galathea galathea*.

### Sensibilité écologique sur le site :

Parce qu'il est déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France, le Demi-deuil présente un **intérêt entomologique fort** sur le site d'étude.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
	Enjeu significatif
X	Enjeu fort
	Enjeu très fort



Auteur : P. Dubois  
Photo libre de droit

## LE PETIT MARS CHANGEANT APATURA ILIA

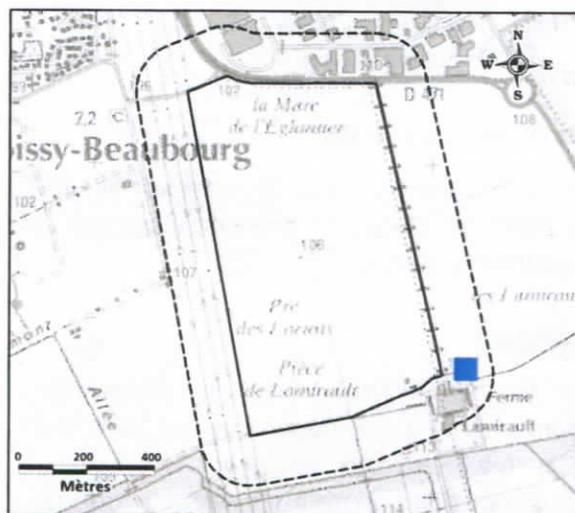
Déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France

### Localisation sur le site :

Le petit Mars changeant a été relevé en 2010 par le CERE, le long des douves de la ferme Lamirault, au sud-est du site d'étude.

### Ecologie :

Le petit Mars changeant est un lépidoptère appartenant au groupe des rhopalocères. C'est un hôte des clairières et des chemins de forêts de feuillus. Ses plantes-hôtes sont, entre autres, le Peuplier tremble *Populus tremula*, le Peuplier noir *Populus nigra* ou le Saule blanc *Salix alba*. L'espèce affectionne également les vallées boisées et les berges où croît *Salix alba* en abondance. Les imagos sont visibles entre juin et juillet dans le nord de leur aire de répartition.



### Distribution et Etat de conservation des populations :

Le petit Mars changeant est présent du nord du Portugal jusqu'en Russie. En France, il est répandu et d'abondance variable selon les années mais semble se raréfier dans le nord du pays.

### Sensibilité écologique sur le site :

De par son statut de déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France, le petit Mars changeant présente un **intérêt entomologique fort** sur le site d'étude.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
	Enjeu significatif
X	Enjeu fort
	Enjeu très fort



**LE BARRE D'ARGENT**  
**DELTOTE BANKIANA**

Déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France

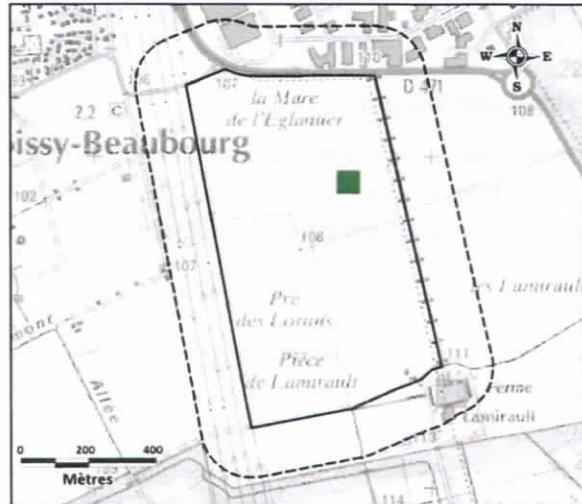
Auteur : Engeser  
Source : Wikipedia  
Libre de droits

**Localisation sur le site :**

Le Barré d'argent a été observé par le CERE en 2010, au niveau de la friche arbustive du nord du site d'étude.

**Ecologie :**

Le Barré d'argent est un lépidoptère appartenant au groupe des hétérocères. C'est un hôte des prairies mésophiles à humides et des marais d'altitude modérée. Ses plantes-hôtes sont diverses graminées hygrophiles ainsi que des *Carex*. L'adulte vole aussi bien de jour que de nuit. On observe une ou deux générations par an entre mai à septembre.



**Distribution et Etat de conservation des populations :**

Le Barré d'argent occupe un vaste territoire en Europe s'étendant de l'Espagne à la Russie, bien que sa répartition soit discontinue. En France, l'espèce est absente de la région méditerranéenne et d'une partie du Massif Central. Elle est déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France.

**Sensibilité écologique sur le site :**

Parce qu'il est déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France, le Barré d'argent présente un intérêt entomologique fort sur le site d'étude.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
	Enjeu significatif
X	Enjeu fort
	Enjeu très fort



Auteur : Hsuepfle  
 Source : Wikipédia  
 Photo libre de droits

## LA ZYGÈNE DE LA FILIPENDULE ZYGAENA FILIPENDULAE

Déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France

### Localisation sur le site :

La Zygène de la filipendule a été relevée au niveau d'une pelouse rudérale située près de la ferme de Lamirault. Cette donnée provient de l'étude du CERE de 2010.

### Ecologie :

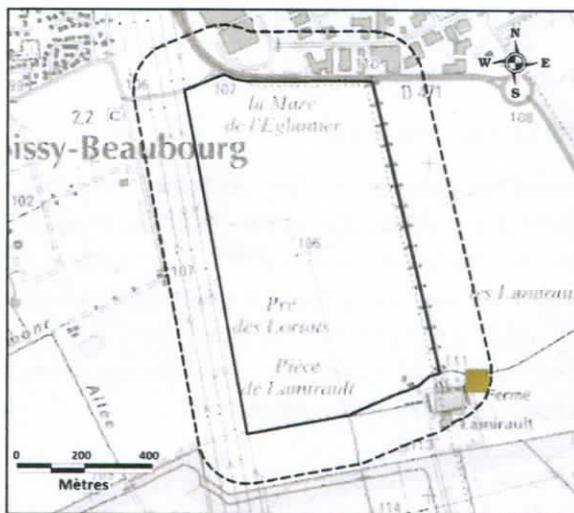
La Zygène de la filipendule est un lépidoptère qui affectionne les prairies, les lisières, les friches où les fleurs abondent. Les adultes butinent particulièrement le nectar de la Knautie des champs *Knautia arvensis*. La livrée de l'imago est aposématique et avertit les prédateurs de la toxicité du papillon. Les plantes-hôtes de la chenille sont les Trèfles *Trifolium sp.* et d'autres Fabacées comme le Lotier corniculé *Lotus corniculatus*. Les adultes volent de fin mai à septembre.

### Distribution et Etat de conservation des populations :

La Zygène de la filipendule est présente dans toute l'Europe. L'espèce est bien répandue en France mais elle est déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France.

### Sensibilité écologique sur le site :

De par son statut de déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France, la Zygène de la filipendule présente un **intérêt entomologique fort** sur le site d'étude.



	Enjeu très faible
	Enjeu faible
	Enjeu significatif
X	Enjeu fort
	Enjeu très fort



Auteur : Marina Jacob  
 Source : Wikipedia  
 Photo libre de droits

## L'ANAX NAPOLITAIN ANAXPARTHENOPE

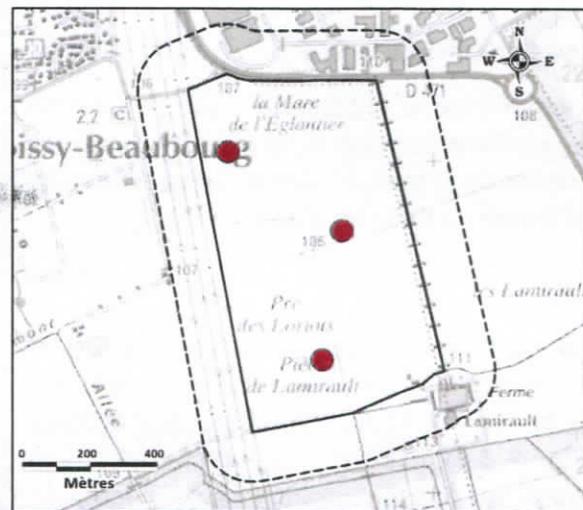
Statut de rareté en Ile-de-France : De « peu commun » à « rare »  
 « Vulnérable » sur la Liste Rouge des odonates d'Ile-de-France

### Localisation sur le site :

L'Anax napolitain a été identifié à trois reprises au niveau du site d'étude. A chaque fois, il s'agissait d'un mâle en chasse au niveau de friches. L'espèce avait également été notée en 2010, lors des prospections du CERE, mais elle avait alors été observée en dehors du périmètre rapproché.

### Ecologie :

L'Anax napolitain est un odonate qui affectionne les eaux stagnantes ensoleillées, même saumâtres, surtout lorsqu'elles comportent une végétation aquatique immergée importante et une ceinture de roseaux (marais littoraux, étangs, lacs, gravières...). Cette espèce supporte mal l'eutrophisation des eaux. La phase larvaire dure entre quelques mois et deux ans. Les larves vivent dissimulées dans la végétation aquatique immergée. Cette espèce est bivoltine, univoltine ou semivoltine selon les localités.



### Distribution et Etat de conservation des populations :

L'Anax napolitain est présent du sud de l'Espagne à la Turquie. Sa répartition est relativement discontinue dans les pays du Nord où il se reproduit à la faveur de microclimats chauds. En France, l'espèce est souvent commune dans la région méditerranéenne et beaucoup plus rare plus au nord, bien qu'elle semble profiter du réchauffement climatique pour s'y étendre. Elle est inscrite sur la Liste Rouge des odonates d'Ile-de-France.

### Sensibilité écologique sur le site :

De par son statut de rareté et de menace en Ile-de-France, l'Anax napolitain présente un intérêt entomologique fort. Toutefois, il n'est pas susceptible de se reproduire sur le site d'étude. En ce sens, il présente un **enjeu significatif sur le site**.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
X	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort



**LA LIBELLULE FAUVE**  
**LIBELLULA FULVA**

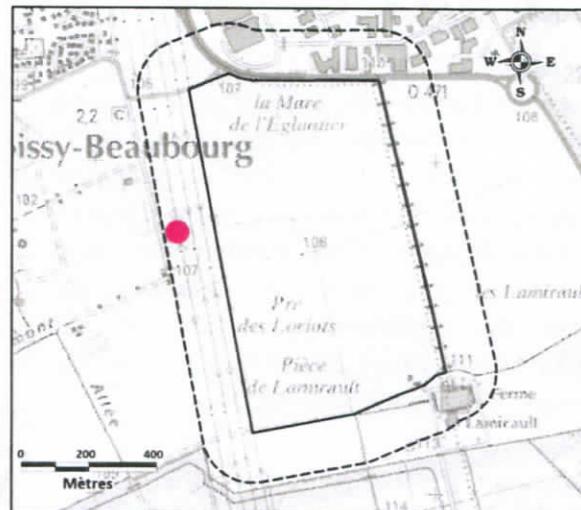
*Statut de rareté en Ile-de-France : De « peu commun » à « rare »*  
*« Vulnérable » sur la Liste Rouge des odonates d'Ile-de-France*

**Localisation sur le site :**

La Libellule fauve a été relevée en un seul point, au niveau de la cariçaie localisée sous les lignes à haute tension, à l'ouest du site d'étude. L'espèce avait également été notée en 2010, lors des prospections du CERE, mais en dehors du périmètre rapproché.

**Ecologie :**

La Libellule fauve fréquente préférentiellement les eaux mésotrophes ou eutrophes stagnantes et faiblement courantes, généralement entourées de zones herbeuses ou semi-boisées : fossé, étangs, canaux et rivières calmes. Cette espèce affectionne les hydrophytes immergées au niveau desquels la femelle pond ses œufs qui y adhèrent grâce à une épaisse couche de mucus. La phase larvaire dure deux ans, durant lesquels les larves vivent dans les sédiments. Les adultes vagabondent peu et défendent un territoire d'environ cinquante mètres carrés. La période de vol débute en avril et se termine fin juillet.



**Distribution et Etat de conservation des populations :**

La Libellule fauve est présente dans une grande partie de l'Europe. Autrefois principalement fréquente dans la région méditerranéenne et plus irrégulière ailleurs, elle devient, probablement en raison du réchauffement climatique, de plus en plus présente dans le nord de la France. Elle est cependant moins commune que les autres espèces de ce genre et est inscrite sur la Liste Rouge des odonates d'Ile-de-France

**Sensibilité écologique sur le site :**

De par son statut de rareté et de menace en Ile-de-France, la Libellule fauve présente un intérêt entomologique fort. Toutefois, elle n'est pas susceptible de se reproduire sur le site d'étude. En ce sens, elle présente un **enjeu significatif sur le site**.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
X	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort



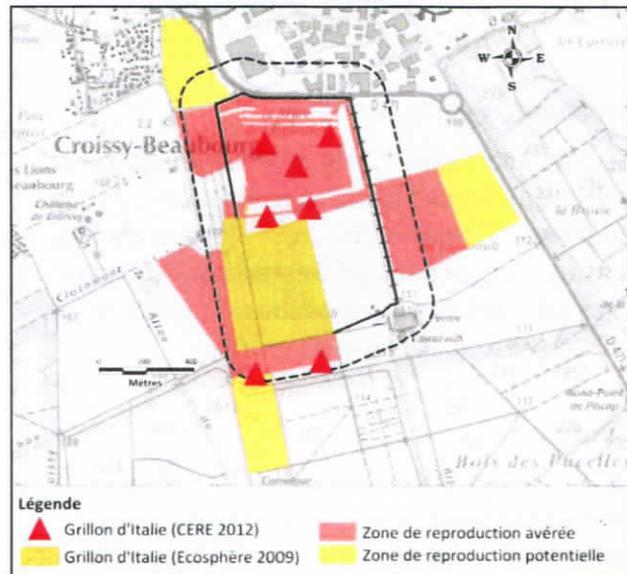
Auteur : Fritz Geller-Grimm  
 Source : Wikipédia  
 Photo libre de droits

## LE GRILLON D'ITALIE *OECANTHUS PELLUSCENS*

**Protection régionale en Ile-de-France**

### Localisation sur le site :

Le Grillon d'Italie avait été signalé dans un premier temps en 2009 par le bureau d'étude Ecosphère, au sud-ouest de la zone d'étude. Suite à une modification d'une partie des habitats (mise en culture), il s'est déplacé et est actuellement bien présent au sein de la friche arbustive du nord du périmètre rapproché. Il est également présent au sein d'une friche de la zone d'influence du projet.



### Ecologie :

De par sa stature gracile, le Grillon d'Italie diffère de tous nos autres Grillons. Sa couleur varie du jaunâtre testacé au brun pâle et la longueur du corps oscille entre 9 et 15 mm. C'est une espèce très thermophile qui affectionne plus particulièrement les pelouses sèches pourvues d'une riche végétation arbustive où il se tient généralement dans les buissons et les végétaux élevés. Les imagos sont visibles entre août et octobre.

### Distribution et Etat de conservation des populations :

Le Grillon d'Italie est signalé de toute l'Europe occidentale et il est protégé dans certains pays d'Europe.

En France, l'espèce est essentiellement méditerranéenne et ne dépassait guère jadis la latitude de Paris. Durant les deux dernières décennies, elle a cependant connu une nette expansion vers le nord du pays, couvrant quasiment l'ensemble du territoire français. Cependant elle reste protégée en Ile-de-France.

### Sensibilité écologique sur le site :

De par son statut d'espèce protégée en Ile-de-France, le Grillon d'Italie possède un **intérêt entomologique très fort** sur la zone d'étude.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
	Enjeu significatif
	Enjeu fort
<b>X</b>	Enjeu très fort

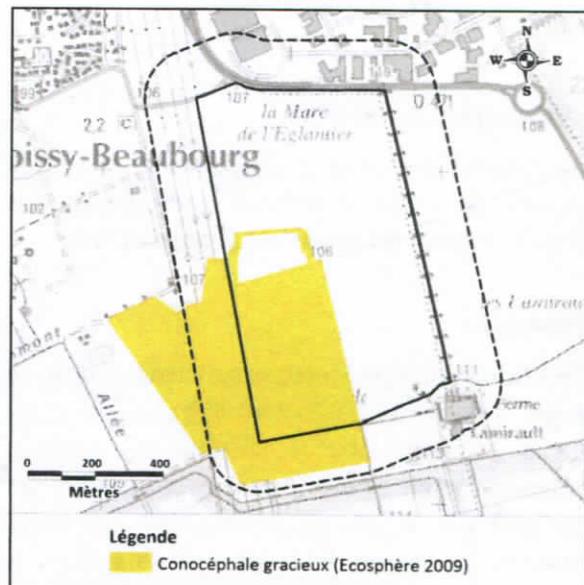


**LE CONOCEPHALE GRACIEUX**  
**RUSPOLIA NITIDULA**

**Protection régionale en Ile-de-France**  
**Déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France**

**Localisation sur le site :**

Le Conocéphale gracieux a été relevé en 2009 par le bureau d'étude Ecosphère en compagnie du Grillon d'Italie, au sein d'une friche localisée au sud-ouest du périmètre rapproché. Cependant, suite à une modification d'une partie des habitats (mise en culture), l'espèce semble avoir complètement disparu de la zone d'étude et n'a pas été retrouvée en 2012, malgré une recherche spécifique. Les friches du site constituent pourtant un habitat favorable à l'espèce.



**Ecologie :**

Le Conocéphale gracieux est une sauterelle dont la longueur du corps oscille entre 20 et 29 millimètres. Sa couleur fondamentale est d'un vert clair uniforme bien que l'on puisse rencontrer des individus brunâtres ou jaune-rougeâtres. C'est une espèce qui fréquente indifféremment les prairies humides, les endroits incultes et les prairies sèches. Les imagos se montrent assez tardivement, entre août et octobre.

**Distribution et Etat de conservation des populations :**

Le Conocéphale gracieux est essentiellement présent en Europe du sud. En France, c'est une espèce plutôt méridionale et, bien qu'elle soit en forte expansion depuis une dizaine d'années, elle reste localisée dans les régions du nord du pays. Elle bénéficie d'une protection régionale en Ile-de-France.

**Sensibilité écologique sur le site :**

L'espèce semblant avoir disparu du site d'étude, aucun enjeu entomologique ne lui est attribué. Elle ne sera pas prise en compte lors de l'évaluation des impacts.



Auteur: ©Entomart.  
 Source : Wikipedia  
 Photo libre de droits

## LE CRIQUET MARGINÉ *CHORTHIPPUS ALBOMARGINATUS*

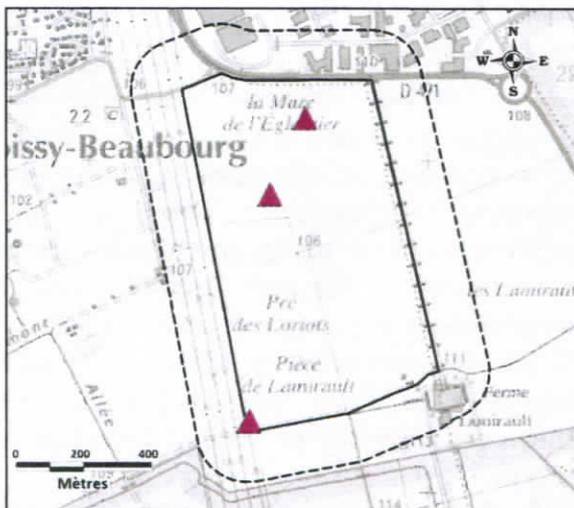
Déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France

### Localisation sur le site :

Le Criquet marginé a été observé en deux points de la zone d'étude, au niveau des friches situées à l'ouest et au nord du site.

### Ecologie :

Le Criquet marginé est un orthoptère dont la taille varie de 13 à 15 mm chez le mâle et de 18 à 21 mm chez la femelle. Sa couleur fondamentale s'étend du brun au vert en passant par le gris et le jaunâtre. Les femelles sont généralement beiges avec une strie blanche au niveau des ailes. Cette espèce fréquente surtout les prairies méso-hygrophiles à hygrophiles et peut également coloniser les prés salés sur le littoral. Les imagos sont visibles de juillet à octobre.



### Distribution et Etat de conservation des populations :

Le Criquet marginé est une espèce eurosibérienne. Il est mentionné de tous les pays d'Europe occidentale et semble plus fréquent dans les régions littorales. En France, il est répandu mais localisé et semble absent de plusieurs départements. Il est déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France

### Sensibilité écologique sur le site :

Parce qu'il est déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France, le Criquet marginé présente un **enjeu entomologique fort** sur la zone d'étude.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
	Enjeu significatif
X	Enjeu fort
	Enjeu très fort



Auteur : Tomasz Gorny  
 Source : Wikipedia  
 Photo libre de droits

## LE CRIQUET VERTE-ECHINE CHORTHIPPUS DORSATUS

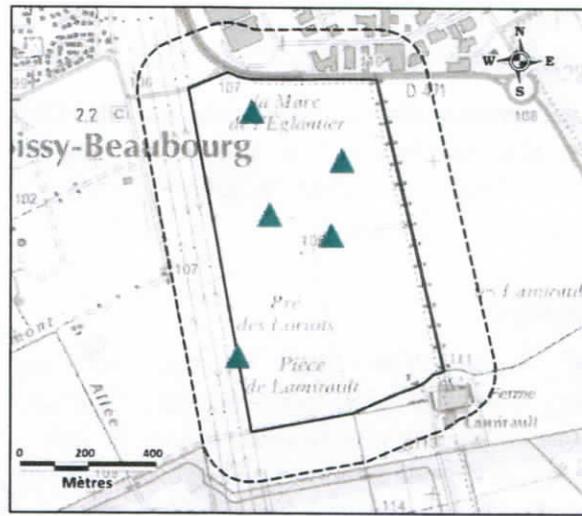
Déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France

### Localisation sur le site :

Le Criquet verte-échine a été noté sur le site d'étude en compagnie du Criquet marginé, au niveau des friches situées à l'ouest et au nord du site.

### Ecologie :

Le Criquet verte-échine est un orthoptère dont la couleur fondamentale s'étend du brun au vert olive généralement avec une bande dorsale vert vif. Cette espèce affectionne particulièrement les formations ouvertes méso-hygrophile telles que les prairies à litières en bordure de zones marécageuses. Cependant, il fréquente également des endroits nettement moins humides voire franchement secs. Les imagos sont visibles de juillet à septembre.



### Distribution et Etat de conservation des populations :

Le Criquet verte-échine est mentionné de toute l'Europe occidentale sauf des Pays-Bas. En France, il occupe la quasi-totalité du territoire, avec quelques lacunes dans la moitié occidentale. Il est considéré comme déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France

### Sensibilité écologique sur le site :

De par son statut de déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France, le Criquet verte-échine présente un **enjeu entomologique fort** sur la zone d'étude.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
	Enjeu significatif
X	Enjeu fort
	Enjeu très fort



**LE CONOCEPHALE DES ROSEAUX  
CONOCEPHALUS DORSALIS**

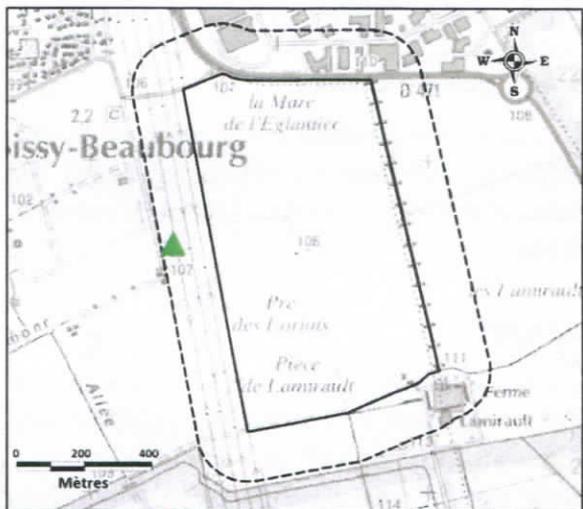
*Déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France  
« A surveiller sur la Lister Rouge Nationale »*

**Localisation sur le site :**

Le Conocéphale des roseaux a été identifié en 2010 par le CERE, au sein d'une cariçaie située sous les lignes à haute tension à l'ouest du site d'étude.

**Ecologie :**

Le Conocéphale des roseaux est un orthoptère qui fréquente les milieux humides bien ensoleillés à végétation haute de joncs, carex, graminées. Ce criquet est très exigeant quant à la qualité de son environnement, ce qui en fait une excellente espèce bio-indicatrice. Les œufs sont pondus dans des tiges avec moelle de roseaux, joncs ou massettes, parfois dans le bois pourri des bouleaux. Les adultes sont présents de juillet à octobre et sont inaptes au vol. Il existe cependant une forme macroptère très rare.



**Distribution et Etat de conservation des populations :**

Cette espèce est présente dans toute l'Europe occidentale, mais est plutôt septentrionale et se raréfie donc vers le sud. On la rencontre en petites populations en France. La dégradation de tous les milieux humides en fait une espèce particulièrement vulnérable. De fait, cette espèce est déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France.

**Sensibilité écologique sur le site :**

Parce qu'il est déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France, le Conocéphale des roseaux présente un **intérêt entomologique fort** sur le site d'étude.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
	Enjeu significatif
X	Enjeu fort
	Enjeu très fort



**LA DECTICELLE BARIOLEE  
METRIOPTERAROESELII**

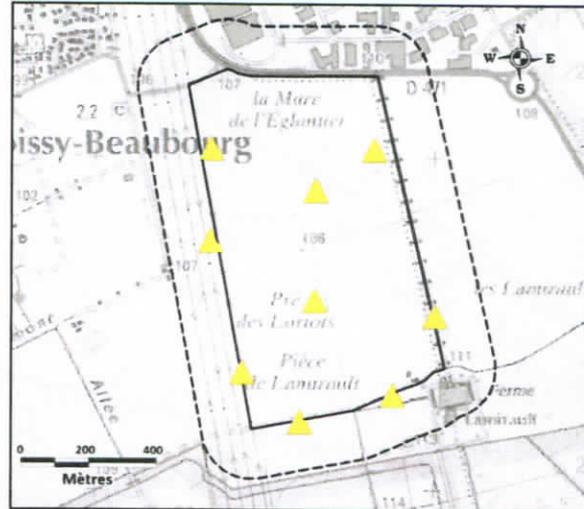
Déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France

**Localisation sur le site :**

La Decticelle bariolée a été observée au niveau de tous les milieux herbacés de la zone d'étude.

**Ecologie :**

La Decticelle bariolée est une sauterelle dont la taille oscille entre 14 et 18 mm. Sa couleur fondamentale est généralement verte avec les lobes latéraux du pronotum sombres bordés de blanc-jaunâtre. L'espèce fréquente aussi bien les prairies humides que les pelouses sèches, se nourrissant essentiellement de Graminées. La femelle pond ses œufs dans des tiges épaisses préalablement percées à l'aide de ses mandibules. Les adultes sont visibles entre juillet et octobre.



**Distribution et Etat de conservation des populations :**

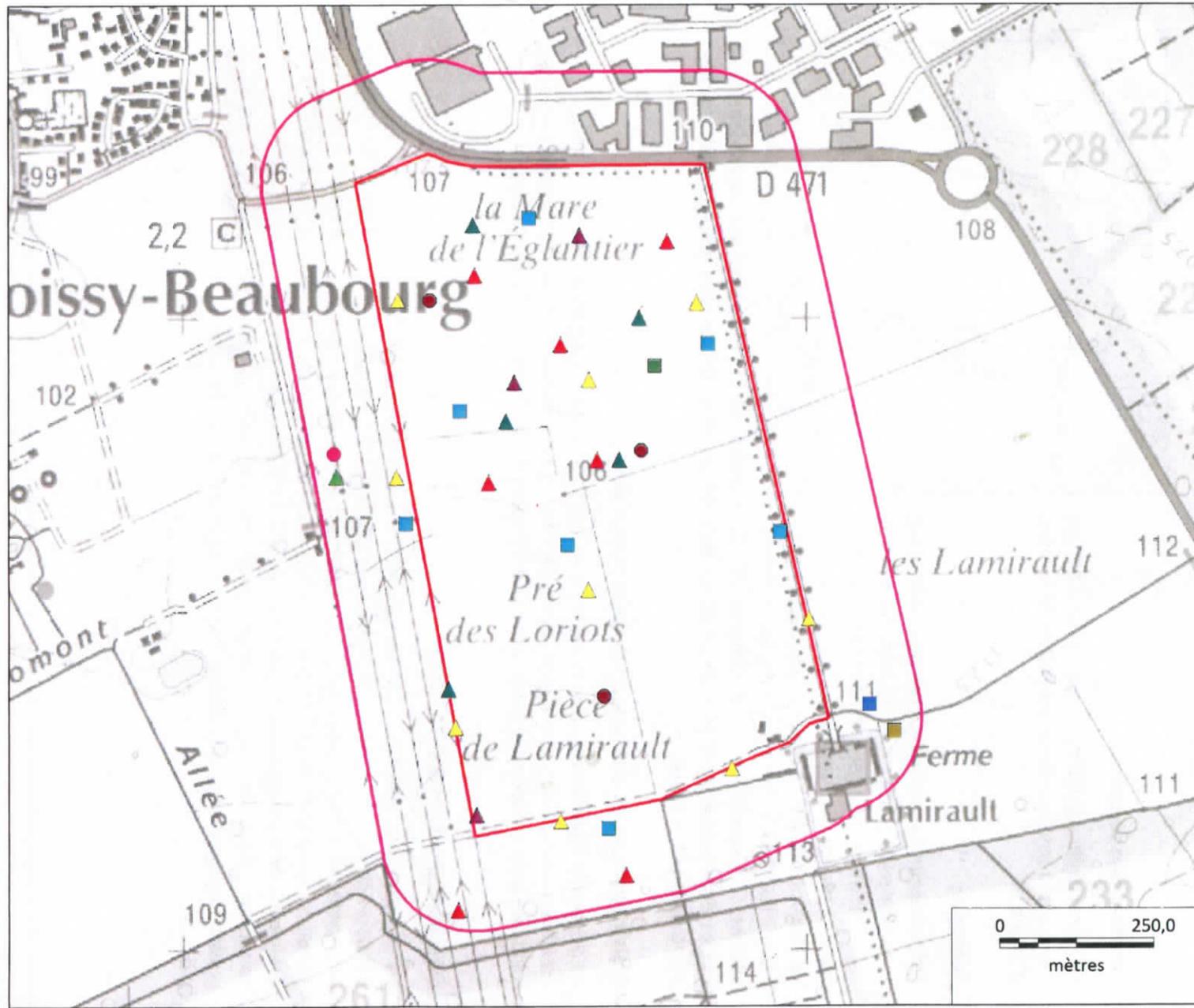
La Decticelle bariolée est connue de tous les pays d'Europe occidentale. En France, elle compte parmi nos sauterelles les plus communes bien qu'elle puisse être plus localisée dans certaines régions. Elle est déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France.

**Sensibilité écologique sur le site :**

De par son inscription sur la liste des déterminants de ZNIEFF d'Ile-de-France, la Decticelle bariolée possède un intérêt entomologique fort. Cependant, ce statut est à relativiser car depuis l'établissement de cette liste, les connaissances sur cette espèce se sont améliorées et elle s'est révélée être relativement commune dans la région. Pour cette raison, son **enjeu entomologique sera considéré comme significatif** sur le site d'étude.

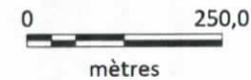
	Enjeu très faible
	Enjeu faible
X	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort

Carte 11 : Localisation des espèces d'insectes remarquables identifiées sur la zone d'étude



Légende

- Périmètre rapproché
- Zone d'influence du projet
- Demi-deuil (*Melanargia galathea*)
- petit Mars changeant (*Apatura ilia*)
- Barré d'argent (*Deltote bankiana*)
- Zygène de la filipendule (*Zygaena filipendulae*)
- Anax napolitain (*Anax parthenope*)
- Libellule fauve (*Libellula fulva*)
- ▲ Criquet marginé (*Chorthippus albomarginatus*)
- ▲ Decticelle bariolée (*Metrioptera roeselii*)
- ▲ Criquet verte-échine (*Chorthippus dorsatus*)
- ▲ Grillon d'Italie (*Decanthus pellucens*)
- ▲ Conocéphale des roseaux (*Conocephalus dorsalis*)



Source : IGN Scan 25  
Réalisation : CERE - Septembre 2012

### II.3.1.6 – Habitats d'espèces

Dans ce paragraphe, nous allons détailler à l'aide de fiches descriptives, les grands ensembles d'habitats présents sur la zone d'étude ainsi que les cortèges entomologiques qui y sont rattachés.

Ces habitats sont classés en trois catégories :

- les **milieux ouverts** à savoir les prairies, les pâtures, les friches, les cultures...
- les **milieux fermés et semi-fermés** à savoir les boisements mais également les haies, les lisières forestières, les prairies buissonneuses...
- les **milieux humides** à savoir les cours d'eau, les étangs mais également les prairies humides, les roselières, les boisements humides...

Le tableau suivant détaille le nombre d'espèces de lépidoptères, d'odonates, d'orthoptères et d'espèces remarquables en fonction de ces différents milieux.

Tableau 6 : Nombre d'espèces recensées par groupes et par milieux

	Milieux ouverts	Milieux fermés	Milieux humides	Nombre total d'espèces	Nombre d'espèces remarquables
Rhopalocères	12	5	1	18	2
Hétérocères	19	4	6	29	2
Odonates	0	0	7	7	1
Orthoptères	8	8	1	17	4
Nombre total d'espèces	39	17	15	71	9
Nombre d'espèces remarquables	4	1	4	9	-

Il est à noter que ce tableau concerne à la fois les espèces identifiées lors des prospections de terrain de 2012 au niveau du périmètre rapproché et celles issues de la bibliographie étant susceptibles de se reproduire au niveau du périmètre rapproché.

Les espèces indéterminées telles que *Idaea sp.* n'ont pas été prises en comptes dans ce tableau, tout comme la donnée de Conocéphale gracieux provenant du bureau d'études Ecosphère (2009).

Figure 3 : Nombre d'espèces d'insectes observés par milieu

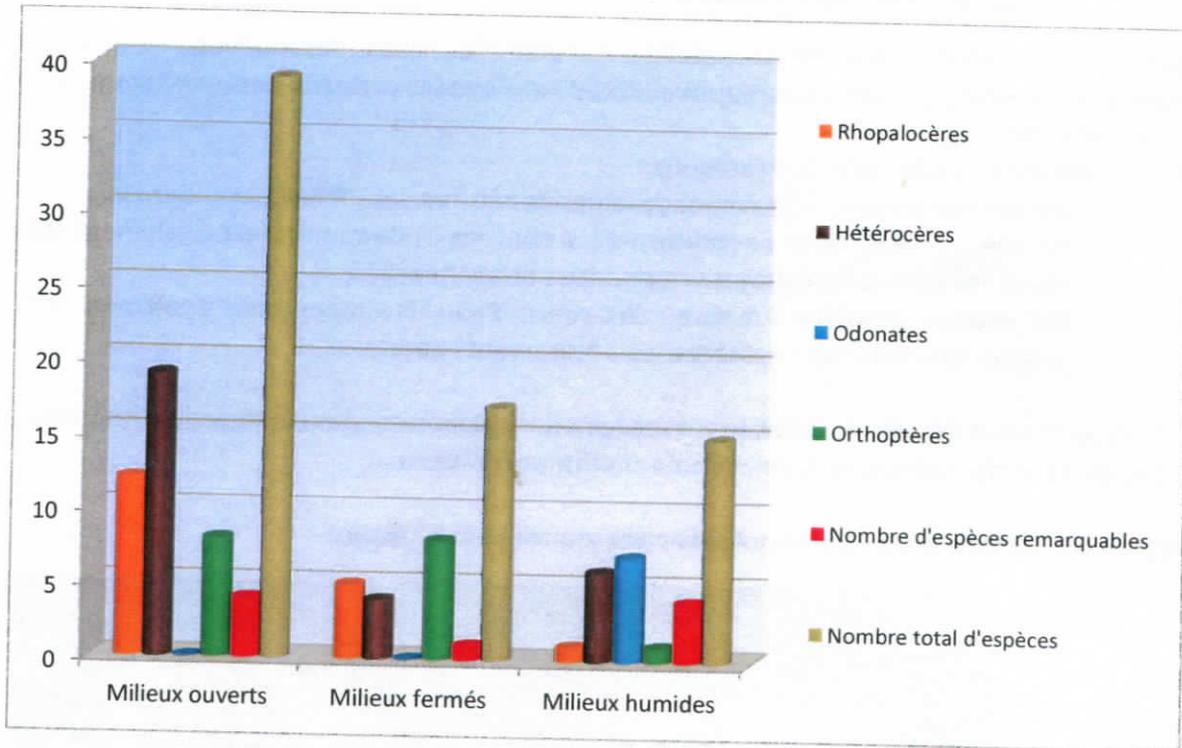
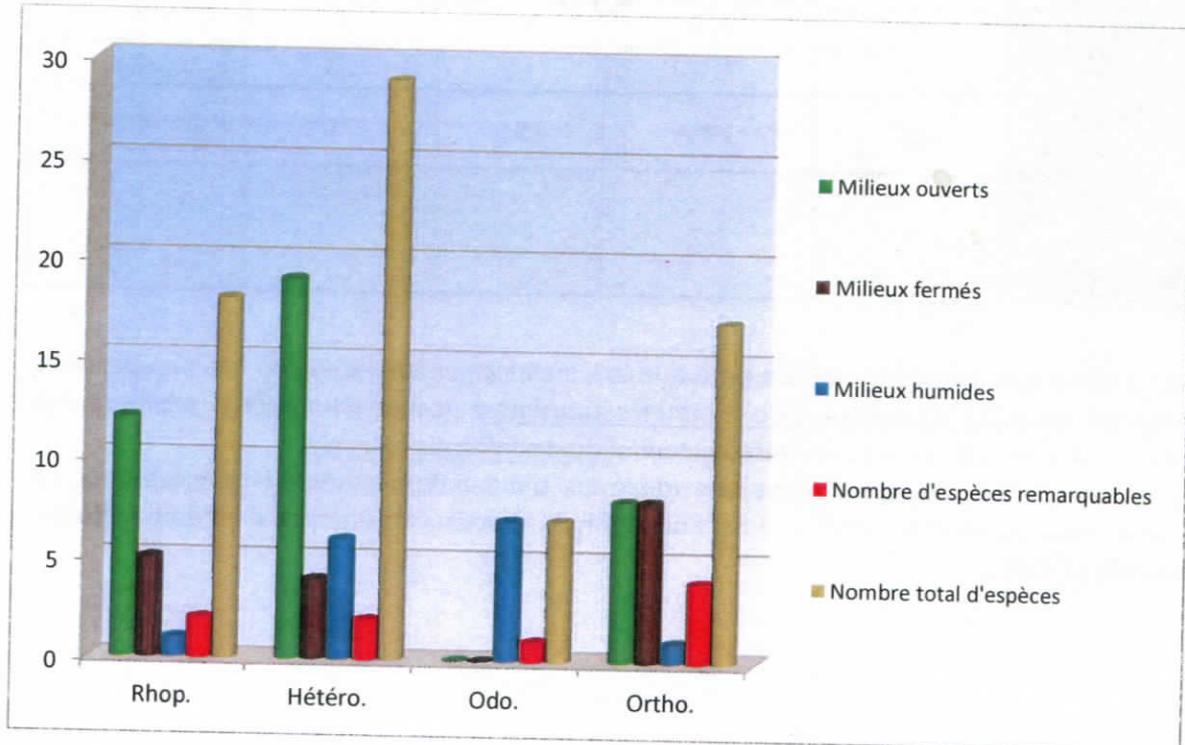


Figure 4 : Répartition des espèces d'insectes par grand type de milieu



## LES INSECTES DES MILIEUX OUVERTS

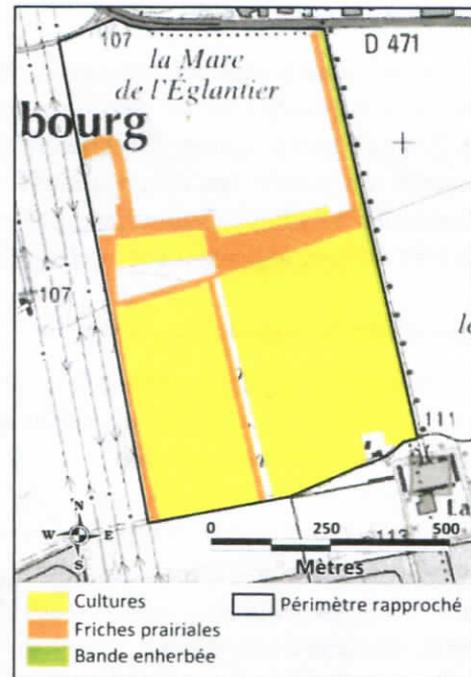
### Localisation sur le site :

Les milieux ouverts de la zone d'étude sont essentiellement constitués par des friches, des cultures et une bande enherbée.

### Cortèges entomologiques :

Sur le site d'étude, douze rhopalocères, dix-neuf hétérocères et huit orthoptères peuvent être rattachés aux milieux ouverts. L'ensemble de ces trente-neuf espèces peut être réparti en trois cortèges principaux.

Le premier est le mieux représenté sur la zone d'étude et il regroupe les **espèces ubiquistes**, c'est-à-dire que l'on peut retrouver sur des milieux ouverts très variés. Au sein de ce cortège, nous pouvons distinguer vingt-six espèces.



Myrtil (*Maniola jurtina*)

Il s'agit de neuf espèces de rhopalocères telles que le Myrtil *Maniola jurtina*, la Piéride de la rave *Pieris rapae*, le Vulcain *Vanessa atalanta* ou le Procris *Coenonympha pamphilus*, de treize hétérocères tels que la Phalène picotée *Ematurga atomaria*, le Point d'exclamation *Agrotis exclamationis*, la Citronnelle rouillée *Opisthograptis luteolata* ou encore le Vert-doré *Diachrysis chrysitis* ainsi que de quatre espèces d'orthoptères que sont le Criquet duettiste *Chorthippus brunneus*, le Criquet mélodieux *Chorthippus biguttulus*, le Criquet des pâtures *Chorthippus parallelus* ou encore la grande Sauterelle verte *Tettigonia viridissima*

Le deuxième cortège est celui des **prairies et pâtures**. Neuf espèces y sont regroupées dont quatre peuvent être considérées comme remarquables en Ile-de-France. Il s'agit d'un rhopalocère, le Demi-deuil *Melanargia galathea*, d'un hétérocère, la Zygène de la filipendule *Zygaena filipendulae* ainsi que de deux espèces d'orthoptères que sont le Criquet vert-échine *Chorthippus dorsatus* et la Decticelle bariolée *Metrioptera roeselii*.

Au-delà de ces espèces remarquables, un rhopalocère, trois hétérocères et un orthoptère peuvent être rattachées à ce cortège. Il s'agit d'espèces plus communes telles que l'Argus brun *Plebeius agestis*, la Phalène de l'ansérine *Scotopteryx chenopodiata*, la Doublure jaune *Euclidia glyphica* ou encore le Criquet des clairières *Chrysocraon dispar*.

Enfin, le troisième et dernier cortège est celui des espèces fréquentant les **friches** et les milieux à hautes herbes. Il comporte quatre espèces d'insectes plutôt communes que sont

l'Hespérie de la houque *Thymelicus sylvestris*, la Bordure ensanglantée *Diacrisia sannio*, la Géomètre à barreaux *Chiasmia clathrata* et le Conocéphale bigarré *Conocephalus fuscus*.

#### Espèces remarquables :

Au total, **quatre espèces remarquables** inféodées aux milieux ouverts ont été recensées sur ou à proximité directe du périmètre rapproché : le Demi-deuil, la Zygène de la filipendule et le Criquet verte-échine présentent tous trois un intérêt entomologique fort car ils sont inscrits sur la liste des déterminants de ZNIEFF d'Ile-de-France. C'est le cas également de la Decticelle bariolée. Cependant, celle-ci étant relativement commune dans la région, son intérêt entomologique n'est que significatif.

#### Sensibilité écologique sur le site :

Les friches prairiales abritant le Grillon d'Italie (voir fiche des milieux fermés) possèdent **un enjeu entomologique très fort** car elles représentent le milieu de vie de cette espèce. Celles accueillant le Demi-deuil, le Criquet verte-échine, le Barré d'argent et le Criquet marginé (voir fiche des milieux humides) possèdent **un enjeu entomologique fort** pour les mêmes raisons que précédemment. Celles abritant la Decticelle bariolée présentent **un intérêt entomologique significatif**, tout comme la bande enherbée située bordant le périmètre rapproché à l'est.

Les cultures du site d'étude n'abritent que des espèces communes. Elles présentent ainsi un **enjeu entomologique faible** sur le site d'étude.

	Enjeu très faible
X	Enjeu faible
X	Enjeu significatif
X	Enjeu fort
X	Enjeu très fort

**Localisation sur le site :**

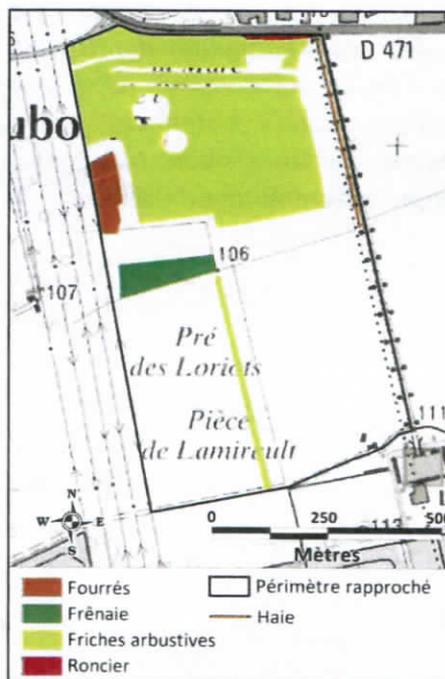
Les milieux fermés et semi-fermés sont essentiellement représentés sur la zone d'étude par des fourrés, des friches arbustives, une haie, un roncier et une frênaie.

**Cortèges entomologiques :**

Sur le site d'étude, dix-sept espèces peuvent être rattachées aux milieux fermés et semi-fermés. Celles-ci peuvent être réparties en trois cortèges principaux.

Le premier est celui des **haies et lisières forestières**, et il comprend onze espèces.

Il regroupe quatre rhopalocères que sont le Tircis *Pararge aegeria*, la Sylvaine *Ochlodes sylvanus*, le Tristan *Aphantopus hyperanthus* et le Robert le diable *Polygonia c-album*, deux espèces d'hétérocères que sont la Cidarie fauve *Cidaria fulvata* et la Brocatelle d'or



Tircis (*Pararge aegeria*)

*Camptogramma bilineata* ainsi que cinq orthoptères tels que le Grillon des bois *Nemobius sylvestris*, la Leptophye ponctuée *Leptophyes punctatissima*, le Méconème méridional *Meconema meridionale* ou encore la Decticelle cendrée *Pholidoptera griseoaptera*.

Le deuxième cortège est celui des **prairies buissonnantes**. Il comprend quatre espèces parmi lesquelles une d'entre elles est remarquable en Ile-de-France : le Grillon d'Italie *Oecanthus pellucens*. Outre cette espèce, un rhopalocère et deux orthoptères plutôt communs appartiennent

également à ce cortège. Il s'agit de l'Amaryllis *Pyronia tithonus*, du Gomphocère roux *Gomphocerippus rufus* et du Phanéroptère commun *Phaneroptera falcata*.

Enfin, le troisième et dernier cortège est celui des **boisements**. Il ne comprend que deux espèces d'hétérocères plutôt commun en Ile-de-France : le Céladon *Campaea margaritaria* et le Crochet *Laspeyria flexula*.

**Espèces remarquables :**

Au total, **une espèce remarquable** inféodée aux milieux semi-fermés a été recensées au sein du périmètre rapproché. Il s'agit du Grillon d'Italie qui présente un enjeu entomologique très fort sur la zone d'étude en raison de son statut de protection en Ile-de-France.

**Sensibilité écologique sur le site :**

La grande friche arbustive située au nord du périmètre rapproché constitue l'habitat du Grillon d'Italie. Ainsi, elle présente un **enjeu entomologique très fort**. Cet habitat accueille également le Criquet verte-échine et le Criquet marginé (voir fiche des milieux ouverts et humides). Les autres milieux fermés et semi-fermés du site d'étude n'abritent que des espèces communes. Ils ne possèdent donc qu'un **enjeu entomologique faible**.

	Enjeu très faible
X	Enjeu faible
	Enjeu significatif
	Enjeu fort
X	Enjeu très fort

## LES INSECTES DES MILIEUX HUMIDES

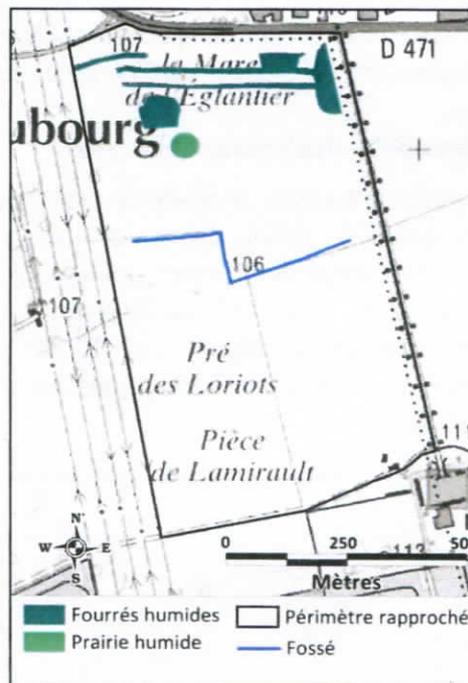
### Localisation sur le site :

Les milieux humides sont représentés sur la zone d'étude par des fourrés humides (à Saule marsault), une prairie humide ainsi qu'un fossé.

### Cortèges entomologiques :

Sur le site d'étude, un rhopalocère, six hétérocères, sept odonates et un orthoptère peuvent être rattachés aux milieux humides. L'ensemble de ces quinze espèces peut être regroupé en trois cortèges principaux.

Le premier est celui des **zones en eau**. Il comprend la totalité des espèces d'odonates recensées sur le site d'étude. En effet, bien que nombre de ces insectes utilisent les milieux ouverts et fermés pour l'alimentation ou la maturation sexuelle par exemple, les zones en eau représentent leur lieu de reproduction, de ponte et de développement larvaire. Ainsi, ce cortège regroupe sept espèces d'odonates qui peuvent être réparties en deux « sous-cortèges ».



Orthétrum réticulé  
(*Orthetrum cancellatum*)

Le premier est celui des espèces fréquentant les eaux stagnantes et il comprend cinq espèces telles que l'Agrion porte-coupe *Enallagma cyathigerum*, l'Orthétrum réticulé *Orthetrum cancellatum*, la Libellule à quatre tâches *Libellula quadrimaculata* et l'Anax napolitain *Anax parthenope*. Parmi celles-ci, seule la dernière est remarquable en Ile-de-France. Le deuxième est celui des eaux stagnantes et faiblement courantes. Il comprend deux espèces, à savoir l'Anax empereur *Anax imperator* et le Sympétrum fascié *Sympetrum striolatum*.

Le deuxième cortège est celui des **milieux herbeux humides**.

Il comprend six espèces dont deux d'entre elles sont remarquables en Ile-de-France. Il s'agit du Barré d'argent *Deltote bankiana* et du Criquet marginé *Chorthippus albomarginatus*.

En outre, se trouvent au sein de ce cortège, quatre autres espèces d'hétérocères que sont la Noctuelle à museau *Hypena proboscidalis*, le Grand Sphinx de la vigne *Deilephila elpenor*, la Leucanie souillée *Mythimna impura* et la Leucanie pudorine *Mythimna pudorina*.

Enfin le troisième et dernier cortège est celui des **boisements humides**.

Il ne comporte que deux espèces, à savoir la Bordure entrecoupée *Lomaspilis marginata* (hétérocère) et le petit Mars changeant *Apatura ilia* (rhopalocère). Parmi ces espèces, la dernière est remarquable en Ile-de-France.

**Espèces remarquables :**

Quatre espèces remarquables peuvent être rattachées aux milieux humides. Le Barré d'argent, le petit Mars changeant et le Criquet marginé présentent tous trois un enjeu entomologique fort en raison de leur statut de déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France. L'Anax napolitain, qui est « vulnérable » sur la liste rouge régionale des odonates, possèdent également un enjeu entomologique fort.

**Sensibilité écologique sur le site :**

La prairie humide possède un **intérêt entomologique fort** car elle constitue le milieu de vie du Criquet marginé. Les fourrés de Saules accueillent une des plantes hôtes du petit Mars changeant, à savoir le Saule blanc, et présentent donc un **intérêt entomologique fort**. Le fossé n'abritant pas d'espèce remarquable, il possède également un **enjeu entomologique faible**.

	Enjeu très faible
X	Enjeu faible
	Enjeu significatif
X	Enjeu fort
	Enjeu très fort

## II.4 – LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

### II.4.1 - Données bibliographiques

#### II.4. 1.1 – Schéma Régional de Cohérence Ecologique

En Ile-de-France et plus particulièrement en ce qui concerne la faune, la flore et les milieux naturels, la prise en compte de la Trame Verte et Bleue (TVB) passe par celle du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Ce document, élaboré conjointement par l'État et la Région, est établi pour une durée de 6 ans et constitue un outil d'aménagement participant à la mise en œuvre de la TVB nationale à l'échelle régionale. Or, en région Ile-de-France, ce schéma est en cours d'élaboration. Les services de l'état contactés à ce sujet annoncent un rendu prévu pour fin d'année 2012.

Quoiqu'il en soit, certains éléments sont d'ores et déjà à disposition pour une prise en compte de la TVB dans les projets d'aménagement.

Ainsi, conformément aux recommandations méthodologiques du COMOP TVB (Comité opérationnel « Trame verte et bleue »), le CSRPN en Ile-de-France, s'est engagé dans un travail d'identification des réservoirs de biodiversité, avec l'appui technique de Natureparif. La carte issue de cette première réflexion est un document de travail validé par le CSRPN le 28 janvier 2010. A ce stade il était fondé sur la reconnaissance de l'intérêt patrimonial du territoire régional au travers des zonages existants, d'inventaire, de gestion ou de préservation.

Le projet de Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France (SDRIF) voté en octobre 2012 définit un projet spatial régional dont un des trois piliers s'intitule « Préserver – valoriser ». Les objectifs de ce volet sont de préserver les espaces agricoles et boisés, développer les espaces verts et limiter l'extension urbaine. Ce projet s'articule avec le SRCE dans la protection et la reconstitution des continuités écologiques. Il précise d'ailleurs les objectifs du SRCE :

- diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique ;
- identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ;
- atteindre ou conserver le bon état écologique des eaux de surface et des milieux aquatiques et préserver les zones humides ;
- prendre en compte la biologie des espèces sauvages ;
- faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages ;
- améliorer la qualité et la diversité des paysages.

Ainsi, les principaux enjeux retenus par le SRCE portent sur le maintien des réservoirs de biodiversité, et en particulier sur la nécessité de mettre en œuvre des politiques de conservation pour les zones à dominante humide, les zones de concentration de mares, les lisières agricoles des boisements, les zones de mosaïque agricole associant aux cultures des formations herbacées et des bosquets. Les principaux corridors écologiques retenus s'inscrivent dans les grands axes d'influence biogéographiques et relient les principaux

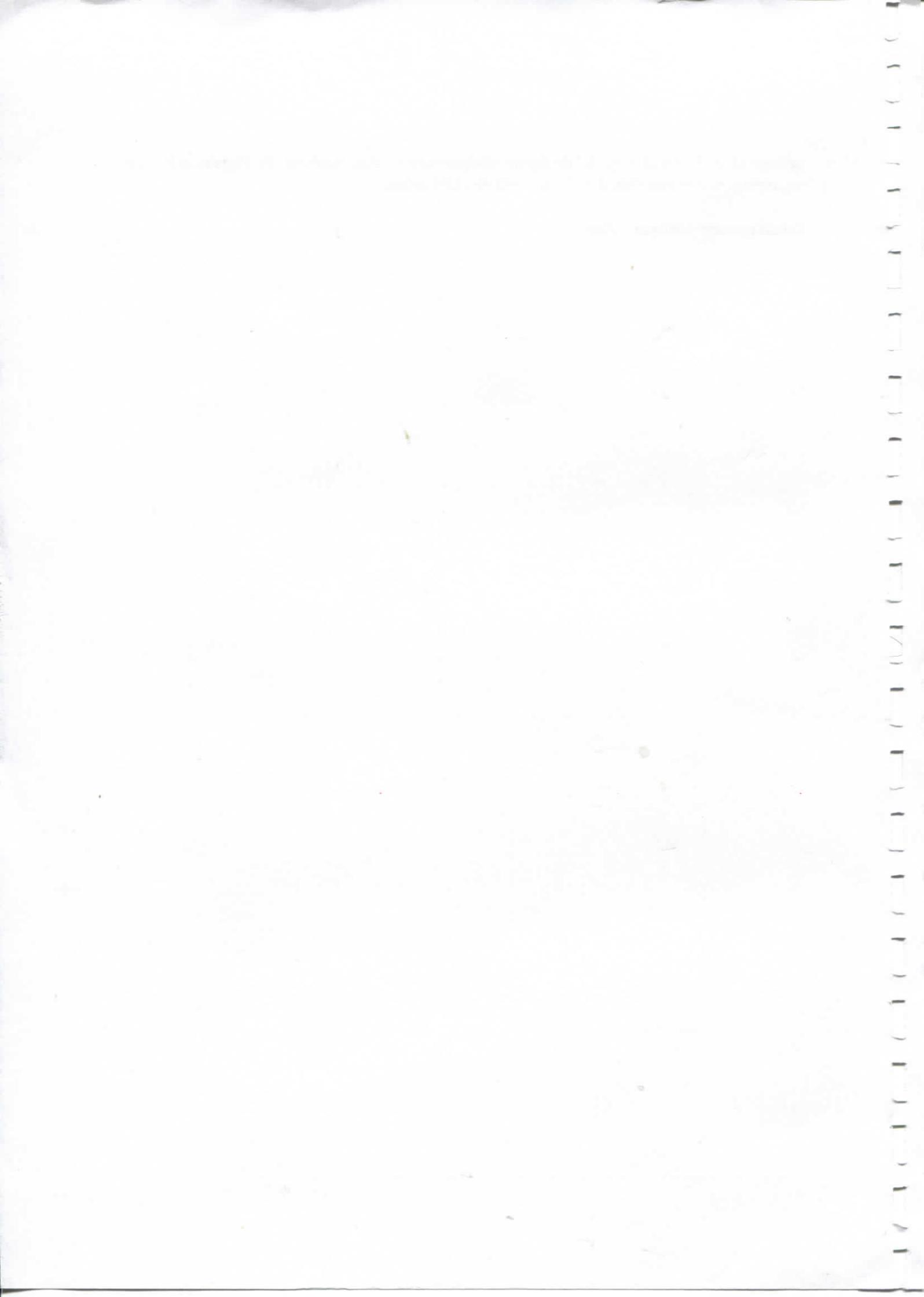
réservoirs de biodiversité ainsi que les zones naturelles en contexte urbain ou périurbain. Cinq catégories de corridors ont été distinguées :

- les corridors à dominante boisée ;
- les corridors à dominante prairiale ;
- les corridors à dominante calcicole ;
- les corridors fluviaux ;
- enfin les corridors mixtes combinant continuités boisées, formations herbacées et milieux aquatiques.

Ce document présente ainsi une cartographie des continuités écologiques à l'échelle régionale. Cette carte, visible en page suivante, localise les corridors de la trame verte et de la trame bleue, les réservoirs de biodiversité ainsi que les liaisons vertes. Ces dernières font parties, avec les espaces verts, de la Trame verte d'agglomération pouvant jouer un rôle important en zone urbaine (voir figure ci-dessous). Toutefois, le site d'étude se situe en dehors du secteur couvert par cette trame.

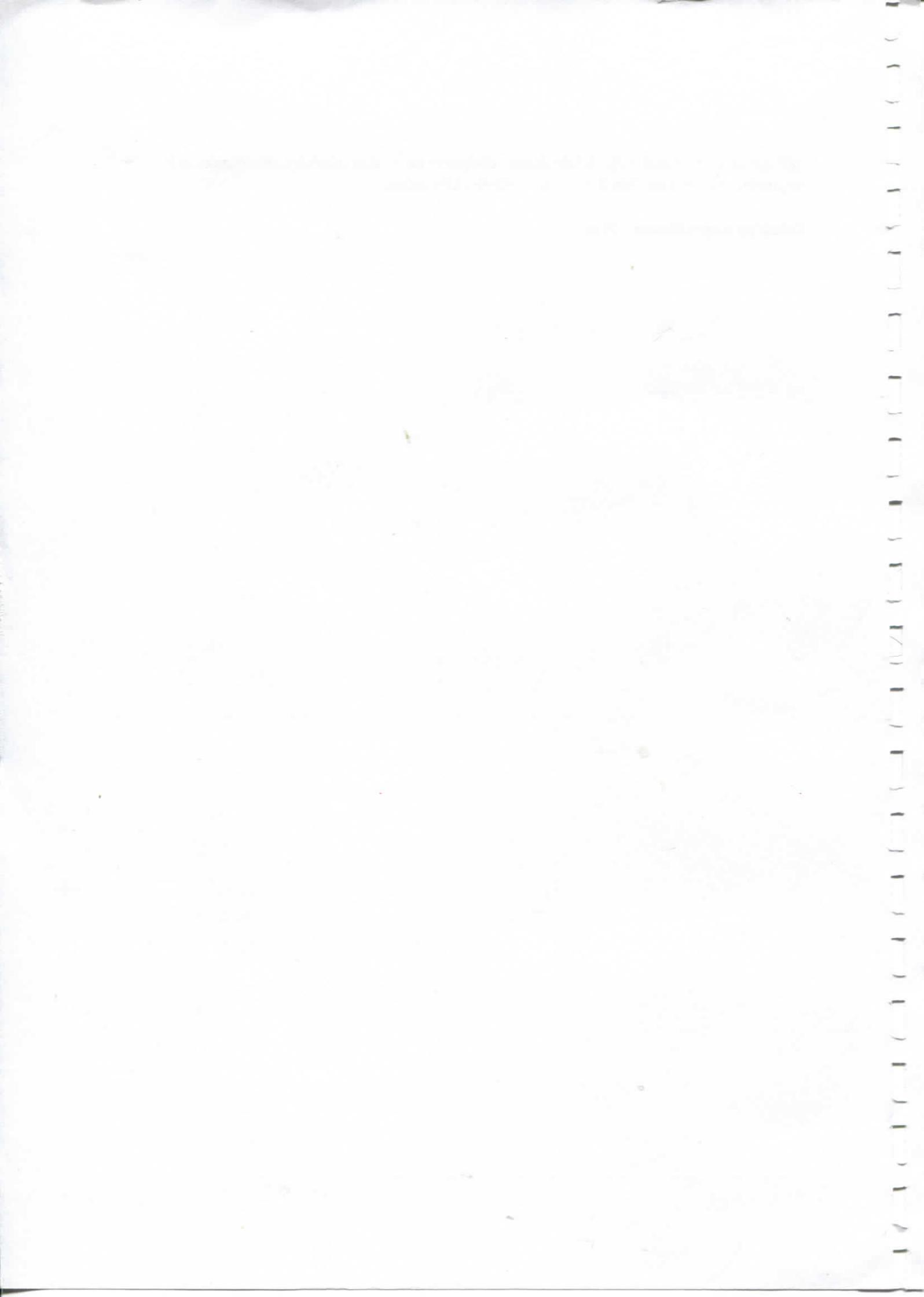
Figure 5 : Trame verte d'agglomération en Ile-de-France (Source : SDRIF, 2012)





WENDLER A. & NUSS J-H., 1994. Guide d'identification des libellules de France, d'Europe septentrionale et centrale. S. F.O., Bois d'Arcy. 129 pages.

**Crédit photographique : CERE**



Au sein de la carte des continuités écologiques qui est présentée en page suivante, le site d'étude est localisé à proximité d'une zone complémentaire de réservoir de biodiversité. En revanche, celui-ci ne semble pas se situer directement sur l'axe d'un corridor de la trame verte ou de la trame bleue

#### **II.4. 1.2 – SDAGE**

---

Le SDAGE 2010-2015 définit les secteurs d'actions prioritaires du plan de gestion de l'anguille du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands. Il n'y a pas de tronçon d'action prioritaire à proximité de la zone d'étude.

Par ailleurs et concernant les continuités écologiques au niveau hydrographique, l'annexe 8 du SDAGE 2010-2015 identifie les cours d'eau jouant le rôle de réservoirs biologiques. Les réservoirs biologiques sont des aires où les espèces animales et végétales des communautés définissant le bon état écologique peuvent trouver et accéder à l'ensemble des habitats naturels nécessaires à l'accomplissement des principales phases de leur cycle biologique, et permettant leur répartition dans un ou plusieurs cours d'eau du bassin versant.

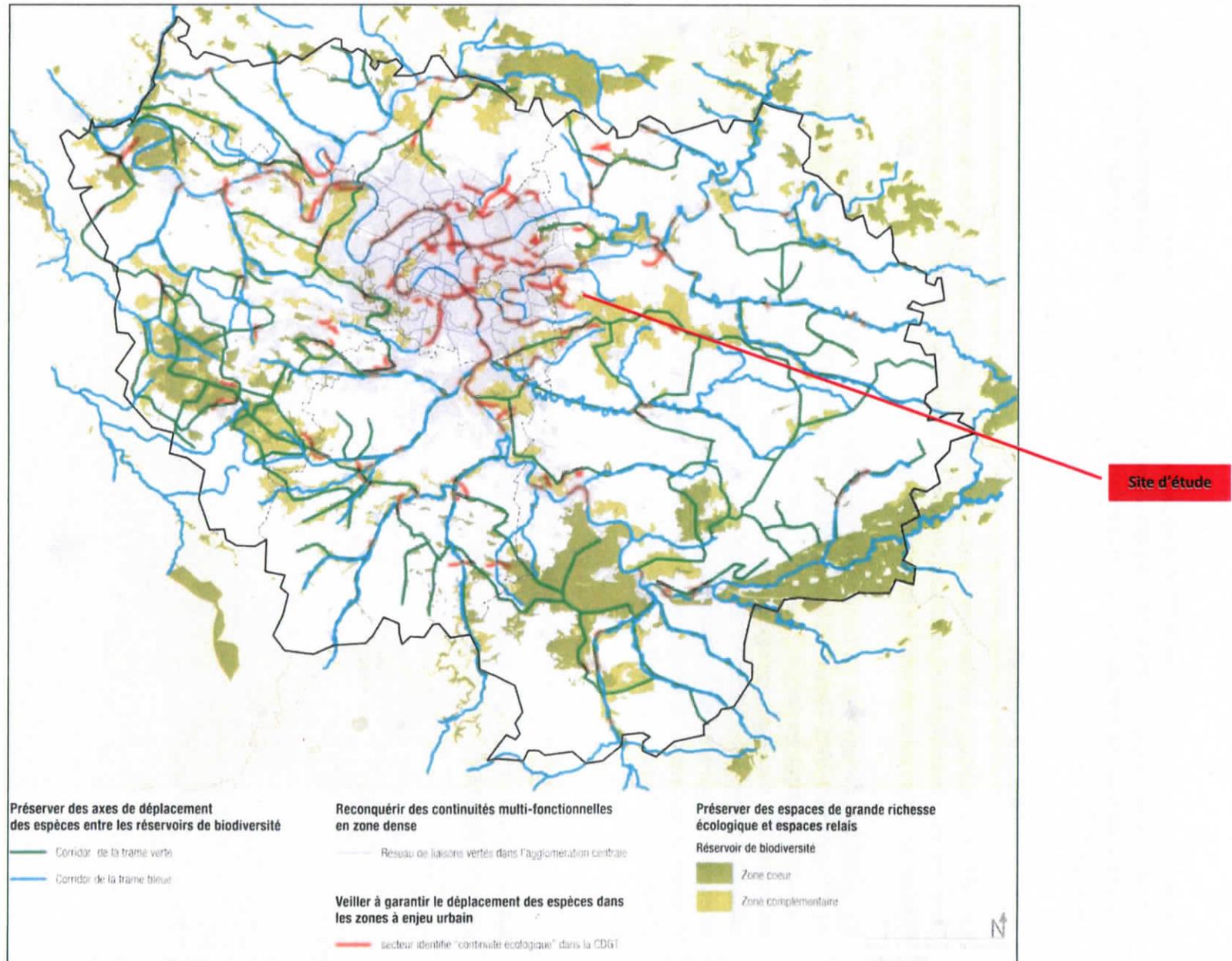
Il apparaît qu'aucun réservoir biologique n'est présent à proximité immédiate du site d'étude selon la carte qui leur est dédiée, le plus proche se situant en effet à 9,2 km de celui-ci.

#### **II.4. 1.3 – Autres données bibliographiques**

---

Aucune autre donnée bibliographique relative aux continuités écologiques sur ou à proximité du site d'étude n'est à signaler.

Carte 12 : Localisation des continuités écologiques à l'échelle régionale (Source : SDRIF, 2012)



#### II.4.2- Expertise de terrain

Les biocorridors sont les voies empruntées par les espèces pour se déplacer entre deux habitats. Ils correspondent généralement à des structures linéaires favorables à ces espèces, non seulement pour leurs déplacements mais aussi pour leur alimentation, leur protection voire leur reproduction.

L'existence de tels couloirs de déplacement est primordiale car ils permettent par exemple aux espèces de s'adapter aux disponibilités alimentaires et aux conditions météorologiques et d'accomplir ainsi pleinement leurs cycles biologiques. Ils pourraient s'avérer d'autant plus indispensables dans le contexte de modifications climatiques que nous connaissons aujourd'hui.

Les corridors biologiques ou biocorridors sont indispensables au maintien des populations animales, végétales et fongiques en permettant la dispersion des gènes. Cette dispersion est nécessaire à moyen terme pour la survie des espèces et pour le maintien de leurs capacités adaptatives sur le long terme. Il s'agit donc de structures paysagères primordiales pour la conservation et l'expansion de l'ensemble des espèces.

Un corridor biologique a la particularité de se distinguer des milieux adjacents de par ses caractéristiques physiologiques, topographiques ou pédologiques par exemple. Certains paramètres immatériels tels que les odeurs pourraient également entrer en jeu.

On s'intéresse généralement aux voies naturelles constituées par les structures linéaires du paysage comme les haies, les talus, les lisières de bois ou les rivières. Ces structures conviennent aux espèces de lisières mais des structures plus larges peuvent être nécessaires pour les déplacements d'espèces plus spécialisées.

Il convient de garder à l'esprit qu'un corridor biologique pour une espèce peut constituer un obstacle pour une autre espèce. On s'attachera ainsi à distinguer les biocorridors pour la faune terrestre des milieux fermés, de ceux pour la faune terrestre des milieux ouverts, de ceux pour la faune aquatique.

Les termes de continuums écopaysagers peuvent alors être utilisés en considérant qu'il s'agit d'une succession de structures paysagères fonctionnelles reliant entre eux d'autres structures paysagères ou habitats, généralement de même type.

À une échelle plus large, l'ensemble des corridors biologiques pourra former un corridor écologique, lequel sera lui-même intégré dans un réseau écologique qui se voudra fonctionnel aux échelles paysagères et supra-paysagères.

Sur le site d'étude, les biocorridors sont essentiellement constitués par les lisières boisées, les fourrés (corridors des milieux fermés à semi-fermés utilisés par des espèces telles que les chiroptères ou les lépidoptères) et les bandes de friches prairiales entre les cultures (corridors herbacés utilisés par la faune terrestre des milieux ouverts telle que les mammifères ou les orthoptères).

Le fossé qui coupe le site d'étude en son centre constitue également un corridor, notamment pour la faune aquatique tel que les amphibiens ou les odonates, mais sa qualité

reste médiocre du fait de son fort embroussaillage et des faibles volumes d'eau qui s'y écoulent.

Ces éléments du paysage permettent aux espèces de se déplacer à l'échelle du périmètre rapproché ainsi qu'à une échelle plus vaste, incluant ce périmètre dans un réseau de milieux naturels interconnectés.

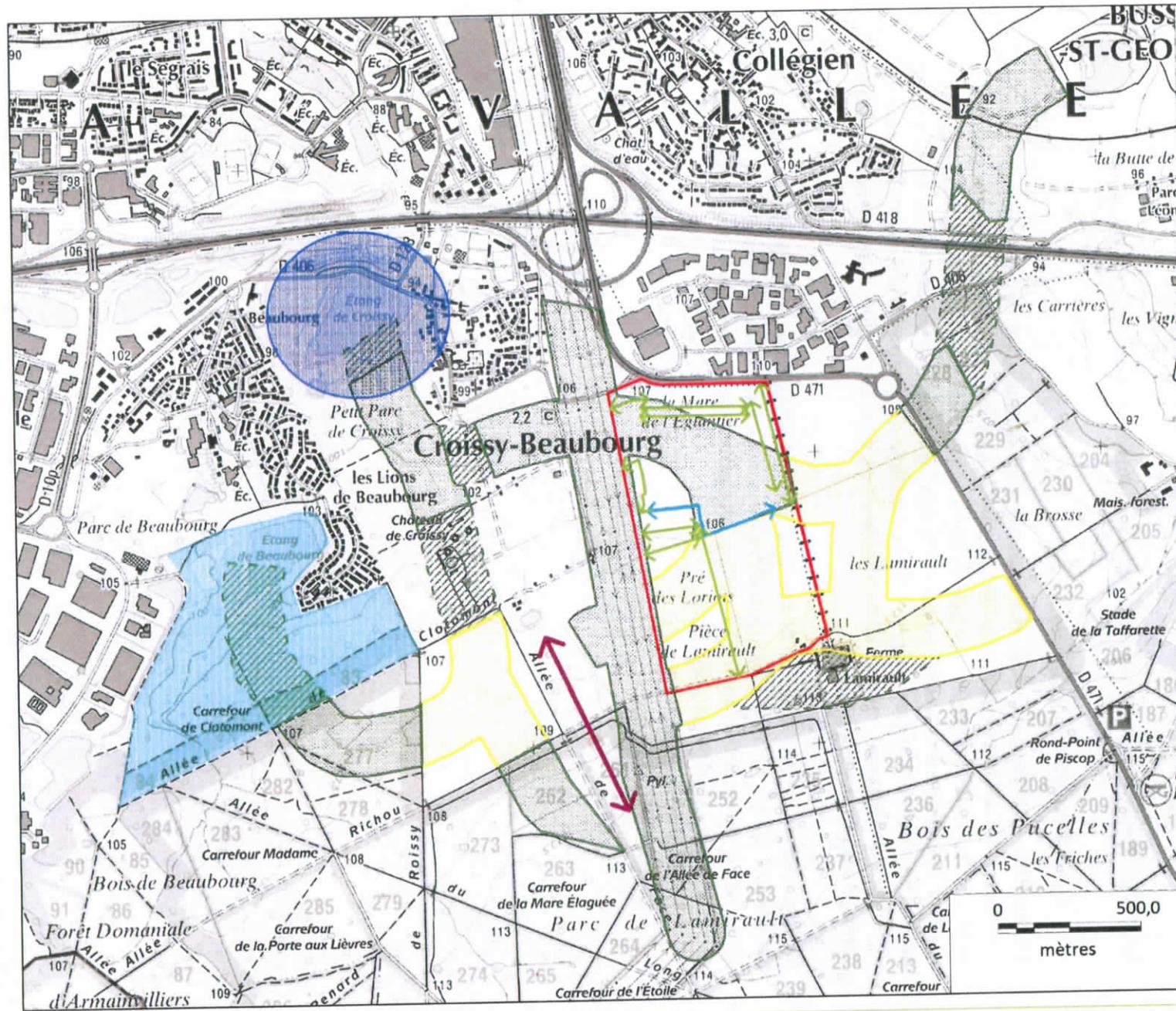
À une échelle plus étendue, le contexte actuel du site d'étude en fait un point stratégique au niveau des biocorridors. En effet, sur le secteur d'étude, il ne reste que très peu de zones herbacées, en partie à cause de la création en cours de la ZAC à l'est du site étudié ; le site d'étude fait donc office de zone de refuge pour la faune et la flore fréquentant ce type d'habitat.

Les friches de la partie nord du périmètre rapproché accomplissent une fonction de biocorridor herbacé de bonne qualité tandis que la partie sud, essentiellement constituée de cultures, n'accomplit plus parfaitement ce rôle.

La carte en page suivante détaille ces corridors biologiques. Il convient de noter que la largeur des couloirs indiquée sur la carte ne tient pas compte, pour des raisons de lisibilité, des réalités du terrain (les mouvements se chevauchant) et ne sert qu'à montrer les mouvements de la faune sur le site, non leur importance.

Carte 13 : Localisation des biocorridors sur et à proximité de la zone d'étude

- Légende**
- Périmètre rapproché
  - Corridors écologiques locaux**
  - ↔ Mouvement de grande faune
  - Corridors herbacés de mauvaise qualité (cultures)
  - Corridors herbacés interrompus par des boisements
  - Corridors herbacés de bonne qualité
  - APB Etang de Beaubourg
  - Etang de Croissy
  - Biocorridors sur le site d'étude**
  - ↔ Corridors des milieux aquatiques
  - ↔ Corridors des milieux fermés et semi-fermés



Source : IGN Scan 25  
Réalisation : CERE - Septembre 2012

## **II.5 – LES ZONES HUMIDES**

### **II.5.1 - Méthodologie**

Les zones humides ont été caractérisées selon le protocole tel que décrit par l'arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008, paru au J.O. du 24 novembre 2009 soit :

- Dans un premier temps par l'analyse des types d'habitats présents ;
- Dans un deuxième temps par l'analyse des relevés floristiques ;
- Dans un troisième temps par une étude des critères pédologiques.

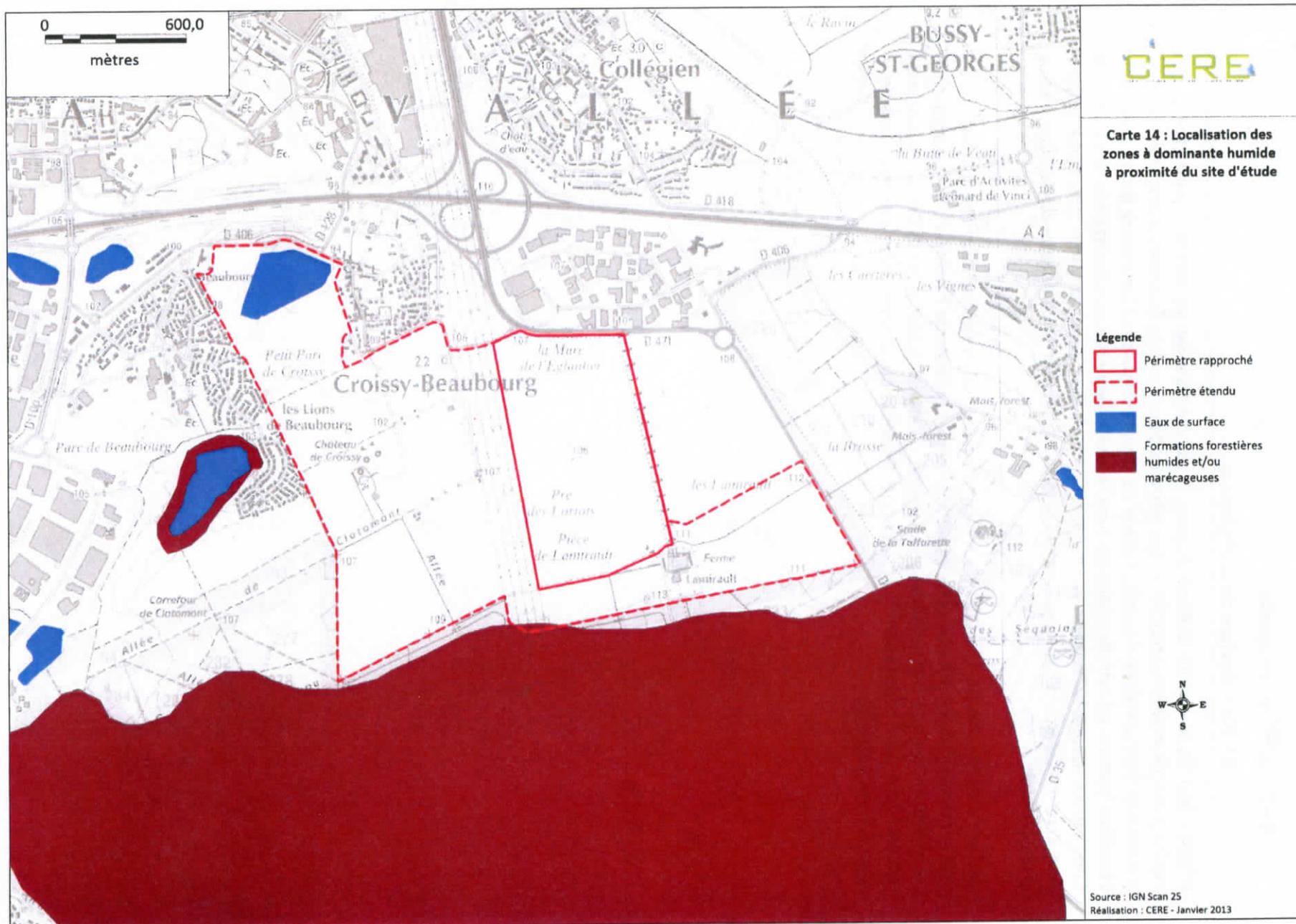
La méthodologie utilisée est présentée plus en détail en annexe I du présent dossier.

### **II.5.2 - Données bibliographiques**

La carte des ZDH (Zones à Dominante Humide) du secteur d'étude est présentée en page suivante. Ainsi, d'après la bibliographie, les principales zones humides présentes autour de la zone d'étude sont constituées par des formations forestières humides et/ou marécageuses. Les plus proches sont localisées au sud de la zone d'étude, à moins de 150 m du périmètre rapproché. Ceci peut laisser penser qu'il est probable de rencontrer des zones humides sur le périmètre rapproché, même si les habitats de ce dernier ne sont pas considérés comme humides d'après la bibliographie.

En conséquence, seule l'étude de terrain des zones humides selon le protocole tel que défini par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009 permettra de conclure au caractère humide ou non des parcelles sollicitées pour le projet. Pour rappel, ce protocole se base sur trois critères :

- L'étude des habitats présents ;
- L'étude de la végétation ;
- L'étude des sols.



**Carte 14 : Localisation des zones à dominante humide à proximité du site d'étude**

- Légende**
- Périimètre rapproché
  - Périimètre étendu
  - Eaux de surface
  - Formations forestières humides et/ou marécageuses



Source : IGN Scan 25  
Réalisation : CERE - Janvier 2013

## II.5.3 - Expertise de terrain

### II.5.3.1 – Analyse de la végétation

---

D'après leur Code Corine Biotope associé, il est possible de déterminer, pour chacun des habitats du périmètre rapproché, si ces derniers peuvent être assimilés à une zone humide. A défaut et dans un second temps, l'étude de la végétation peut permettre de déterminer le caractère humide ou non des habitats pour lesquels demeure une incertitude. Enfin, si ni le Code Corine associé à l'habitat, ni la végétation qu'il abrite ne permettent de déterminer le caractère humide d'un milieu, il sera nécessaire d'effectuer un sondage pédologique afin de le déterminer.

De cet exercice découle le tableau en page suivante, déterminant pour chaque habitat du périmètre rapproché, son caractère humide selon les critères de l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009 ou à déterminer par un sondage pédologique. Dans ce tableau, les habitats caractérisés comme humides d'après leur Code Corine Biotope ou d'après leur cortège floristique apparaissent en bleu.

Tableau 7 : Identification du caractère humide de chaque habitat du périmètre d'étude

N° de relevé	Habitat	Code Corine Biotope	Typologie Corine Biotope	Arrêté du 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides		
				Habitat humide selon la typologie Corine Biotope	Habitat humide selon le cortège floristique	Habitat nécessitant un sondage pédologique pour en déterminer le caractère humide
5	Fourré arboré à Aubépine	31.8111	Fruticées subatlantiques à <i>Prunus spinosa</i> et <i>Rubus fruticosus</i>	-	-	x
7	Fourré arbustif à Aubépine					
2, 3, 4	Fourré arboré à Saule marsault					
11	Fourré arbustif à Saule marsault					
8	Fossé et végétation rivulaire	31.8111	Fruticées subatlantiques à <i>Prunus spinosa</i> et <i>Rubus fruticosus</i>	-	-	x
		37.1	Communautés à Reine des prés et communautés associées	x	-	-
13	Haie arbustive	31.81211	Fruticées médio-européennes à Prunelliers et Troènes	-	-	x
1	Roncier	31.831	Ronciers	-	-	x
6	Prairie humide à jonc	37.217	Prairies à Jonc diffus	x	-	-
14	Frênaie	41.39	Bois de frênes post-cultureaux	-	-	x
17	Culture	82.11	Grandes cultures	-	-	x
12	Alignement d'arbres et bande enherbée	84.1 & 85.12	Alignements d'arbres & Pelouses de parcs	-	-	x
9	Friche piquetée d'arbres ou d'arbustes	87.1	Terrains en friche	-	-	x
10						
16	Friche prairiale					
15						

Ainsi, deux habitats présents sur le périmètre d'étude ont pu être caractérisés comme humides d'après les critères floristiques.

#### **II.5.3.2 – Étude pédologique**

A l'heure actuelle, aucune autorisation pour la réalisation des sondages pédologiques n'ayant été obtenue, ceux-ci n'ont pas été réalisés.

#### **II.5.4 – Intérêt écologique des zones humides du site**

Seule la caractérisation des zones humides par l'étude de la végétation a pu être réalisée pour le moment. L'analyse de l'intérêt écologique des zones humides du périmètre rapproché produite ici est donc incomplète.

Ainsi, à l'heure actuelle, deux zones humides ont été identifiées sur le périmètre rapproché. Celles-ci présentent un habitat caractéristique des zones humides selon les critères de l'Arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009 ainsi qu'un cortège d'espèces végétales caractéristiques des zones humides comme le Lycopode d'Europe *Lycopus europaeus*, la Menthe aquatique *Mentha aquatica* ou encore la Lysimaque commune *Lysimachia vulgaris*. Toutefois, aucune espèce remarquable, faunistique ou floristique, et caractéristique des zones humides n'a été observée sur ces zones. On peut ainsi définir que ces zones humides représentent sur le site d'étude un intérêt écologique moyen.

Le tableau suivant détaille, pour chaque habitat humide du site d'étude, sa valeur écologique en tant que zone humide et les éléments justifiant cette valeur. Les critères d'évaluation de cette valeur sont détaillés en annexe I.

**Tableau 8 : Enjeu écologique des zones caractérisées comme humides d'après les critères floristiques sur le périmètre rapproché**

Habitat	Habitat d'intérêt communautaire caractéristique de zone humide	Habitat et/ou végétation caractéristique de zone humide	Espèce faunistique ou floristique remarquable caractéristique de zone humide	Biocorridor caractéristique de zone humide		Valeur écologique en tant que zone humide
				en bon état de conservation	en mauvais état de conservation	
Fossé et végétation rivulaire	-	oui	-	-	oui	Moyenne
Prairie humide à jonc	-	oui	-	-	oui	Moyenne

*N.B. : en tant que bureau d'études faune flore, le CERE est à même de caractériser la valeur écologique des zones humides. Toutefois, notre domaine de compétence ne nous permet pas de caractériser leur fonction hydrologique.*

Les cartes 14 et 15 en pages suivantes localisent précisément les zones humides du site caractérisées selon les critères floristiques et leur valeur écologique.

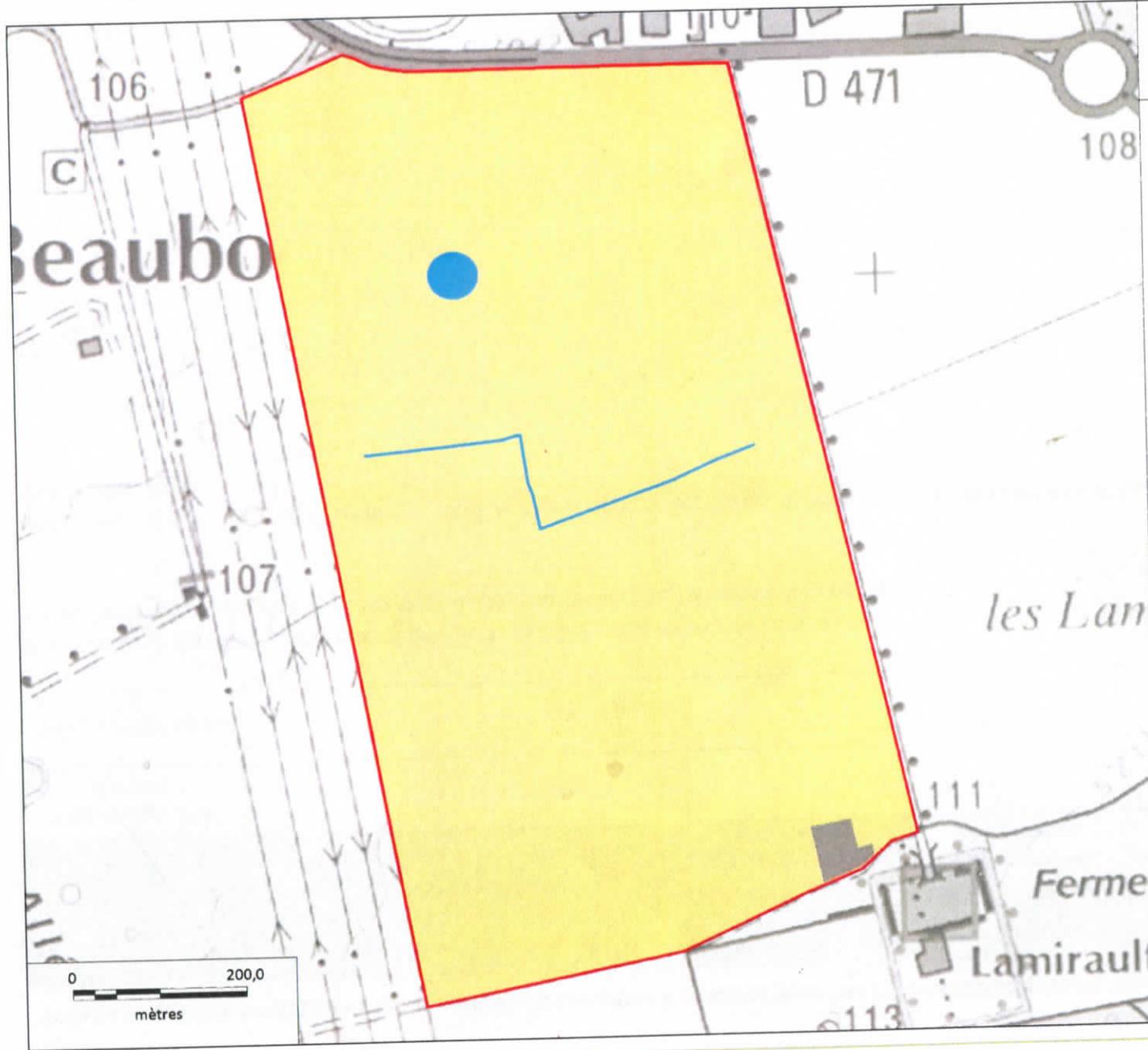
Carte 15 : Localisation des zones caractérisées comme humides d'après les critères floristiques sur le périmètre rapproché

Légende

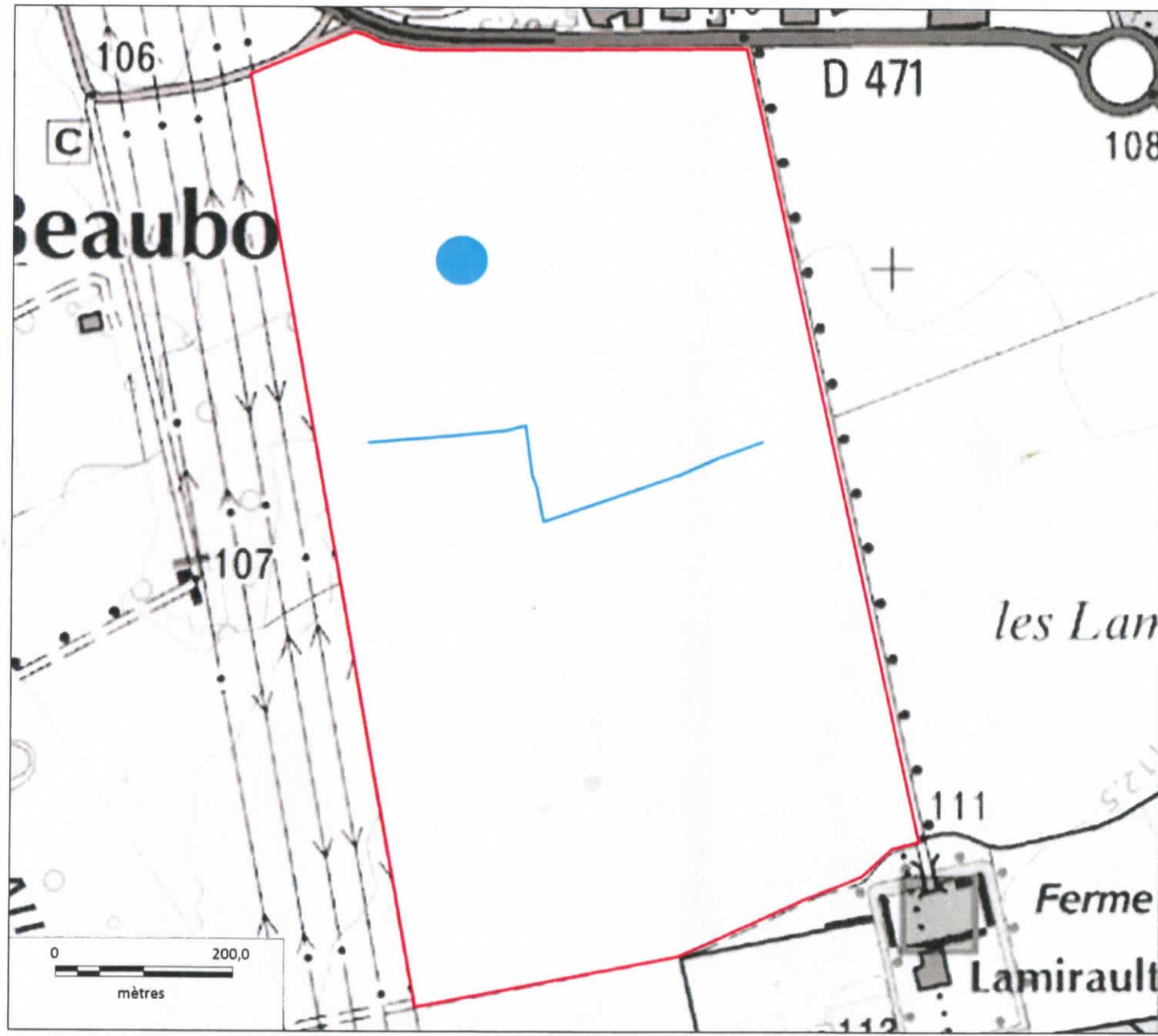
-  Périmètre rapproché
-  Zone caractérisée comme humide selon des critères floristiques
-  Zone non caractérisée comme humide selon des critères floristiques
-  Zone non caractérisable



Source : IGN Scan 25  
Réalisation : CERE - Septembre 2012



Carte 16 : Hiérarchisation de la valeur écologique des zones caractérisées comme humides d'après les critères floristiques sur le périmètre rapproché



Légende

-  Périmètre rapproché
-  Zone humide de forte valeur écologique
-  Zone humide de valeur écologique moyenne
-  Zone humide de faible valeur écologique
-  Zone non caractérisée comme humide selon les critères floristiques



Source : IGN Scan 25  
Réalisation : CERE - Septembre 2012

## B. SYNTHÈSE DE L'INTERET ÉCOLOGIQUE ET HIERARCHISATION DES ENJEUX



## I - SYNTHÈSE DE L'INTERET ECOLOGIQUE

Cette synthèse de l'intérêt écologique repose sur six volets que sont les habitats, la flore, la faune vertébrée, la faune invertébrée, les continuités écologiques et les zones humides. Dans chacun de ces domaines, les statuts de protection légale, les statuts de rareté (lorsqu'ils existent) et la diversité constituent les critères nous permettant de juger de l'importance des enjeux écologiques identifiés en état initial.

### I.1 - SYNTHÈSE DE L'INTERET DES HABITATS

- 13 habitats identifiés et 9 selon la typologie Corine Biotope
- 1 habitat d'intérêt communautaire sur la zone d'influence
- 6 habitats remarquables détaillés dans le tableau suivant

Tableau 9 : Liste et enjeu des habitats remarquables identifiés sur la zone d'étude

Habitat	CORINE BIOTOPE		NATURA 2000		Enjeu	Éléments ayant motivé l'enjeu
	Typologie	Code	Typologie	Code		
<b>Périmètre rapproché</b>						
Friche prairiale	Terrains en friche	87.1	-	-	Fort	Présence de deux espèces floristiques à enjeu fort et de trois espèces floristiques à enjeu significatif
Friche piquetée d'arbres et d'arbustes	Terrains en friche	87.1	-	-	Fort	Présence de deux espèces floristiques à enjeu fort et de deux espèces floristiques à enjeu significatif
Roncier	Ronciers	31.831	-	-	Fort	Présence d'une espèce floristique à enjeu fort
<b>Zone d'influence</b>						
Friche piquetée d'arbres et d'arbustes	Terrains en friche	87.1	-	-	Fort	Présence d'une espèce floristique à enjeu fort et de deux espèces floristiques à enjeu significatif

Habitat	CORINE BIOTOPE		NATURA 2000		Enjeu	Éléments ayant motivé l'enjeu
	Typologie	Code	Typologie	Code		
Mare temporaire	Bordures à Calamagrostis des eaux courantes & Masses d'eau temporaires	53.4 & 22.5	-	-	Significatif	Présence de deux espèces floristiques à enjeu significatif
Mur	Dalles rocheuses	62.3	-	-	Significatif	Présence d'une espèce floristique à enjeu significatif
Prairie de fauche	Prairies à fourrage des plaines	38.2	Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	6510	Significatif	Présence de deux espèces floristiques à enjeu significatif, Habitat d'intérêt communautaire dégradé

## I.2 - SYNTHÈSE DE L'INTERET DE LA FLORE

- 109 espèces floristiques identifiées
- **Aucune espèce floristique protégée**
- 13 espèces remarquables détaillées dans le tableau suivant

**Tableau 10 : Liste et enjeu des espèces floristiques remarquables identifiées sur la zone d'étude**

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu	Éléments ayant motivé l'enjeu	Présence	
				PR	ZI
Gesse hérissée	<i>Lathyrus hirsutus</i> L.	Fort	Espèce très rare et quasi-menacée	x	x
Gesse sans vrille	<i>Lathyrus nissolia</i> L.	Fort	Espèce très rare et vulnérable	x	
Vesce à petites feuilles	<i>Vicia tenuifolia</i> Roth	Fort	Espèce très rare	x	
Centaurée noire	<i>Centaurea nigra</i> L.	Significatif	Espèce rare		x
Chlore perfoliée	<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds.	Significatif	Espèce assez rare		x
Fétuque des prés	<i>Festuca pratensis</i> Huds.	Significatif	Espèce assez rare		x
Gesse sans feuilles	<i>Lathyrus aphaca</i> L.	Significatif	Espèce rare	x	
Gesse tubéreuse	<i>Lathyrus tuberosus</i> L.	Significatif	Espèce assez rare		x
Mauve alcée	<i>Malva alcea</i> L.	Significatif	Espèce rare	x	
Orpin réfléchi	<i>Sedum rupestre</i> L.	Significatif	Espèce assez rare		x
Plantain d'eau à feuilles lancéolées	<i>Alisma lanceolatum</i> With.	Significatif	Espèce rare		x
Véronique à écusson	<i>Veronica scutellata</i> L.	Significatif	Espèce rare		x
Vulpie faux-Brome	<i>Vulpia bromoides</i> (L.) Gray	Significatif	Espèce assez rare	x	

**LEGENDE :** Présence – PR = Périmètre rapproché ; ZI = Zone d'influence ; x = espèce présente sur la zone

## I.3 - SYNTHÈSE DE L'INTERET DE LA FAUNE VERTEBREE

- 55 espèces d'oiseaux identifiées en période de reproduction, dont 42 protégées et 12 remarquables ;
- 20 espèces d'oiseaux identifiées en période de migration postnuptiale, dont 14 protégées et 2 remarquables ;
- 8 espèces de mammifères observées, dont 3 remarquables et 2 protégées (dont 2 Chiroptères) ;
- 2 espèces d'amphibiens relevées (l'une d'elle lors des inventaires de 2010), dont 2 protégées et 1 remarquable ;
- 2 espèces de reptiles identifiées, dont 2 protégées et 1 remarquable ;
- Au total: 18 espèces de vertébrés remarquables détaillées dans le tableau suivant, auxquelles s'ajoutent une espèce d'oiseau et une espèce d'amphibien connues sur le site depuis les inventaires menés en 2010 par le CERE (Hibou Moyen-duc et Rainette verte) :

Tableau 8 : Liste et enjeu des espèces de faune vertébrée remarquables identifiées sur la zone d'étude

Nom commun	Nom latin	Enjeu	Éléments ayant motivé l'enjeu
<b>Oiseaux</b>			
<b>Pie-grièche écorcheur</b>	<i>Lanius collurio</i>	<b>Très fort</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux</li> <li>- Protégée à l'échelon national</li> <li>- Quasi-menacée en Ile-de-France</li> <li>- Déterminante de ZNIEFF en nidification</li> <li>- Nicheuse rare en Ile-de-France</li> <li>- Nicheuse certaine sur le périmètre rapproché</li> </ul>
<b>Bondrée apivore</b>	<i>Pernis apivorus</i>	<b>Fort</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux</li> <li>- Protégée à l'échelon national</li> <li>- Vulnérable en Ile-de-France</li> <li>- Déterminante de ZNIEFF en reproduction</li> <li>- Nicheuse rare en Ile-de-France</li> <li>- Nicheuse probable sur le périmètre élargi</li> </ul>
<b>Pic noir</b>	<i>Dryocopus martius</i>	<b>Fort</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscrit à l'Annexe I de la Directive Oiseaux</li> <li>- Protégé à l'échelon national</li> <li>- Nicheur rare en Ile-de-France</li> <li>- Au gagnage sur le périmètre rapproché</li> </ul>
<b>Pipit farlouse</b>	<i>Anthus pratensis</i>	<b>Significatif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protégé à l'échelon national</li> <li>- Vulnérable à l'échelon national</li> <li>- Vulnérable en Ile-de-France</li> <li>- Nicheur peu commun en Ile-de-France</li> <li>- Nicheur probable sur le périmètre rapproché</li> </ul>
<b>Faucon hobereau</b>	<i>Falco subbuteo</i>	<b>Significatif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protégé à l'échelon national</li> <li>- Quasi-menacé en Ile-de-France</li> <li>- Déterminant de ZNIEFF en nidification</li> <li>- Nicheur très rare en Ile-de-France</li> <li>- Au gagnage sur le périmètre rapproché</li> </ul>
<b>Hibou Moyen-duc</b>	<i>Asio otus</i>	<b>Significatif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protégé à l'échelon national</li> <li>- Rare en Ile-de-France</li> <li>- Au gagnage sur le périmètre rapproché en 2010 et nicheur potentiel</li> </ul>
<b>Bouvreuil pivoine</b>	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	<b>Faible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protégé à l'échelon national</li> <li>- Vulnérable à l'échelon national</li> <li>- Quasi-menacé en Ile-de-France</li> </ul>

Nom commun	Nom latin	Enjeu	Éléments ayant motivé l'enjeu
			- Nicheur probable sur le périmètre rapproché
<b>Bruant jaune</b>	<i>Emberiza citrinella</i>	<b>Faible</b>	- Protégé à l'échelon national - Quasi-menacé à l'échelon national - Quasi-menacé en Ile-de-France - Nicheur probable sur le périmètre rapproché
<b>Linotte mélodieuse</b>	<i>Carduelis cannabina</i>	<b>Faible</b>	- Protégée à l'échelon national - Vulnérable à l'échelon nationale - Quasi-menacée en Ile-de-France - Nicheuse probable sur le périmètre rapproché
<b>Pouillot fitis</b>	<i>Phylloscopus trochilus</i>	<b>Faible</b>	- Protégé à l'échelon national - Quasi-menacé à l'échelon national - Quasi-menacé en Ile-de-France - Nicheur probable sur le périmètre rapproché
<b>Tourterelle des bois</b>	<i>Streptopelia turtur</i>	<b>Faible</b>	- Quasi-menacée en Ile-de-France - Nicheuse commune en Ile-de-France - Classée gibier - Nicheur probable sur le périmètre rapproché
<b>Bergeronnette des ruisseaux</b>	<i>Motacilla cinerea</i>	<b>Très faible</b>	- Protégée à l'échelon national - Rare en Ile-de-France - Déterminante de ZNIEFF en nidification - En vol sur le périmètre rapproché et non susceptible de s'y alimenter
<b>Grand Cormoran</b>	<i>Phalacrocorax carbo</i>	<b>Très faible</b>	- Protégée à l'échelon national - Rare en Ile-de-France - En vol sur le périmètre rapproché et non susceptible de s'y alimenter
<b>Mammifères</b>			
<b>Murin de daubenton</b>	<i>Myotis daubentonii</i>	<b>Significatif</b>	- Inscrit à l'Annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore - Protégé à l'échelon national - Quasi-menacé en Ile-de-France - Déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France - En chasse sur le périmètre élargi et zones de gîte potentielles sur le périmètre rapproché
<b>Pipistrelle commune</b>	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	<b>Faible</b>	- Inscrit à l'Annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore - Protégé à l'échelon national

Nom commun	Nom latin	Enjeu	Éléments ayant motivé l'enjeu
			- En chasse sur le périmètre rapproché et zones de gîte potentielles sur le périmètre rapproché
<b>Blaireau européen</b>	<i>Meles meles</i>	<b>Faible</b>	- Déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France - Non reproducteur sur le périmètre rapproché
<b>Reptiles et amphibiens</b>			
<b>Lézard des murailles</b>	<i>Podarcis muralis</i>	<b>Faible</b>	- Inscrit à l'Annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore - Protégé à l'échelon national - Inventorié sur le périmètre rapproché
<b>Rainette verte</b>	<i>Hyla arborea</i>	<b>Significatif</b>	- Inscrite à l'Annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore - Protégée à l'échelon national - Déterminante de ZNIEFF - Assez rare en Ile-de-France Inventoriée sur le périmètre élargi en 2010

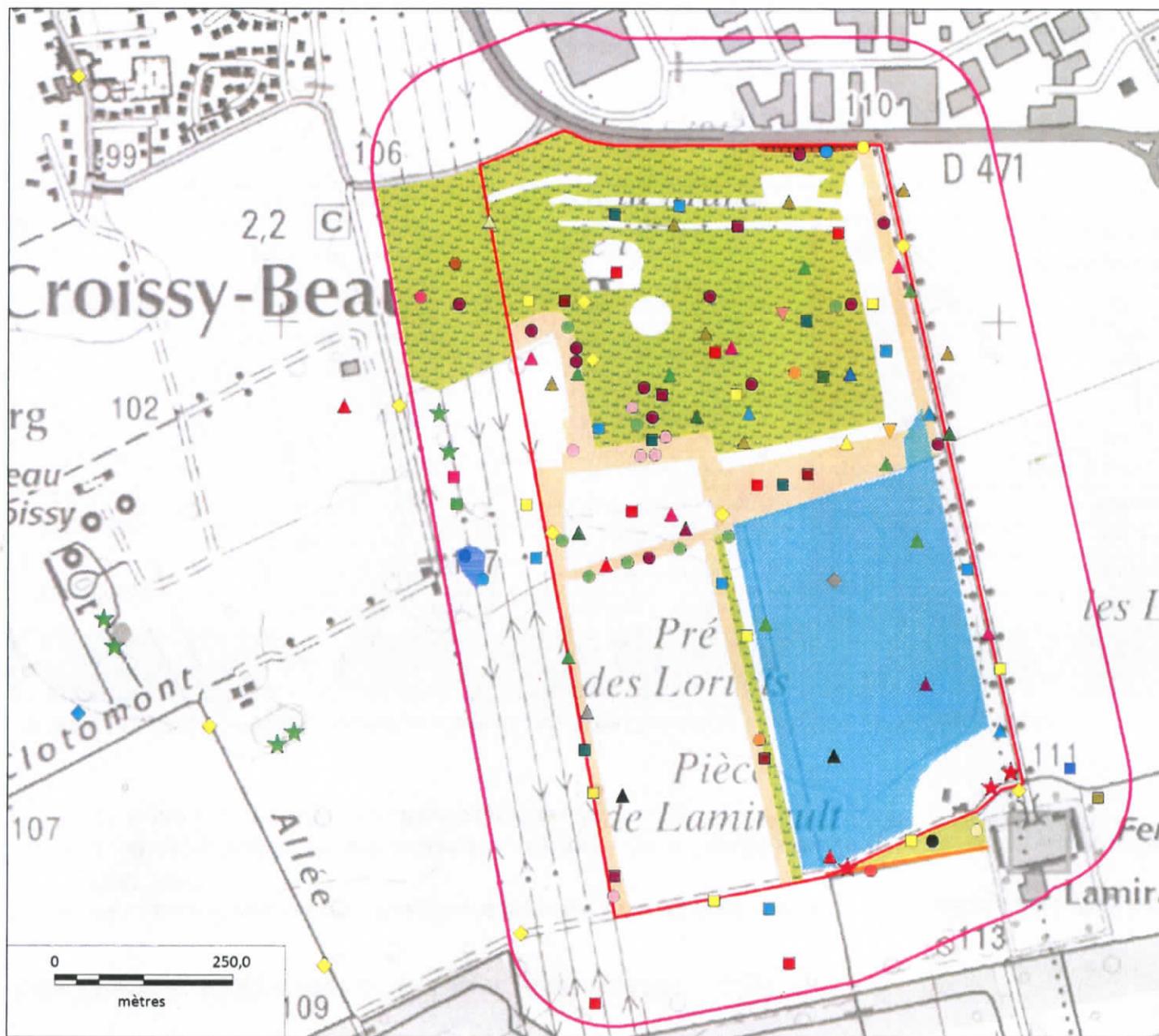
#### I.4 - SYNTHÈSE DE L'INTERET DE LA FAUNE INVERTEBREE

- 69 espèces d'insectes identifiées lors des prospections de terrain de 2012 et 5 espèces issues de la bibliographie (Ecosphère 2009 et CERE 2010).
- **2 espèces protégées régionalement** dont une ayant été vue en 2009 mais n'ayant pas été retrouvée en 2012.
- 11 espèces remarquables détaillées dans le tableau suivant.

Tableau 11 : Liste et enjeu des espèces entomologiques remarquables identifiées sur la zone d'étude

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Enjeu	Éléments ayant motivé l'enjeu
Rhopalocères	<i>Apatura ilia</i>	Le petit Mars changeant	fort	Déterminant de ZNIEFF
	<i>Melanargia galathea</i>	Le Demi-Deuil	fort	Déterminant de ZNIEFF
Hétérocères	<i>Deltote bankiana</i>	Le Barré d'argent	fort	Déterminant de ZNIEFF
	<i>Zygaena filipendulae</i>	La Zygène de la filipendule	fort	Déterminante de ZNIEFF
Odonates	<i>Anax parthenope</i>	L'Anax napolitain	significatif	Vulnérable sur la Liste Rouge Régionale
	<i>Libellula fulva</i>	La Libellule fauve	significatif	Vulnérable sur la Liste Rouge Régionale
Orthoptères	<i>Oecanthus pellucens</i>	Le Grillon d'Italie	très fort	Protégé régionalement
	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	Le Criquet marginé	fort	Déterminant de ZNIEFF
	<i>Chorthippus dorsatus</i>	Le Criquet verte-échine	fort	Déterminant de ZNIEFF
	<i>Conocephalus dorsalis</i>	Le Conocéphale des roseaux	fort	Déterminant de ZNIEFF
	<i>Metrioptera roeselii</i>	La Decticelle bariolée	significatif	Déterminante de ZNIEFF mais relativement commune en Ile-de-France
	<i>Ruspolia nitidula</i>	Le Conocéphale gracieux	-	Non revu en 2012

Carte 17 : Synthèse de l'ensemble des habitats et espèces remarquables inventoriés sur la zone d'étude



**Légende**

-  Périmètre rapproché
-  Zone d'influence

**Oiseaux en période de reproduction**

-  Bergeronnette des ruisseaux
-  Bondrée apivore
-  Bouvreuil pivoine
-  Bruant jaune
-  Faucon hobereau
-  Grand cormoran
-  Hibou Moyen-duc
-  Linotte mélodieuse
-  Pic noir
-  Pie-grièche écorcheur
-  Pipit farlouse
-  Pouillot fitis
-  Tourterelle des bois

**Oiseaux en période de migration**

-  Cigogne noire
-  Tarier des prés

-  Halte migratoire

**Mammifères**

-  Blaireau européen
-  Murin de Daubenton
-  Pipistrelle commune

**Herpétofaune**

-  Lézard des murailles
-  Rainette verte

**Entomofaune**

-  Anax naoplitain
-  Barré d'argent
-  Conocéphale des roseaux
-  Criquet marginé
-  Criquet verte-échine
-  Decticelle bariolée
-  Demi-deuil
-  Grillon d'Italie
-  Libellule fauve
-  Petit Mars changeant
-  Zygène de la Filipendule

**Flore**

-  Centaurée noire
-  Chlore perfoliée
-  Fétuque des prés
-  Gesse hérissée
-  Gesse sans feuilles
-  Gesse sans vrille
-  Gesse tubéreuse
-  Mauve alcée
-  Orpin réfléchi
-  Plantain d'eau à feuilles lancéolées
-  Véronique à écusson
-  Vesce à petites feuilles
-  Vulpie faux-Brome

**Habitats**

-  Friche piquetée d'arbres ou d'arbustes  
(Code Corine : 87.1)
-  Friche prairiale  
(Code Corine : 87.1)
-  Mare temporaire  
(Code Corine : 53.4 & 22.5)
-  Mur  
(Code Corine : 62.3)
-  Prairie de fauche  
(Code Corine : 38.2  
Code Natura 2000 : 6510)
-  Roncier  
(Code Corine : 31.831)

## I.5 - SYNTHÈSE DE L'INTERET DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

- Plusieurs corridors biologiques pour la faune terrestre identifiés au niveau du périmètre rapproché (corridors des milieux fermés et semi-fermés, corridors herbacés) ;
- Un corridor biologique pour la faune aquatique mais de mauvaise qualité (fossé) ;
- A une échelle plus large, le site fait partie d'un maillage de corridors biologiques importants reliant des milieux naturels entre eux (zones herbacées, étang de Croissy, étang de Beaubourg...).

## I.6 - SYNTHÈSE DE L'INTERET DES ZONES HUMIDES

- Deux habitats considérés comme humides d'après l'étude de la végétation, de valeur écologique moyenne

Il est à noter qu'à l'heure à laquelle nous rédigeons, l'étude des zones humides n'a été réalisée qu'au travers de l'analyse de la végétation et des habitats de la zone d'étude. Des sondages pédologiques sont prévus dans les prochaines semaines afin de compléter cette étude.

## II - HIERARCHISATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES

A ce jour, l'état initial démontre un périmètre rapproché caractérisé par des enjeux écologiques forts voire très forts sur une grande partie du périmètre rapproché.

Ainsi, dans ce contexte, selon les espèces faunistiques et floristiques inventoriées sur cette zone, il est possible de hiérarchiser les enjeux écologiques et par-là même de faire ressortir les espaces possédant une contrainte. D'une façon générale, plus un habitat possède une forte sensibilité écologique plus ce dernier représentera une contrainte écologique importante. Sur ce principe, la sensibilité de l'ensemble des unités écologiques se traduit par des degrés de difficulté relatifs à leur modification et par-là même à leur utilisation. Les secteurs très sensibles deviennent donc très difficilement utilisables, les secteurs sensibles et moyennement sensibles sont utilisables à condition de compenser les impacts produits, les secteurs peu et très peu sensibles sont facilement utilisables. Ces distinctions se justifient selon les critères suivants :

**Une zone de très forts enjeux écologiques** ■ se justifie par la présence :

- d'un habitat à enjeu très fort (habitat d'intérêt communautaire prioritaire et en bon état de conservation ;
- et/ou d'un habitat abritant une ou plusieurs espèces végétales à très fort enjeux (légalement protégées) ;
- et/ou d'un habitat abritant une ou plusieurs espèces de la faune vertébrée à très fort enjeux ;
- et/ou d'un habitat abritant une ou plusieurs espèces de la faune invertébrée à très fort enjeux (légalement protégées).

*Les zones à très fort enjeu sont constituées par les friches arbustives et quelques parcelles de friches prairiales du périmètre rapproché. Elles abritent la Pie-grièche écorcheur et le Grillon d'Italie.*

**Une zone de forts enjeux écologiques** ■ se justifie par la présence d'un habitat, d'une ou plusieurs espèces végétales ou animales à fort enjeu écologique et/ou par la présence d'un biocorridor majeur.

*Les zones à fort enjeu sont constituées, sur le site, par le boisement, le bâti, les fourrés de Saules et le reste des friches prairiales.*

**Une zone d'enjeux écologiques significatifs** ■ : se justifie par la présence d'un habitat, d'une ou plusieurs espèces végétales ou animales à fort enjeu écologique et/ou par la présence d'un biocorridor secondaire.

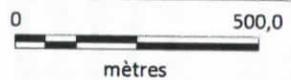
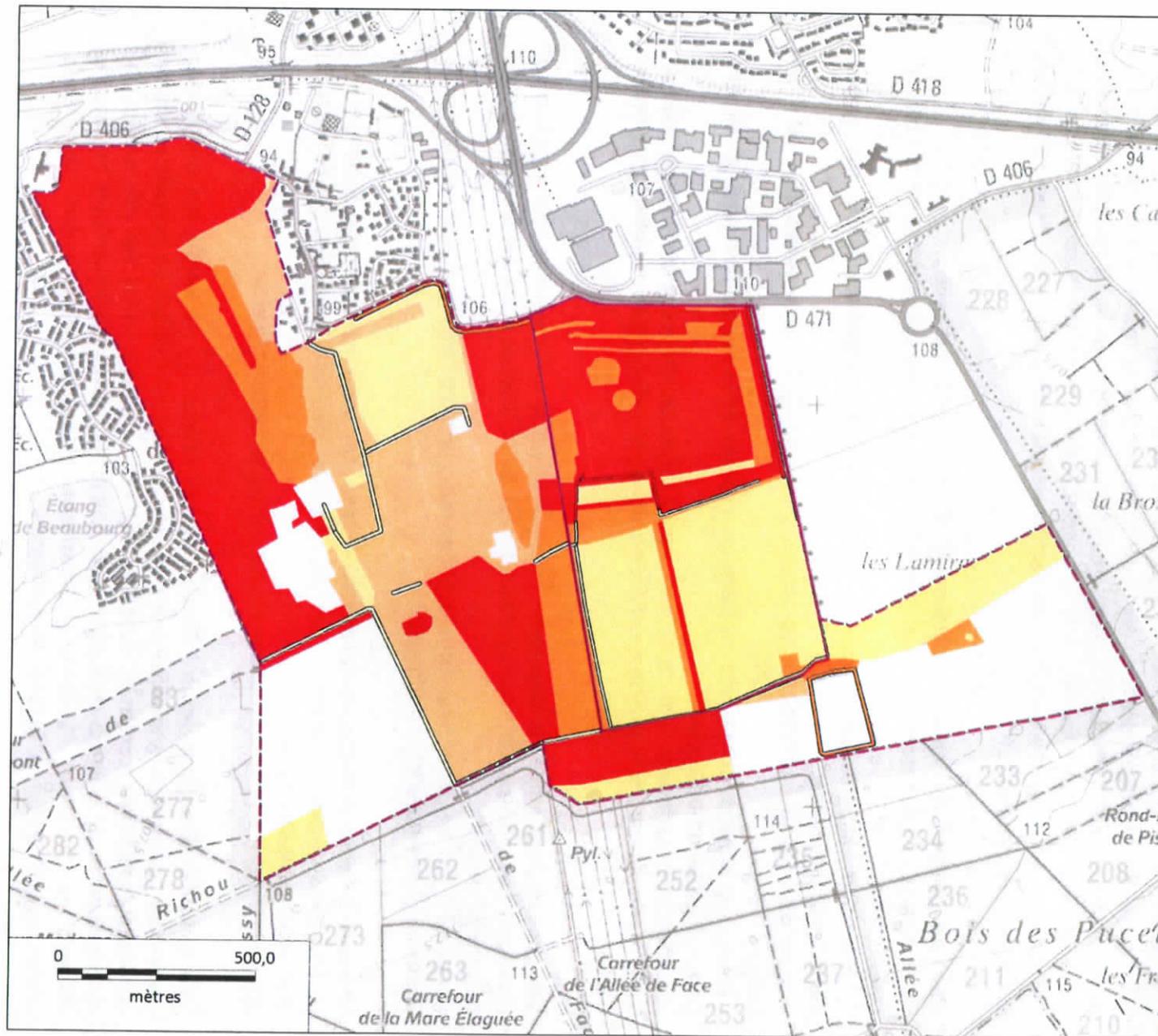
*Les zones à enjeu significatif sont constituées par les bandes enherbées.*

**Une zone d'enjeux écologiques faibles** ■ et **très faibles** □ se justifie sur des milieux présentant une richesse spécifique très moyenne et dont les habitats ne présentent pas de corridors écologiques constatés dans l'étude. Elle se justifie aussi sur des milieux ne présentant pas de richesse écologique particulière (diversité spécifique faible et absence d'espèce remarquable) et dont la destruction n'engendre pas d'impact de grande importance sur la flore, la faune et leurs habitats.

**Carte 18 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le périmètre d'étude**

**Légende**

- Périmètre rapproché (Diagnostic 2012)
- Périmètre étendu (Diagnostic 2010)
- Zone de très fort enjeu écologique
- Zone de fort enjeu écologique
- Zone d'enjeu écologique significatif
- Zone de faible enjeu écologique
- Zone de très faible enjeu écologique



Source : IGN Scan 25  
Réalisation : CERE - Janvier 2013

## REFERENTIELS

---

### Textes législatifs

#### Les textes internationaux :

- La "convention de Bonn" relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage approuvée par la décision du Conseil 82/461/CEE du 24 juin 1982 et ratifiée par la France le 31 décembre 1989 (JO du 2 janvier 1990) ;
- La "convention de Berne" relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe approuvée par la décision du Conseil 82/72/CEE du 3 décembre 1981 et ratifiée par la France le 31 décembre 1989 (JO du 2 janvier 1990) ;
- La "convention de Washington" relative à la commercialisation internationale des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (CITES) ratifiée par la France

#### Les textes européens :

- La Directive 79/409 du 2 avril 1979 mise à jour par la Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 relative à la conservation des oiseaux sauvages et surtout son Annexe I ;
- La Directive 92/43 du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage et surtout ses Annexes II et IV.

Les textes nationaux en application de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature (JO du 13 juillet 1976 rectifié au JO du 28 novembre 1976) concernent :

- L'Arrêté du 20 janvier 1982 modifié par ceux du 15 septembre 1982, du 31 août 1995 et enfin par celui du 14 décembre 2006 paru au JO du 24 février 2007, fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national.
- L'Arrêté du 5 mars 1999, modifié par l'arrêté du 3 mai 2007 puis par l'Arrêté du 29 octobre 2009, paru au JO du 5 décembre 2009, fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national ;
- L'Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire national (JO du 10 mai 2007) ;
- L'Arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national (JO du 18 décembre 2007).
- L'Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (JO du 6 mai 2007).
- Arrêté ministériel du 11 mars 1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Ile-de-France complétant la liste nationale (J.O 03/05/1991)
- L'Arrêté ministériel du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Ile-de-France complétant la liste nationale (J.O 23/09/1993) modifié par l'arrêté du 29/07/2005 (J.O 08/11/2005) ;

### Référentiels définissant les degrés de menace

- Pour la flore :
  - Liste rouge mondiale des espèces menacées (IUCN, 2012)
  - Livre rouge de la flore menacée de France (MNHN, CBN de Porquerolles, Ministère de l'Environnement, 1995)

- Catalogue de la flore vasculaire d'Ile-de-France (Statuts, raretés, menaces et protections) (CBNBP ; 2011).
- Pour la faune vertébrée :
  - Liste rouge mondiale des espèces menacées (IUCN, 2012)
  - Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine (UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2011)
  - Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine (UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2009)
  - Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine (UICN France, MNHN & SHF, 2009)
  - Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Ile-de-France (BIRARD J., ZUCCA M., LOIS G. et Natureparif, 2012);
- Pour la faune invertébrée :
  - Liste rouge mondiale des espèces menacées (IUCN, 2012)
  - la liste rouge européenne des rhopalocères (UICN, 2012) et des odonates (UICN, 2010) ;
  - la liste rouge nationale des odonates (SFO, 2009), des rhopalocères (UICN France, MNHN, OPIE et SEF, 2012) et des orthoptères (SARDET, DEFAUT, 2004) ;
  - la liste rouge régionale des odonates d'Ile-de-France (SFO, 2001).

#### **Référentiels définissant les statuts de rareté, et les espèces déterminantes de ZNIEFF**

- Pour la flore :
  - Catalogue de la flore vasculaire d'Ile-de-France (Statuts, raretés, menaces et protections) ;(CBNBP ; 2011) ;
  - la liste des déterminants de ZNIEFF d'Ile-de-France (CSRPN et la DRIEE Ile-de-France, 2002).
- Pour la faune invertébrée :
  - la liste des statuts de rareté des odonates d'Ile-de-France (SFO, 2009) ;
  - la liste des déterminants de ZNIEFF d'Ile-de-France (CSRPN et la DRIEE Ile-de-France, 2002).
- Pour la faune vertébrée :
  - La Liste des statuts de rareté des oiseaux d'Ile-de-France (LE MARECHAL P. & LESAFFRE G., 2000)
  - La Liste des statuts de rareté des mammifères de Seine-et-Marne (Philippe LUSTRAT, 2006) ;
  - La Liste des statuts de rareté des reptiles d'Ile-de-France (Rossi S. & Lescuré J., 2000) ;
  - La Liste des statuts de rareté des amphibiens d'Ile de France (LESCURE J. et DUGUY R., 1989) ;
  - La Liste des espèces déterminantes de ZNIEFF (CSRPN et DIREN Ile-de-France, 2002) ;
  - La Liste des espèces SCAP (DRIEE Ile-de-France, 2011).

## LEXIQUE

---

**Acidicline** : qui préfère légèrement les milieux acides et particulièrement les terrains présentant cette réaction

**Acidiphile** : qui aime les milieux acides et particulièrement les terrains présentant cette réaction

**Alcalin** : se dit d'un milieu à réaction basique, généralement riche en carbonates (ex : une tourbière alcaline)

**Aulnaie** ou **aulnaie** : bois humide à marécageux, dominé par les aulnes

**Basiline** : qui présente une légère préférence pour les milieux alcalins

**Bas-marais** : terrain très marécageux, topographiquement situé plus bas, privé d'exutoire et donc inondé durant la plus grande partie de l'année

**Bétulaie** ou **boulaie** : bois dominé par les bouleaux, généralement sur sol pauvre ou humide

**Biocénose** : Ensemble des êtres vivants d'un écosystème

**Biotope** : ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station

**Calcicline** : qui préfère légèrement les milieux ou les terrains calcaires

**Calcicole** : se dit d'une plante ou d'une végétation se rencontrant exclusivement ou avec une forte préférence sur les sols calcaires ou au moins riches en calcium

**Cariçaie** : groupement végétal de milieux humides, à physionomie de haute prairie, dominé par des espèces du genre *Carex* (les Laïches)

**Cortège floristique** : ensemble d'espèces végétales de même origine géographique

**Ecosystème** : Ensemble des interactions entre le biotope et la biocénose

**Espèce** : unité fondamentale en taxonomie

**Espèces remarquables** : espèces ayant un statut de protection réglementaire au niveau national ou régional et espèces ayant un niveau de rareté élevé au niveau régional.

**Eutrophe** : se dit d'un milieu riche en éléments nutritifs, généralement non ou très faiblement acide et permettant une très forte activité biologique

**Eutrophique** : qui préfère nettement les milieux eutrophes

**Faciès** : ensemble basé sur la dominance ou la plus grande abondance d'une espèce

**Fourré** : jeune peuplement forestier composé de brins de moins de 2,50m de haut, dense et difficilement pénétrable

**Fruticée** : formation végétale constituée par des arbustes et arbrisseaux

**Héliophile** : espèce qui se développe en pleine lumière

**Herbacée** : qui a la consistance souple et tendre de l'herbe

**Hygrophile** : se dit d'une espèce demandant à être abondamment et régulièrement alimentée en eau

**Indigène** : se dit d'une espèce habitant naturellement et depuis longtemps un territoire donné ; les plantes indigènes constituent le fond de la flore d'une région (= spontané)

**Introduit** : se dit d'une espèce étrangère à un territoire donné mais qui s'implante de façon plus ou moins stable grâce aux activités humaines, directement ou indirectement, volontairement ou involontairement

**Lande** : formation végétale constituée essentiellement d'espèces ligneuses basses et sempervirentes, telles que bruyères, callune, ajoncs, genêts

**Landicole** : se dit d'une espèce habitant habituellement et préférentiellement les landes

**Lisière forestière** : limite entre la forêt et une autre formation végétale de hauteur, nature et espèces dominantes différentes

**Mésophile** : se dit d'une plante terrestre ayant des exigences moyennes vis-à-vis de l'humidité du sol, lequel ne doit être ni trop sec, ni trop humide

**Mésotrophe** : se dit d'un milieu moyennement riche en éléments nutritifs, neutre à modérément acide, et permettant une assez bonne activité biologique

**Messicole** : se dit d'une espèce généralement annuelle, vivant dans les champs de céréales

**Naturalisé** : se dit d'une plante étrangère qui a trouvé des conditions favorables à son développement, qui se reproduit normalement et qui s'intègre à la végétation comme une espèce indigène

**Neutrocalcicole** : espèce ou végétation se développant sur des sols situés entre des sols calcaires et des sols neutres

**Neutrocline** : se dit d'une espèce qui préfère légèrement les milieux (sol, eau) présentant un pH neutre ou proche de la neutralité

**Neutrophile** : se dit d'une espèce qui affectionne particulièrement les terrains présentant un pH neutre ou proche de la neutralité

**Nitrophile, Nitratophile** : espèce ou végétation croissant sur des sols riches en nitrates

**Oligotrophe** : se dit d'un milieu (terrain ou eau) très pauvre en éléments nutritifs pour les végétaux verts, souvent acide et à activité biologique réduite

**Ourlet** : végétation herbacée ou sous-frutescente se développant en lisière des forêts et des haies ou dans les petites clairières à l'intérieur d'une forêt

**Peuplement** : ensemble des espèces partageant un même milieu

**Photophile** : se dit d'une espèce qui recherche la lumière mais pas nécessairement l'ensoleillement direct

**Pionnier, ière** : se dit d'une espèce ou d'une végétation intervenant en premier dans la conquête (ou la reconquête) d'un milieu

**Prairial, e, riaux** : se dit d'une plante participant à une prairie ou d'un groupement formant prairie

**Prairie** : formation végétale exclusivement herbacée, fermée, dense, haute, dominée par les graminées

**Rudérale** : espèce ou végétation croissant dans un site fortement transformé par l'homme (décombres, terrain vague, chemin, décharge)

**Saulaie** ou **saussaie** : bois de saule ou riche en saules, ordinairement sur sol humide

**Sciaphile** : organisme tolérant un ombrage important

**Spermaphyte** : plante à fleurs et à graines

**Sphagnicole** : se dit d'une espèce vivant exclusivement ou presque sur les tapis de sphaignes, dans les tourbières ou les landes tourbeuses

**Spontané, ée** : se dit d'une espèce présente naturellement sur le territoire considéré

**Sylvatique** : se dit d'une plante ou d'une végétation vivant habituellement dans les bois ou les forêts

**Sylvicole** : se dit d'une essence utilisée en sylviculture

**Taillis** : formation végétale dense composée d'arbustes

**Taxon** : appellation générale pour désigner toute unité systématique généralement inférieure à la famille (genre, sous-genre, espèce ...)

**Thermophile** : organisme aimant la chaleur

**Tourbière** : étendue marécageuse dont le substrat est constitué à 90% et plus de matière organique végétales incomplètement décomposée en tourbe ; on distingue :

- les tourbières basses, plates, occupant des dépressions (cuvettes, vallées) et liées à la présence d'une nappe d'eau stagnante permanente
- les tourbières hautes, bombées, occupant des situations topographiques variées et alimentées par des précipitations abondantes
- les tourbières acides, aux eaux oligotrophes et à pH pouvant descendre à 3,5
- les tourbières alcalines, aux eaux minéralisées voire calcaires, à pH compris entre 7 et 8
- les tourbières actives, à fleur d'eau, fangeuses, productrices de tourbe
- les vieilles tourbières, en voie d'atterrissement, s'élevant au dessus de la nappe, s'asséchant, ne produisant plus de tourbe et se trouvant rapidement occupées par la lande

**Turficole** : qui vit sur la tourbe

**Ubiquiste** : se dit d'une espèce qui vit dans des habitats divers aux conditions très variées

**Xérophile** : qualificatif désignant une espèce aimant la chaleur et la lumière

## BIBLIOGRAPHIE

---

- ARNOLD N. & OVENDEN D. 2010, *Le guide herpéto*, Coll. la bibliothèque du naturaliste, Delachaux et Niestlé, Paris, 290 p.
- ARTHUR L. & LEMAIRE M. 1999, *Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*, Coll. Parthénope, MNHN Paris, 544 p.
- ARTHUR L. & LEMAIRE M. 1999, *Les chauves-souris maîtresses de la nuit, description, mœurs, observation, protection...*, Coll. la bibliothèque du naturaliste, Delachaux et Niestlé, Lausanne et Paris, 265 p.
- BARATAUD M. 1996, *Ballades dans l'inaudible, identification acoustique des chiroptères de France*, Editions Sittelle, Mens, 48 p + 2 CD.
- BCEOM, 2005. *ZAC de Lamirault-Collégien – Etude d'impact sur l'environnement*. EPA Marne. 121 pages.
- BELLMANN H. & LUQUET G. 1995. *Guide des Sauterelles, Grillons et Criquets d'Europe occidentale*. éd. Delachaux et Niestlé, Lausanne - Paris. 384 pages.
- CARTER D.J., HARGREAVES B., 1988. *Guide des chenilles d'Europe*. Delachaux et Niestlé, Lausanne-Paris. 311 pages.
- CERE, 2010. *Bio-évaluation Faune, Flore, Milieux naturels – Projet d'ouverture de la ZAC Lamirault – Phase 1 : Etat initial et hiérarchisation des enjeux*. 181 pages.
- D'AGUILAR, J., DOMMANGET, J-L. 1998. *Guide des libellules d'Europe et d'Afrique du nord*. Delachaux et Niestlé, Lausanne-Paris. 341 pages.
- CG93 (Conseil général de Seine-Saint-Denis), 2010. *Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR1112013 « Sites de la Seine-Saint-Denis »*. 187 pages + 11 cahiers d'entités.
- DUBOIS Ph. J., LE MARECHAL P., OLIOSO G. & YESOU P. 2008, *Nouvel inventaire des Oiseaux de France*. Delachaux & Niestlé, 560p.
- DUHAMEL, G.. 1998. *Flore et Cartographie des Carex de France*. Editions Boubée, Laval. 299 pages.
- DEFAUT B., 2001. *La détermination des orthoptères de France*. 82 pages + planches.
- ECOSPHERE, 2010. *Diagnostic écologique du territoire du Val Maubuée – Tome 1 : Etudes – Tome 2 : Fiches sites*. 130 pages et 246 pages.
- FROCHOT, B. & ROCHE, J. 1990. *Suivi de populations d'oiseaux nicheurs par la méthode des indices ponctuels d'abondance (IPA)*. Alauda 58(1) : 29-35.

GAUSSEN H., 1955. Détermination des climats par la méthode des courbes ombrothermiques. *C.R.Hebd. Acad. Sc.* 240 : p 642-644.

HAINARD R. (1987) – *Mammifères Sauvages d'Europe*, Delachaux et Niestlé S.A., Lausanne – Paris, 670p.

HEIDEMANN, H., & SEIDENBUSCH R.. 2002. Larves et exuvies des libellules de France et d'Allemagne (sauf de Corse). Société française d'odonatologie, Bois d'Arcy. 416 pages.

HIGGINS L., HARGREAVES B. & LHONORE J., 1991. Guide complet des papillons d'Europe et d'Afrique du nord. Delachaux & Niestlé, Neuchâtel-Paris. 270 pages.

JONSSON, L. 1994. Les oiseaux d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient - éd. Nathan, Paris. 559 pages.

JONSSON L. (1994) – *Les Oiseaux d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient*, Nathan, 559p

KERGUELEN M. 1993. *Index synonymique de la flore de France*- éd. S.F.F., M.N.H.N., format informatique mise à jour du 1.10.1998.

LAMBINON J., DE LANGHE J.E., DELVOSALLE L. & DUVIGNEAUD J., 2004. *Nouvelle flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines*. 5<sup>ème</sup> éd. Patrimoine du Jardin Botanique National de la Belgique, Meise, 1167 pages.

LELAURE B. et al, 2010. *Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112003 « Boucles de la Marne »*. Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France. Paris. 148 pages.

MACDONALD D. & BARRETT P. (1995) – *Guide complet des Mammifères de France et d'Europe*, Delachaux et Niestlé S.A., Lausanne – Paris, 304p.

MATZ G. & WEBER D. (1983) – *Guide des amphibiens et reptiles d'Europe*, Delachaux et Niestlé S.A., Lausanne – Paris, 292p.

MAURIN H. (1994) – *Inventaire de la faune menacée en France – Le livre Rouge*. Ouvrage collectif Muséum National d'Histoire Naturelle / Fonds Mondial pour la Nature-France / Nathan, Paris, 176P.

MAYWALD A. & POTT B. 1989, *Les chauves-souris, les connaître, les protéger*, Coll. découverte de la nature, Ulisse éditions, Paris, 128 p.

PAULIAN R. & BARAUD J., 1982. Faune des coléoptères de France II : *Lucanoidea* et *Scarabaeoidea*. Lechevalier, Paris : 471 pages.

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. 1995. Inventaire de la faune de France - éd. Nathan, M.N.H.N., Paris. 416 pages.

- PERRINS 1987. Guide des oiseaux d'Europe, Delachaux et Niestlé. 320 pages.
- PETERSON, R. et al, 1989. Guide des oiseaux d'Europe - éd. Delachaux et Niestlé, Paris. 460 pages.
- PINASSEAU E. & AULAGNIER S. 2001, *Les pipistrelles « communes » : identification, comportement et écologie de deux espèces jumelles. Revue bibliographique, in Arvicola, Tome XIII n°1, SFPEM, pp 12-20.*
- RAMEAU J.C., MANSION D. & DUME G., 1989. Flore forestière française, guide écologique illustré, plaines et collines. Edition I.D.F., Paris. 1785 pages.
- ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D. (1999) – *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation.* Société d'Études Ornithologiques de France / Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560p.
- ROUE S.Y. & BARATAUD M. (coord.) 1999, *Habitats et activité de chasse des chiroptères menacés en Europe : synthèse des connaissances actuelles en vue d'une gestion conservatrice, in Le Rhinolophe, volume spécial n°2, Muséum d'Histoire Naturelle de la ville de Genève, pp 1-126.*
- SCHILLING D., SINGER D. & DILLER H. 1983, *Guide des mammifères d'Europe*, Coll. les guides du naturaliste, Delachaux et Niestlé, Neuchâtel et Paris, 280 p.
- SCHÖBER W. & GRIMMBERGER E. 1991, *Guide des chauves-souris d'Europe, biologie, identification, protection*, Delachaux et Niestlé, Neuchâtel et Paris, 223 p.
- SVENSSON L., MULLARNEY K., ZETTERSTRÖM D. & GRANT P. J. (1999) – *Le guide ornitho*, Delachaux et Niestlé S.A., Loney – Paris, 399p.
- SKINNER B., 1998. Colour identification guide to moths of the British Isles. Viking, Harmondsworth. 267 pages.
- SOCIETE FRANÇAISE D'ETUDE ET DE PROTECTION DES MAMMIFERES, 1984. Atlas des mammifères sauvages de France. éd. S.F.E.P.M., Paris. 299 pages.
- SOCIETE HERPETOLOGIQUE DE FRANCE, 1989. Atlas de répartition des Reptiles et Amphibiens de France.
- TUPINIER Y. 1996, *L'univers acoustique des chiroptères d'Europe*, Société Linnéenne de Lyon, Lyon, 133 p.
- VACHER J.-P. & GENIEZ M. (coords), 2010, *Les reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Muséum national d'Histoire Naturelle, Paris, 544p.*

WENDLER A. & NUSS J-H., 1994. Guide d'identification des libellules de France, d'Europe septentrionale et centrale. S. F.O., Bois d'Arcy. 129 pages.

**Crédit photographique : CERE**

